



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillets de Chabbath suivants :

| | Page |
|--------------------------------------|------|
| La Torah chez vous | 3 |
| Shalshelet News | 5 |
| La Voie à Suivre | 9 |
| Boï Kala..... | 13 |
| Baït Neeman..... | 15 |
| Tora Home..... | 23 |
| Mayan Haim..... | 27 |
| Koidinov | 31 |
| La Daf de Chabat..... | 32 |
| Honen Daat | 36 |
| Autour de la table du Shabbat..... | 40 |
| Apprendre le meilleur du Judaïsme... | 42 |
| Pensée Juive | 46 |



Torah-Box

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

PARACHA MASS'E

TOUJOURS PLUS HAUT

La Paracha Mass'é énumère les étapes de la traversée du désert par les Enfants d'Israël. Nos Sages s'étonnent de cette énumération de noms de lieux dans lesquels les Enfants d'Israël ont campé lors des 40 ans de leurs pérégrinations, en route vers la Terre promise. Ces détails ne peuvent intéresser que des archéologues ou des géographes qui depuis des siècles ont d'ailleurs du mal à les situer de manière précise sur une carte de la région. Par contre nous savons que chaque mot de la Torah est porteur d'enseignement pour toutes les générations. C'est ainsi que Rachi nous explique " la Torah a choisi d'énumérer les 42 étapes, pour rappeler la bonté dont l'Eternel a fait preuve à l'égard du peuple d'Israël." Or cette idée parcourt toute la Torah et aurait pu être exprimée en quelques mots sans avoir besoin de s'appesantir sur une liste dont la lecture est fastidieuse pour les personnes qui ignorent que derrière chaque détail se cache un trésor d'enseignements.

L'ETERNEL ACCOMPAGNE ISRAEL EN PERMANENCE.

LE Rambam écrit au sujet des déplacements d'Israël dans le désert « Tout ce qui est écrit dans la Torah est nécessaire. Aucun mot n'est superflu. Lorsque nous rencontrons des passages qui paraissent dénués d'intérêt, c'est que nous ne discernons pas les détails qui véhiculent certaines idées. Il en est ainsi de l'énumération fastidieuse des étapes. C'est précisément pour combattre cette approche que la Torah précise : "Moïse inscrivit leurs départs et leurs stations sur l'ordre de l'Eternel". Cette longue énumération permet de répondre à un certain nombre de questions. Chaque étape a été l'occasion d'une manifestation particulière de la part de l'Eternel. Les Hébreux sortis d'Egypte qui ont vécu ces miracles, ont été les témoins de la bienveillance divine. Les générations suivantes ont pu entendre les récits de ces miracles de la bouche de leurs parents. Mais l'Eternel savait qu'il arriverait une époque où on les mettrait en doute.

Au fur et à mesure de l'éloignement des événements, les hommes croiraient que le désert se trouvait à proximité de contrées habitées et que les Enfants d'Israël disposaient de tout le nécessaire pour se nourrir et pour subsister. Or il s'agissait d'un véritable désert sans des sols susceptibles d'être labourés, sans végétation et sans eau, une contrée peuplée de toutes sortes de bêtes sauvages. Chaque étape mentionnée nécessitait une intervention divine pour protéger le peuple et pour subvenir à ses besoins, notamment par la manne. Des colonnes nuées accompagnaient le peuple le jour, pour lui montrer le chemin et des colonnes de feu, pour l'éclairer la nuit. En mentionnant les étapes et les événements qui y sont survenues, le lecteur du récit biblique comprend mieux qu'il a fallu l'intervention constante de la Providence divine durant les 40 ans de la traversée du désert.

LA FINALITE DES DEPLACEMENTS.

La sortie d'Egypte avait pour but de permettre au peuple d'Israël libéré d'atteindre la Terre promise et donnée aux Patriarches Abraham Isaac et Jacob. Le chemin le plus court qui conduit de l'Egypte de l'esclavage vers le pays de la liberté longe la plaine côtière. Des esclaves non préparés à une vie de responsabilité et d'initiatives, risquaient de rebrousser chemin vers l'Egypte toute proche. C'est ce que dit le texte au début de la Parcha Beshallah « Lorsque le Pharaon eut renvoyé le peuple, Eloqim ne les conduisit pas par le chemin du pays des Philistins, qui était proche, car Eloqim a dit : De peur que le peuple ne se ravise lorsqu'ils verront la guerre, et qu'ils ne retournent en Egypte. (C'est pourquoi), Eloqim leur fit faire un détour par le désert. » (Ex13,17).

La seconde raison de ce détour est que le peuple n'était pas préparé à gérer une vie de liberté, car le peuple avait encore une âme d'esclave. Si la libération physique a été acquise du jour au lendemain, la libération mentale nécessitait un long travail psychologique qui va se réaliser dans la traversée du désert, par étapes successives, chaque étape apportant un progrès dans le domaine intellectuel, spirituel et moral.

Lorsqu'on lit le texte attentivement, on comprend mieux le sens de tous ces détails de noms de lieux inconnus ou disparus tout au long des siècles. L'objectif en est aussi est de montrer que les Enfants d'Israël ne se sont pas égarés dans le désert. Contrairement à ce que proclamaient les Egyptiens, les Enfants d'Israël savaient très bien vers quelle direction diriger leurs pas, pour la simple raison qu'ils ne se déplaçaient que sur ordre de l'Eternel. Le signal était donné par les colonnes de nuée, aussi bien pour le départ que pour le stationnement. D'ailleurs en arabe, cette région est encore désignée aujourd'hui, par l'appellation "Désert de l'égarement" parce que les nations croyaient qu'Israël s'était perdu en chemin. (Nehama Leibowitz). Certains campements duraient très longtemps alors que d'autres étaient très brefs. Tout dépendait de la volonté de l'Eternel.

Sforno précise que l'énumération de toutes les étapes est l'occasion d'exprimer une louange à la génération du désert qui a eu le mérite de suivre l'Eternel en dépit des nombreuses tribulations comme le rappelle le prophète Jérémie « ko amar Hashèm , zakharti lakh hésséed ne'ourayikh , lèkhtèkh aharaye bamidbar, be-èrets lo zerou'a. Ainsi parle l'Eternel : je me souviens des amours de ta jeunesse, lorsque tu me suivis dans une contrée déserte » (Jer 2,2) La traversée du désert a renforcé l'amour indéfectible de l'Eternel pour Israël et l'amour inconditionnel d'Israël pour son Dieu.

LA RAISON DES 42 ETAPES.

Comment signaler la présence divine constante aux côtés d'Israël lors de ses pérégrinations ? L'Eternel a choisi de la suggérer par le nombre de stations qui ont jalonné la traversée du désert. Comme le fait remarquer Rabbi Isaie Horovitz, l'auteur du " Shla Haqadosh", il existe une relation étroite entre les 42 stations et l'un des Noms sacrés de l'Eternel composé de 42 lettres. Rabbi Nehonia ben Haqana est l'auteur du poème "Anna Bekhoah" que nous lisons tous les matins dans la prière et qui est devenu un chant populaire. Ce poème d'une seule strophe de 7 vers, dont chacun se déploie en 6 mots, a été composé de telle sorte que les initiales de ces mots forment l'un des Noms de Dieu de 42 lettres.

Chaque étape a été le théâtre d'évènements singuliers dont le peuple a pu tirer une leçon de vie. Son âme s'est forgée pour conserver, malgré les épreuves, un attachement indéfectible et inconditionnel à l'Eternel, en qui il placera toute sa confiance, car seul l'Eternel est capable, comme dans la traversée du désert, de lui venir en aide et de le protéger en tout temps. La vie de tout peuple comme celle de tout individu est faite d'épreuves, de réussites et de défaites, de hauts et de bas. Le peuple juif a ceci de particulier qu'il sait d'où il vient et quelle est sa destination finale. Il a pris sa racine chez les Patriarches qui ont semé en leur descendance, la graine de la foi en l'Eternel créateur de l'univers mais aussi Père de la nation qu'il s'est choisie parmi tous les peuples, pour répandre Sa divine lumière sur terre. La traversée du désert a été une aventure unique au cours de laquelle Israël a renforcé son amour pour Hashèm, par-delà les moments de doute et de révolte. Couronné par l'Alliance irréversible conclue au Sinaï, l'engagement réciproque de fidélité a souvent été mis à l'épreuve, sans jamais être dénoncé même dans les périodes les plus dramatiques. Il est toujours en vigueur plus que jamais dans la joie retrouvée de servir l'Eternel aux yeux des nations, étonnées de la vitalité d'un peuple qu'elles avaient imaginé voir disparaître de ce monde. Quelle que soit l'étape en laquelle se trouvent présentement ses membres, le peuple juif redécouvre au quotidien sa spécificité et sa vocation.

TOUJOURS PLUS HAUT.

C'était la devise de la patrouille dont j'étais le chef scout à Marrakech « Aigles toujours ! Plus haut ». En fait c'est la devise en honneur dans le Judaïsme « Ki shéva' yipol Tsadiq veqam. Le juste tombe sept fois et se relève » (Proverbes 24,16). Il n'existe aucun homme qui n'ait connu des hauts et des bas dans la traversée de sa vie, que ce soit sur le plan matériel, ou que ce soit sur le plan affectif ou celui des illusions. Le prophète Isaie n'a –t-il pas déclaré au nom de l'Eternel « Ton peuple tout entier sera un peuple de Justes ... » (Is 60,21) Quelles que soient les désillusions que l'homme peut rencontrer, il lui faut relever le défi et essayer de progresser, car il sait qu'il peut compter sur l'aide de Hashèm. Depuis son apparition sur la scène de l'histoire, le peuple juif est l'illustration par excellence de ce principe, toujours essayer de se relever et grâce à Hashèm , il y arrive , " en remettant cent fois l'ouvrage sur le métier ". Même celui qui se croit déchu et abandonné par les hommes, ne doit jamais renoncer à s'élever. Il peut puiser du courage dans la certitude que Hashém lui viendra en aide, surtout dans le domaine spirituel dont personne n'a le monopole, Hashem étant proche de ceux qui se tournent sincèrement vers Lui. La vie est en définitive une série d'étapes, l'homme intelligent est celui qui trouve le bonheur dans chaque étape, ne fût-ce que sous forme d'espérance.

משען

SHALSHELET

NEWS

La Parole du Rav Brand

השלט

**Chabbat
Matot Massé**

3 août 2019

2 Av 5779

| Ville | Entrée * | Sortie |
|------------|----------|--------|
| Jérusalem | 18:55 | 20:14 |
| Paris | 21:10 | 22:24 |
| Marseille | 20:41 | 21:47 |
| Lyon | 20:50 | 21:59 |
| Strasbourg | 20:47 | 22:00 |

* Vérifier l'heure d'entrée
de Chabbat dans votre communauté

N°146

Pour aller plus loin...

1) Pour quelle raison, le sujet des vœux à ne pas violer, a-t-il été enseigné par Moché en premier lieu aux princes des tribus d'Israël ? ('Hatam Sofer)

2) Quelle stratégie adoptèrent les rois Midyanim pour espérer échapper à la mort infligée par les bné Israël à la guerre (31-8) ? (Cha'ar bat Rabim)

3) Pour quelle raison, les descendants de Gad ont-ils dit « Na'hnu na'avor 'haloutsim » (nous passerons en armes) et non « ana'hnu », en omettant donc le « alef » de "ana'hnu" ? (Rabbénou Bé'hayé)

4) Pour quelle raison, une partie de la tribu de Ménaché hérita d'un domaine situé de l'autre côté du Jourdain et d'un autre en terre d'Israël ? (Midrach Rabba)

5) Par le mérite de qui, la manne tomba à Alouch (33-13) ? (Alé Déché)

6) Quel tueur précisément est-il exilé vers les villes de refuge (35-11) ? Quel terme fait allusion à cela ? (Or Ha'hamma selon le Maharcha)

7) Pour quelle raison est-il écrit (36-11) : « vatyéna » avec un « hé » à la fin et non pas un noun sofite simplement ? (Likouté Batar Likouté)

Yaacov Guetta**Rav Yehiel Brand**

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Matot commence par expliquer les lois du "Neder".
- Les Béné Israël se vengèrent du peuple de Midyan en les exterminant.
- Les tribus de Gad et Réouven proposent de s'installer en terre d'Israël, mais à l'est du Jourdain. Hachem accepta.
- La Torah détaille ensuite tous les campements des Béné Israël, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à l'arrivée en Israël.
- La Torah délimite la terre d'Israël à partager entre les tribus concernées et nomme un chef de tribu.
- Chaque tribu donnera 4 villes aux Léviim, afin qu'ils soient proches de chaque tribu, facilitant ainsi, le don de la dîme et l'enseignement de la Torah.
- Sur les 48 villes des Léviim, 6 d'entre elles seront des villes de refuge, permettant d'accueillir un tueur involontaire.
- Le livre de Bamidbar se conclut par l'histoire de l'héritage des filles de Tsélof'had.

Enigmes



Enigme 1 : Sur quoi était écrit d'un côté : "David OuChlomo" et de l'autre "Yérouchalaïm Ir Hakodesh" ?

Enigme 2 : Cinq machines textiles produisent cinq articles en cinq minutes. Combien de temps faudrait-il à 100 machines pour fabriquer 100 articles ?

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir Shalshelet News par mail ou par courrier,
contactez-nous :
shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Léïlouy Nichmat Deborah bat Kouka Hababou Sala Iebet Stiou

Consommation de viande

La coutume la plus répandue est de ne pas consommer de viande entre Roch 'hodech Av (non inclus pour les séfarades) et Ticha Béav [Voir Ch. Aroukh 551,9 avec Michna Beroura et le 'Hida dans « Moré Etsba » ot 233].

Voici certains cas où l'on peut faire abstraction de cette coutume :
A) Personne dont la santé est fragile et à qui le médecin recommande donc de manger de la viande.

B) Enfants qui n'ont pas conscience du deuil [Or Letsion 'helek 1 siman 38 à l'encontre du Michna Beroura 551,70].

C) Au cours d'une séoudate mitsva (Brit mila, Pidyon, Bar mitsva, Siyoun d'un traité ...)

[Rama 551,10; Voir aussi Hazon Ovadia page 174, et 190 à 200]

D) Aussi, certains décisionnaires autorisent les restes de la viande de Chabbat.

D'autres se montrent plus rigoureux et ne permettent ces restes de viande qu'aux enfants, ou même aux adultes s'il est impossible de conserver ces restes de viande pour après le 9 Av.

Toutefois, même selon l'opinion plus rigoureuse, ceux qui ont pour habitude de manger de la viande à la séouda de "mélavé malka" pourront en consommer selon leur coutume. [Moed kol 'haï siman 10,20; Torat hamoadime perek 5,46]

David Cohen

La Voie de Chemouel**Les prémisses d'Haman**

Le chapitre précédent s'est conclu sur la débâcle des Philistins. Fort de cette victoire, Chaoul en profita pour consolider sa royaute. Il abattit ainsi l'un après l'autre les pays ennemis aux abords de son territoire. Le prophète Chemouel vint lui rappeler alors la raison de sa nomination : c'est avec Amalek qu'il doit entrer en guerre. Effectivement, la Guemara (Sanhédrin 20b) explique qu'à leur entrée en Terre sainte, trois tâches incombaient respectivement aux Israélites : nommer un roi, anéantir Amalek et construire le Temple. L'élection de Chaoul a donc enclenché ce processus et il était temps de passer à la deuxième étape.

Toutefois, Chemouel met en garde le roi. Il doit impérativement obéir à tout ce qu'il s'apprête à lui dire, même si cela lui semble étrange. Comme on l'a vu la semaine dernière, au vu de la gravité du comportement des Amalékim, Dieu ne pouvait en épargner aucun. Par l'intermédiaire de son prophète, Il ordonne donc à Son peuple de supprimer tout le peuple, y compris les femmes, les enfants et même les bêtes. Rachi rapporte qu'ils étaient experts en sorcellerie. Nombre d'entre eux aurait ainsi pu se transformer en animal et se dissimuler dans le troupeau. Raison pour laquelle rien ne devait subsister. Seulement, Chaoul ignorait cette information et c'est ce qui le conduira à sa perte. La Guemara rapporte ainsi qu'Haman, célèbre persécuteur des juifs (Purim), avait pour ancêtre Agag, roi d'Amalek. Ce dernier conçut un enfant avant de mourir, grâce au court répit que lui accorda Chaoul. Et c'est ainsi que des générations plus tard, Haman fit son apparition (voir Mégila 13a).

Mais revenons maintenant à Chaoul. Avant d'engager le combat, il conseille aux descendants de Yitro de se mettre à l'abri. Ceux-ci vivaient parmi les Amalékim. Par égard pour leur ancêtre, le seul de sa génération à s'être allié à notre peuple, Chaoul fit en sorte qu'ils ne soient pas affectés par les hostilités. Il revendique ensuite des terres appartenant à Amalek ce qui déclenche la guerre. Selon le Malbim, cela fut la première erreur de Chaoul. Il n'aurait pas dû chercher un prétexte pour les attaquer mais se conformer à ses instructions en les exterminant directement. La Guemara dans Yoma (22b) semble aller dans ce sens. Elle rapporte ainsi que Chaoul avait également beaucoup de mal à appréhender la logique d'un tel massacre. Intervient alors un personnage qui sera récurrent par la suite : Doeg l'Edomi. Il fait partie des rares qui n'auront jamais accès au monde futur (Sanhédrin 90a). Nous verrons au cours des prochaines semaines pourquoi.

Yehiel Allouche



Mon 1er l'ultime coup aux échecs,
Charade
 Mon 2nd soustrait,
 Mon 3ème est un possessif,
 Mon 4ème est : "savoir", conjugué,
 Mon tout nous permet de nous mettre à niveau avec Israël.

Jeu de mots Négocier avec un primeur porte toujours ses fruits.**Devinettes**

- 1) Pour la guerre contre Midyane, Moché a demandé à ce que ce soit des «anachim» qui fassent la guerre. Quel est le sens de ce mot ? (Rachi, 31-3)
- 2) Pour cette guerre, il y avait quelque chose de particulier concernant les participants. Quoi donc ? (Rachi, 31-4)
- 3) Pourquoi la Torah nous précise-t-elle que Bilam a été tué par un glaive ? (Rachi, 31-9)
- 4) « Ils voyagèrent de 'Hatsérot à Ritma. Pourquoi cette étape est-elle appelée « Ritma » ici. Pourtant, plus haut (13-2 et 32-8), elle est appelée « Kadèche Barnéa » ! (Rachi, 33-18)
- 5) Quelle chose a disparu lorsque Aaron est niftar ? (Rachi, 33-40)
- 6) Pour être exilé en ville de refuge, celui qui tue involontairement doit remplir une condition importante. Laquelle ? (Rachi, 35-23)

Réponses aux questions

- 1) Car il est courant que les leaders, les chefs d'un parti ou d'une nation font des vœux, émettent des promesses (particulièrement avant la période d'élection) qu'ils ne respectent généralement pas.
- 2) L'expression « al 'halelèhèm » (sur leurs cadavres) nous enseigne que les rois se firent passer pour morts, en se cachant parmi les victimes tuées à la guerre, espérant prendre ainsi la fuite. Or, les bné Israël comprenant leur stratagème, finirent par les trouver et les tuer.
- 3) Se sachant forts et vaillants combattants, les bné Gad dotés d'une grande humilité, se réduisirent à leurs propres yeux, à l'instar de Moché et Aharon déclarant « Na'hnu ma » (que représentons-nous) en omettant aussi le « alef » (le alef incarne donc l'égo, le Ani).
- 4) Car c'est Ménaché, le fils de Yossef, qui entraîna (suivant l'ordre de son père) la déchirure des vêtements des frères de son père lors de l'épisode de la coupe qu'il introduisit dans le sac de Binyamin. La part accordée à la tribu de Ménaché fut donc aussi « déchirée », coupée en deux.
- 5) Par le mérite de Sarah. En effet, le lieu « Alouch » rappelle par son nom, le terme « louchi » employé par Avraham demandant à Sarah : « louchi vaassi ougote » (pétris et fais des matsot pour nos invités). De plus, la valeur numérique de yiska (95) (autre nom de Sarah) est la même que celle du mot « hamanne ».
- 6) Il est écrit « vénass chama harotséah » (là-bas s'envira le meurtrier). Le terme « chama » paraissant superflu, fait allusion à travers ses trois lettres, à la loi suivante : « Hé Hodé, Mèm Méatsmo, Chine Chéharag » (c'est lorsque le meurtrier reconnaît qu'il a tué involontairement) qu'il est alors exilé.
- 7) La lettre « hé » fait allusion au fait que les 5 (valeur numérique du hé) filles de Tsélof'had héritèrent comme des « garçons » de la terre d'Israël (comme l'allusion faite par la suite à travers la juxtaposition du terme « livné », qu'on peut traduire « aux fils », aux termes « bénot Tsélof'had », filles de Tsélof'had).

Réponses Pin'has N°145

Charade: Miche - Quai - Notes - Ekha

Enigme 1 : un mort (Baba Kama 82b).

Enigme 2 : 6313.

Le code de la carte bleue est du type xyzt (les 4 chiffres à trouver). D'après l'énoncé on a les équations :

$$x+y+z+t=13 \quad (1); \quad x=2*t \quad (2); \quad y=3*z \quad (3)$$

En remplaçant (2) et (3) dans (1) il reste :

$$3t+4z=13 \quad \text{qui se résout simplement en } t=3 \text{ et } z=1. \quad \text{Essayez avec } t=0, t=1,$$

$t=2, t=3$ et $t=4$. D'où le code est : 6313.

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi :
l'Admour Hazaken

Né en 1745, Rabbi Chnéour Zalman Baroukhovitch est un descendant en droite ligne du Maharal de Prague, l'arbre généalogique de sa famille 'hassid et le nomma en 1767 Maguid de Liozna (dans l'ancienne Russie). Puis, en 1770, il le bénédiction de qui cette naissance se produisit, chargea de rédiger le Choul'hane Aroukh, dont il indiqua aux parents de quelle façon il fallait éduquer l'enfant. À 1 an, l'enfant parlait déjà comme un adulte. Très tôt, ses qualités intellectuelles furent reconnues. À 2 ans, il s'engagea dans la défense de l'enseignement du témoignait d'une mémoire hors du commun et d'une intelligence fabuleuse. À 3 ans, il fut conduit chez le Baal Chem Tov, qui lui coupa les cheveux pour la première fois et le bénit. À 5 ans, sa connaissance de la Torah était immense. Il pouvait expliquer clairement le passage du Talmud le plus ardu. Déjà, lors de sa Bar Mitsva, les plus grands érudits le déclarèrent apte à discuter la Halakha et lui décernèrent le titre de « Gaon ».

Rabbi Chnéour Zalman s'installa dans la région de Vitebsk (dans l'ancienne Russie) et fut conduit, dans un premier temps, à rechercher le bien-être de ses frères juifs, qu'il engagea à constituer des colonies agricoles. Là, ils pouvaient vivre à l'abri des souffrances et de certains impôts que leur imposaient les non-juifs. Avec l'argent qu'il avait reçu pour son mariage, il réussit à installer de nombreuses familles juives et nomma également des professeurs pour leur enseigner la Torah. De 1758 à 1763, Rabbi Chnéour Zalman mit au point les idées fondamentales de son système philosophique, basé sur l'amour et la crainte de Dieu provoqués par une réflexion profonde. Son

enseignement fut ensuite structuré à partir de la 'Hassidout, sur le conseil du Maguid de Mézéritch qui, dans un premier temps, refusa de l'orienter dans le service de Dieu et lui demanda de bâtir son propre système. Il devint aussitôt son prét position contre l'invasion française de la Russie, conscient de l'influence néfaste qu'elle aurait sur les Juifs. Poursuivi par les armées de Napoléon Bonaparte, fortés de 40 000 hommes, il dut s'enfuir et quitter Lyadi en 1812. Avec sa famille et de nombreux 'hassidim, il erra d'une ville à l'autre et arriva en 1812 dans le village de Pyéna. C'est là et en cette même année qu'il quitta ce monde, à l'issue du Chabbat. Il repose à Haditch près de Poltava (dans l'actuelle Ukraine). Rabbi Chnéour Zalman eut 3 fils et 3 filles. Ses 3 fils se consacrèrent en particulier à la diffusion des écrits de leur père.

Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi est appelé de différentes manières. Les 'hassidim l'appellent l'Admour Hazakène en hébreu ou l'Alter Rebbe en yiddish, ce qui veut dire « le Vieux Rabbi », du fait qu'il fut le premier Rabbi de 'Habad et le père de la dynastie des Rabbis de 'Habad. Il est appelé aussi Baal HaTanya veHaChoul'hane Aroukh, signifiant « l'Auteur du Tanya et du Choul'hane Aroukh », ou seulement Baal HaTanya. Il est fait souvent référence à lui comme « le Rav », du fait de son extraordinaire génie en matière de Halakha. Ainsi, son Choul'hane Aroukh est souvent appelé « Choul'hane Aroukh HaRav » pour le distinguer du Choul'hane Aroukh de Rabbi Yossef Karo dont il est une synthèse magistrale. Dans certains ouvrages de Halakha comme le Michna Broura, on l'appelle par l'acronyme « GRaZ », pour « le Gaon Rabbénou Zalman », ou « RaZ » pour « Rabbénou Zalman ».

David Lasry

Notion Talmudique

Amira Léakoum

La semaine passée nous avons entamé le sujet de amira léakoum pour une Mitsva :

Citons à nouveau la Souguia dans le traité Erouvin: La Guémara (Erouvin 67b) traite du cas d'un bébé dont la Brit Mila doit être accomplie durant Chabbat mais dont l'eau chaude nécessaire avant la Brit Mila s'est renversée !

Peut-on demander au Goy de cuire de l'eau pendant Chabbat pour permettre la réalisation de la Mitsva ? Non ! Par contre, il est autorisé de demander au Goy d'apporter de l'eau chaude qui se trouve chez un voisin dans la même cour, ceci malgré que le Erouv Hatsérot soit inexistant !

Quelle est la différence ?

La Guémara définit que Chévout (action interdite par les 'Hakhamim le Chabbat) qui est « Bémaasé » par une action, est interdite même pour une Mitsva ; tandis que Chévout qui n'est pas accompagnée d'un Maasé est autorisé pour une Mitsva ! Que cela signifie-t-il ?

Beaucoup de Richonim interprètent ainsi : une Mélakha interdite par la Torah est considérée « avec une action » quand bien même dans le cas présent ce soit d'ordre rabbinique car effectuée par un Goy, tandis qu'un interdit d'ordre rabbinique accompli par un Goy est considéré comme étant sans Maasé et autorisé pour la Brit Mila.

Cette Souguia autorise ainsi de

demander au Goy de faire une action Dérabanane pour la Brit Mila. Qu'en est-il des autres Mitsvot ? Le Rambam élargit cette permission aux autres Mitsvot, et tranche que c'est autorisé de demander au Goy de faire un interdit Dérabanane pour n'importe quelle Mitsva !

Plusieurs Richonim affirment que la Guémara n'ayant parlé que de Brit Mila qui en elle-même repousse le Chabbat, on ne peut autoriser cela pour une autre Mitsva ! Voir Tosfot Guitin 8b et Rachba Chabbat 130b. Malgré cela, le Choulhan Aroukh Siman 307 séif 5 penche comme l'avis du Rambam que cette permission est pour les autres Mitsvot aussi !

Cela est appelé : Chévout déchévout Bémakome Mitsva c'est-à-dire un interdit Dérabanane (le fait de faire par un Goy) pour un interdit Dérabanane, pour une Mitsva !

Il est intéressant de préciser que certains Richonim ont une autre version dans la Souguia. Selon eux, tant que c'est par un non-juif, même une vraie Mélakha peut être accomplie pour la Brit Mila !

Ainsi est l'avis du Baal Haïtour ; de plus il apprend de cela pour chaque Mitsva ! Selon cet avis, il est permis de demander au non-juif d'allumer une flamme pour permettre la réalisation d'une Mitsva !

En principe, on ne doit pas agir ainsi mais suivre l'avis de la majorité des Richonim qui ne l'autorisent pas ! Voir Rama Siman 276 séif 2 et Michna Broura. **Moché Brand**

Bassar Behalav

Après avoir consommé de la viande, il est interdit de manger des laitages dans les six heures qui suivent la fin du plat à base de viande. Il n'est pas nécessaire de compter les six heures depuis la fin de l'ensemble du repas, mais seulement à partir de la fin du plat à base de viande. Aussi, avant de manger un plat lacté, il faudra débarrasser la table où se trouvent des aliments à base de viande.

La raison de cette interdiction s'explique du fait que le goût de la viande consommée est tellement fort, qu'il ne disparaît qu'au bout de six heures, ce qui représente en général le délai entre deux repas. Selon cette explication, si l'on mâche simplement un morceau de viande sans l'avaler afin de le donner à des enfants en bas âge, qu'en sera-t-il ? Il ne sera pas nécessaire d'attendre pour consommer du lait. D'autres expliquent que du fait que la viande se glisse entre les dents, ce n'est qu'après six heures qu'elle perd sa forme et son goût n'est plus considéré comme de la viande. Selon cette explication, celui qui ne mange que de la graisse de viande n'est pas tenu de marquer un délai pour manger du lait et de même s'il trouve de la viande entre les dents après six heures. Le Choul'hane Aroukh tranche la décision des deux avis c'est-à-dire qu'il faut attendre six heures dès que l'on consomme de la viande même s'il s'agit simplement de graisse de viande ou bien après avoir seulement mâché de la viande.

Mikhael Attal

La Question

A la fin de la parchat Matot, suite à la guerre contre Midyan, les tribus de Réouven et de Gad vinrent voir Moché pour lui demander de s'installer sur les terres conquises contre Si'hone et Og, en dehors d'Israël.

Question : Pourquoi ont-il attendu jusqu'à la guerre contre Midyan pour présenter leur requête ?

Le Torat Moché et le Male Aomer répondent :

Suite à la guerre contre Midyan, Israël reçut la Mitsva de la purification des ustensiles pris en butin.

Or, cette purification n'est pas nécessaire lors du butin récupéré lors d'une guerre de Mitsva.

De là, ces deux tribus déduisirent que si cette Mitsva ne fut pas donnée après les guerres contre Si'hon et Og, c'est que ces dernières faisaient déjà partie des guerres de Mitsva pour la conquête d'Erets Israël et ils pouvaient donc demander à s'y installer.

G.N.

Suite à la guerre contre Midyan, les tribus de l'accessoire une priorité.

Gad et de Réouven s'étaient fortement enrichies. Ayant fait l'acquisition de nombreux troupeaux, ces hommes avaient à présent besoin de vastes pâturages pour accueillir leurs animaux. Ils se présentent donc devant Moché dénués de sentiment ?

pour lui demander le droit de s'installer sur la rive Est du Yarden. Moché, craignant qu'ils n'étaient en rien le reflet d'un mépris à l'égard de leur famille mais plutôt le fruit d'une réflexion logique. En effet, il est plus long de construire allons construire des étables pour nos troupeaux donc de bâtir tout d'abord des abris pour le et des villes pour nos enfants, puis nous troupeau pour avoir ensuite tout le temps prendrons les armes et combattrons en nécessaire pour ériger des maisons solides et première ligne" (32,16).

Alors que Moché est rassuré sur leur motivation, c'est un autre détail de leur discours qui attire son attention. "Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, construisez d'abord des villes pour vos

enfants et seulement ensuite des étables pour montrer qu'en choisissant cette solution, ils ont accordé plus d'importance à leurs biens que à leur famille, et ils ont fait de

de chez eux pour respecter leur engagement, ils se devaient de matérialiser leur attachement à leur famille en les mettant en tête de leur priorité. Commencer par s'occuper des enfants était techniquement moins logique mais prioritaire en terme d'éducation. Le bon sens repousse parfois une logique mathématique.

La Guemara (Ketuvot 103b) apporte l'exemple de Rabbi 'Hiya qui avait planté des graines de lin pour fabriquer des filets avec lesquels il chassait pour y écrire toute la Torah qu'il enseigna à des enfants. Il y avait sûrement un moyen de gagner du temps en achetant des livres tout prêts, mais cette préparation lui avait permis de montrer à ses élèves combien il aimait leur transmettre. Il pouvait ainsi dire "Je peux faire en sorte que la Torah ne s'oublie jamais". C'était plus long mais très constructif. Comme dit Waze : "Le chemin le plus court n'est pas forcément le meilleur". (Darach David)

Jérémie Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Nethanel est un policier en Israël depuis plus d'une dizaine d'années. Chaque jour, il part à la chasse des mauvais conducteurs qui mettent en danger toute une population d'innocents. Il a comme encouragement les paroles de Rav Eliyachiv qui résonnent toute la journée dans sa tête : « la chaussée appartient à celui qui respecte le code de la route, autrement il n'a pas le droit d'y rouler ». Voilà qu'un beau jour, il entend dans sa radio qu'un fou conduit à tombeau ouvert sur une route proche d'où il se trouve. Il se dirige donc le plus rapidement possible dans sa direction afin de l'arrêter. Il ne tarde pas à le rejoindre mais a du mal à le stopper. Le chauffard ne semble même pas le remarquer. S'en suit une course poursuite sur l'autoroute qui se termine lorsque l'inconscient sort de l'autoroute et ralentit enfin. Nethanel le double et se place devant lui afin de l'empêcher de repartir, sort vite de son véhicule et s'approche de la voiture du mauvais conducteur pour le mettre en état d'arrestation. Mais lorsqu'il arrive à sa hauteur, il reste bouche bée, le chauffard n'est rien d'autre que son père. Il est maintenant face à un grand dilemme. Comment doit-il se comporter ? Répondre dans sa radio qu'il n'a pas réussi à arrêter le fuyard et continuer tranquillement son travail ou bien non, oublier qu'il s'agit de son père et se comporter avec lui comme tout autre délinquant de la route dont il a malheureusement tellement l'habitude ?

Le Choul'hан Aroukh (YD 241,5) nous enseigne que si un père ou une mère transgresse un interdit de la Torah sur lequel on est possible de Malkout (flagellation), et que le fils est « le bourreau » du Beth-Din, il ne devra pas les frapper. Dans la même idée, si le père ou la mère sont coupables d'être mis en Nidouy (quarantaine), le fils ne pourra s'occuper de le faire. Le 'Hida écrit au nom du Zohar que Ra'hel Iménou fut punie puisqu'elle fit souffrir son père en lui cachant ses idoles, c'est pour cela qu'elle n'eut pas le mérite d'élever son fils Binyamin, encore une preuve que même si le père ou la mère sont dans l'erreur, leur enfant n'a pas le droit de les corriger. On pourrait donc logiquement penser qu'il en serait de même dans notre cas. Or, nous explique Rav Zilberstein, Nethanel a le droit et même le devoir d'arrêter son père car celui-ci en conduisant de la sorte met en danger beaucoup de gens et prend donc le titre de Rodef (qui poursuit un homme pour le tuer) qui est bien plus grave que ce dont traite le Choul'hан Aroukh plus haut, car chaque instant où on le laisserait rouler il pourrait tuer un innocent H"V. C'est pour cela que le Rav lui demande d'arrêter son père dans la mesure où il n'y a pas d'autres policiers en mesure de le faire afin de stopper le danger.

Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« Moshé les envoya mille par tribu pour l'armée, eux et Pin'has fils d'Elazar le Cohen à l'armée, et les ustensiles sacrés et les trompettes de sonnerie en sa possession. » (31,6)

Rachi écrit : « eux et Pin'has : ceci nous apprend que Pin'has équivaut à tout le monde. Pourquoi Pin'has et non Elazar ? Car Hachem dit que celui qui a commencé par une mitsva, (d'avoir tué Cosbi fille de Tsour) termine. Autre explication : il est allé venger Yossef qui lui est apparenté du côté de sa mère par rapport au fait que les midyanim l'avaient vendu... Autre explication : il était oint pour la guerre. »

Les commentateurs posent la question suivante :

Pourquoi Rachi pose la question "pourquoi Pin'has est allé en guerre et non Elazar ?" seulement après avoir dit que Pin'has équivaut à tout le monde ?

Le Sifté 'Hakhamim répond :

J'aurais pu croire que la raison pour laquelle on n'a pas choisi Elazar c'est parce qu'il est très grand, mais maintenant que la Torah nous dit que Pin'has est très grand et que malgré tout on l'envoie à la guerre alors se pose la question pourquoi Pin'has et non Elazar ?

D'autres commentateurs répondent :

On aurait pu penser que la raison pour laquelle Moshé envoie Pin'has c'est parce que Moshé avait peur que l'un d'entre eux fasse une faute avec les filles de Midyan, c'est pourquoi il a choisi précisément Pin'has, car tout le monde a vu que Pin'has n'a pas hésité à tuer même un prince d'Israël donc tout le monde aura peur de fauter de peur d'être lui aussi tué. Mais maintenant qu'on nous dit que Pin'has équivaut à tout le monde, cela nous apprend qu'ils sont tous des justes car sinon quelle serait la louange faite à Pin'has en disant qu'il équivaut à tout le monde ? On est donc forcé de dire que la louange est que bien qu'ils étaient tous des justes Pin'has équivaut à tout le monde, et maintenant ressort la question suivante : s'ils étaient tous des justes il n'

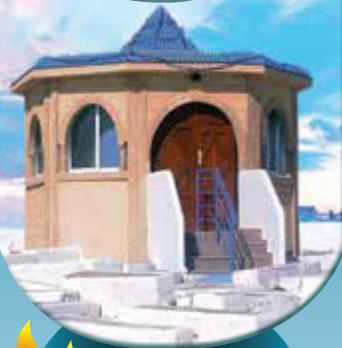
a donc pas à craindre le fait qu'ils aillent fauter alors pourquoi envoyer Pin'has ?

On pourrait proposer l'explication suivante :

Tous ceux qui vont à l'armée sont de très grands Tsadikim, comme Rachi l'a dit plus haut [voir 31,3] donc ici, en disant que Pin'has équivaut à tout le monde c'est une très grande louange pour Pin'has et donc on aurait pu penser que c'est cela la raison pour laquelle on a envoyé Pin'has et on lui a confié ce grand poste [en effet, cela n'aurait pas dû être Pin'has car il n'était pas oint pour la guerre comme on le voit des deux premières explications de Rachi et comme le dit le Maharcha dans sota 43]. Ce n'est que d'après la troisième explication que l'on dit que Pin'has était oint pour la guerre mais les autres explications ne sont pas d'accord avec cela].

Rachi vient donc nous dire que bien que l'on fasse une très grande louange à Pin'has, à savoir qu'il équivaut à tout le monde, cela ne justifie pas le fait qu'il prenne la place d'Elazar et donc pourquoi c'est Pin'has et non Elazar ? A cela, Rachi ramène trois explications, c'est-à-dire du fait que dans le verset où on parle d'envoyer les bné Israël à la guerre c'est précisément dans ce verset que la Torah vient faire une immense louange à Pin'has. On aurait donc vraiment pu croire que la raison pour laquelle on a demandé à Pin'has de diriger cette mission c'est parce qu'il est très grand et c'est pour cela que la Torah nous aurait fait la louange de Pin'has justement dans ce verset. C'est pour cela que Rachi intervient et ne demande pas juste "pourquoi Pin'has ?", sous-entendu "et pas un autre" car à cela le verset a déjà répondu en disant que Pin'has a été choisi du fait de sa grandeur, mais Rachi demande "pourquoi Pin'has et pas Elazar ?", car Elazar est aussi très grand. C'est que forcément la grandeur n'est pas l'unique raison et Rachi en cite donc trois autres qui justifient pourquoi Pin'has et non Elazar.

Mordekhaï Zerbib



| | All. | Fin | R. Tam |
|-----------|--------|-------|--------|
| Paris | 21h10* | 22h23 | 23h30 |
| Lyon | 20h50* | 21h59 | 22h58 |
| Marseille | 20h41* | 21h47 | 22h41 |

(*) Prière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris ✧ Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem ✧ Pnînei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod ✧ Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana ✧ Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

- Le 2 Av, Rabbi Aharon Teomim
- Le 3 Av, Rabbi Chimchon d'Östropoly
- Le 4 Av, Rabbi Chimon Biderman
- Le 5 Av, Rabbi Its'hak Louria Ashkenazi
- Le 6 Av, Rabbi Moché Ezra Mizra'hi
- Le 7 Av, Rabbi Chalom Noa'h de Sionim
- Le 8 Av, Rabbi Chimon Agassy

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chélita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hananía Pinto chélita

L'itinéraire de la vie

« Voici l'itinéraire des enfants d'Israël, depuis qu'ils furent sortis du pays d'Egypte, selon leurs légions, sous la conduite de Moché et d'Aharon. » (Bamidbar 33, 1)

NOMBREUSES ET VARIÉES SONT LES ÉTAPES DES VOYAGES MARQUANT LA VIE D'UN HOMME, MAIS LEUR DÉNOMINATEUR COMMUN DOIT ÊTRE DE SE CONFORMER À L'ESPRIT DE LA TORAH TRANSMIS PAR NOS SAGES, COMME L'INDIQUE L'INCIPIT DE NOTRE SECTION « SOUS LA CONDUITE DE MOCHÉ ET D'AHARON ». CHAQUE PAS QU'IL S'APPRÈTE À FAIRE DOIT ÊTRE SOIGNEUSEMENT PESÉ. IL LUI INCOMBE DE RÉFLÉCHIR S'IL CORRESPOND BIEN À LA VOLONTÉ DIVINE OU SI, AU CONTRAIRE, IL LA CONTREDIT. C'EST EN FONCTION DE CELA QU'IL DÉCIDERÀ DE L'ENTREPRENDRE OU D'Y RENONCER.

AVEC L'AIDE DE D.IEU, J'AI TROUVÉ UNE ALLUSION À CETTE IDÉE À TRAVERS LES MOTS DE NOTRE VERSET. LE TERME BÉYAD (LIT. : DANS LA MAIN, TRADUIT « SOUS LA CONDUITE ») A LA MÊME VALEUR NUMÉRIQUE, EN LUI AJOUTANT UN, QUE LE TERME TOV (BON), SE RÉFÉRANT À LA TORAH. CAR, TOUTES LES VOYAGES DES ENFANTS D'ISRAËL ÉTAIENT SOUS LA CONDUITE DE MOCHÉ ET D'AHARON, LESQUELS DÉTENAIENT LA TORAH.

DÈS LEUR PLUS JEUNE ÂGE, LES ENFANTS DÉBUTENT LEUR VOYAGE ICI-BAS. LES PARENTS ONT LA SAINTE MISSION DE PRÉTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA ROUTE QU'ILS EMPRUNTENT ET DE SURVEILLER, À TOUT MOMENT, LEURS ACTES. ILS DOIVENT VEILLER OÙ ILS EN SONT, VERS OÙ ILS ÉVOLUENT, QUELS SONT LEURS AMIS, QUELLES SONT LEURS OCCUPATIONS. ILS LES ENCOURAGERONT À PROGRESSER SUR LA ROUTE LES MENANT VERS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR MISSION ET LES ÉDUCERONT À L'AUNE DE LA TORAH ET DE LA CRAINTE DU CIEL. AINSI, ILS EMPRUNTERONT LE DROIT CHEMIN ET S'ÉLÈVERONT DE PLUS EN PLUS DANS LA DROITURE ET LA PURETÉ, LEUR PROCURANT LA SATISFACTION.

CEPENDANT, LE DEVOIR DES PARENTS EST, AVANT TOUT, DE S'AUTO-ÉDUCER DANS LE CHEMIN DE LA TORAH ET DES MITSVOT, AFIN DE DONNER UN BON EXEMPLE À LEUR PROGÉNITURE QUI, À SON TOUR, ASPIRERA À EMPRUNTER CETTE VOIE. SI, AU CONTRAIRE, ILS TÉMOIGNENT PARFOIS DE LA NÉGLIGENCE POUR UNE MITSVA OU SEMBLENT INDÉCIS, MANQUANT DE DÉMONTRER PAR LEUR CONDUITE LA SUPÉRIORITÉ DE LA TORAH SUR LES VANITÉS DE CE MONDE, LEURS ENFANTS EN SERONT SANS NUL DOUBTE INFLUENCÉS ET NE SERONT PAS FERMES DANS L'OBSERVANCE DES MITSVOT. ILS RISQUENT MÊME, À D.IEU NE PLAISE, D'ABANDONNER LE DROIT CHEMIN ET

DE TOMBER DANS UN PROFOND ABÎME. OR, LEUR CHUTE SERA À IMPUTER À LEURS PARENTS.

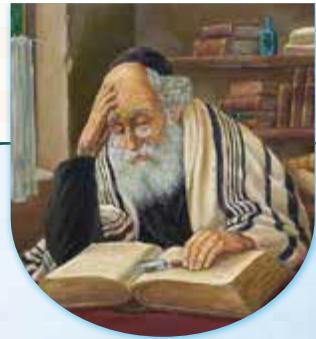
CETTE PARACHA EST LUE AU MILIEU DE BEN HAMÉ-SARIM, PÉRIODE DE DEUIL SUR LA DESTRUCTION DU TEMPLE. CELLE-CI TROUVE SA RACINE DANS LA DESTRUCTION DE JÉRUSALEM, ALORS ENTACHEE PAR DE GRAVES FAUTES, RAISON POUR LAQUELLE NOUS LA DÉPLORONS CAR, SI LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE BRÈCHE DANS SES MURAILLES N'AVAIT PAS ÉTÉ DONNÉE À NOS ENNEMIS, ILS N'auraient PAS NON PLUS PU PORTER ATTEINTE AU TEMPLE. CECC CORROBORE CES MOTS DES LAMENTATIONS DE YIRMIYA : « LORSQUE JE SUIS SORTI DE JÉRUSALEM. » IL N'A PAS DIT « LORSQUE JE SUIS SORTI DU TEMPLE », CAR IL PLEURA AVANT TOUT L'AMORCE DE CET ANÉANTISSEMENT, EN L'OCCURRENCE CELUI QUI FRAPPA JÉRUSALEM.

SUR LE MODE ALLUSIF, J'AI PENSÉ QUE LE TEMPLE SYMBOLISE LES JEUNES ENFANTS, TANDIS QUE JÉRUSALEM SYMBOLISE LES PARENTS. DE MÊME QUE LA VILLE SAINTE ENTOURAIT L'EMPLACEMENT DU TEMPLE, LES PARENTS SE TIENNENT AUTOUR DE LEURS ENFANTS COMME UNE MURAILLE PRÉSERVANT LEUR PURETÉ. PAR CONSÉQUENT, SI, À D.IEU NE PLAISE, LES PARENTS SE RELÂCHENT SPIRITUELLEMENT ET REMETTENT EN QUESTION LES VALEURS DU JUDAÏSME, LE DESTRUCTEUR EN PROFITERA POUR FAIRE UNE BRÈCHE DANS LE TEMPLE, AUTREMENT DIT LE MAUVAIS PENCHANT SAISSIRA L'OCCASION POUR S'ATTACKER À LEURS ENFANTS QUI DÉCHOIRONT RAPIDEMENT. IL EN RÉSULTE QUE LA DESTRUCTION DES ENFANTS – DU TEMPLE – TROUVE SES GERMES DANS CELLE DES PARENTS – DE JÉRUSALEM. AUSSI, PLUTÔT QUE DE SE LAMENTER SUR LA DÉGRADATION DE LEUR PROGÉNITURE, ILS DEVRAIENT TOUT D'ABORD DÉSAPPROUVER LA LEUR, PRENDRE CONSCIENCE QU'ILS EN SONT À L'ORIGINE.

CELUI QUI PERCEVAIT LA BEAUTÉ SPIRITUELLE DE JÉRUSALEM, SA SAINTETÉ CARACTÉRISTIQUE, POUVAIT AVOIR UNE PETITE IDÉE DE CELLES, ENCORE BIEN SUPÉRIEURES, DU TEMPLE. DE MÊME, QUAND ON CONSTATE LA BEAUTÉ SPIRITUELLE DES ENFANTS, LEUR PURETÉ D'ÂME, ON PEUT AUSSITÔT EN DÉDUIRE CELLES DES PARENTS QU'ILS NE FONT QUE REFLETER. C'EST POURQUOI LES PARENTS ONT LE DEVOIR D'AMÉLIORER CONSTAMMENT LEUR CONDUITE ET DE SUIVER, INVARIABLEMENT, LA VOIE DE LA SAINTETÉ ET DE LA PURETÉ, TOUT EN FORTIFIANT LES MURAILLES DE LA PURETÉ DANS LEUR COEUR. S'ILS SE CONFORMENT AINSI À « LA CONDUITE DE MOCHÉ ET D'AHARON », À L'ESPRIT DE LA TORAH, ILS PARVIENDRONT, AVEC L'ASSISTANCE DE D.IEU, À ÉDUCER LEURS ENFANTS DANS CE CHEMIN.

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bítá'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pínto chelita



Un billet de mitsva

Je reçus à l'occasion une femme qui n'avait pas d'enfants depuis des années. Elle me décrivit en pleurant ces années de stérilité, d'exams interminables et de traitements difficiles qui s'étaient à chaque fois soldés par des échecs.

La souffrance de cette femme était très intense et partagée, bien sûr, par son mari qui ne parvenait pas à surmonter l'épreuve et ressentait un certain dépit vis-à-vis de son épouse, surtout suite au dernier pronostic des médecins, selon lesquels elle était stérile et ne pourrait jamais avoir d'enfants.

Je revenais au même moment d'un voyage à l'étranger et j'avais dans ma poche un billet que l'on m'avait sûrement remis pour le donner à la tsédaka à mon arrivée, afin d'être l'émissaire d'une mitsva.

Je tirai ce billet de ma poche et le remis à la femme éplorée en lui disant : « Il s'agit d'un billet de mitsva. Gardez-le précieusement et renforcez-vous dans l'accomplissement de la Torah et des mitsvot, notamment dans le domaine de la pureté familiale. Donnez la tsédaka avec largesse et multipliez les bonnes actions. Avec l'aide de Dieu, lorsque vous aurez renforcé votre foi en l'Eternel, qui est tout-puissant et peut réaliser des miracles dévoilés à l'encontre des lois de la nature, vous aurez une descendance viable. »

Très émue par mes paroles, elle prit le billet les mains tremblantes.

« Quand vous aurez eu un enfant, ajoutai-je, vous viendrez m'annoncer la bonne nouvelle et me restituer ce billet de mitsva. »

Quelques années s'écoulèrent, pendant lesquelles cette femme garda l'espoir d'avoir des enfants, animée d'une foi inébranlable dans les possibilités illimitées du Créateur.

C'est alors que l'incroyable se produisit : après huit années d'attente, elle mit au monde une fille !

Quand elle vint me rendre le billet que je lui avais confié, elle m'apprit avec émotion qu'elle avait eu une fille. Lorsque les médecins avaient constaté qu'elle était enceinte, ils n'en avaient pas cru leurs yeux et lui avaient enjoint de bien se faire suivre tout au long de cette grossesse miraculeuse.

Pour conclure, voici ce qu'elle me confia : « Chaque jour, j'implorais le Créateur de me donner le mérite de vous rendre ce billet de mitsva et, Dieu soit loué, dans Sa bonté infinie, Il m'a permis de le faire aujourd'hui ! »

DE LA HAFTARA

« Ecoutez la parole d'Hachem (...) » (Yirmayahou chap. 2)

Lien avec la paracha : Cette haftara est la seconde des trois instaurées par nos Sages pendant les Chabbatot précédant Ticha Béav et qui traitent de la punition prédicta par Yirmayahou, à savoir la chute de Jérusalem.



CHEMIRAT HALACHONE

L'interdiction d'écouter du colportage de sa femme

Si l'épouse de quelqu'un lui raconte ce qu'un tel a dit de lui et qu'il y croit, outre le péché de donner crédit à du colportage, il entraîne sur lui de nombreux malheurs. Car, en constatant qu'il accepte de bon gré ses paroles, sa femme lui en rapportera toujours, ce qui éveillera sa colère et suscitera des querelles et du chagrin.

Aussi est-il hautement recommandé de demander à son épouse de ne pas lui dire de médisance ni de colportage.

Paroles de Tsaddikim

Le verre de lait de Rav Messas

Le prophète Yirmiya, associé avant tout avec la destruction de Jérusalem, se lamente sur la situation spirituelle du peuple juif à l'époque qui précéda cette tragédie. Il décrit cette déchéance en notant : « Pour s'attacher à des choses vaines et se complaire au néant. » (Yirmiya 2, 5) Au lieu de s'investir dans la sainte Torah, précieux trésor que le Créateur leur avait donné, les enfants d'Israël poursuivaient les vanités de ce monde.

Généralement, fait remarquer le 'Hida, lorsqu'un homme souffre d'un quelconque problème de santé, la première activité à laquelle il renonce est son cours de Torah. Quand on le questionne au sujet de son absence, il donne la réponse toute prête : « Je ne me sentais pas bien. » Pourtant, le fait de se plonger dans l'étude redonne au contraire la santé à l'homme et dissipe de son esprit tous ses maux et soucis.

Rabbi Bentsion Moutsafi chelita affirme que le verset souligne justement ce point : « Ecoutez la parole de l'Eternel, maison de Yaakov (...) Voici ce que dit l'Eternel : "Quelle injustice vos pères avaient-ils découverte chez Moi pour Me fuir, pour s'attacher à des choses vaines et se complaire au néant ?" » Pourquoi, à chaque fois que les enfants d'Israël se trouvent dans la détresse, ils s'investissent encore davantage dans les affaires de ce monde, au lieu de renforcer leur lien avec l'Eternel et Ses mitsvot ? Ne comprennent-ils pas que seuls la Torah, la prière et le service divin sont à même de leur apporter le salut ?

Le Rav Moutsafi illustre ceci par l'exemple de Rabbi Chalom Messas zatsal qui lui témoigna avoir lui-même expérimenté et vérifié cette réalité : à chaque fois qu'il se plongeait dans l'étude de la Torah, il ne ressentait plus aucune douleur !

Environ un mois avant son décès, alors qu'il était âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, Rabbi Chalom s'assit pour approfondir les lois matrimoniales, afin de pouvoir libérer vingt-neuf femmes de leur statut de agouna (femme mariée dont le mari a disparu et ne pouvant se remettre). Conscient de la détresse de ces dernières, il s'attela durant de longues heures à la tâche de l'étude, se pencha assidûment sur ce sujet de nombreux jours, suite auxquels il écrivit des arrêts. Il se sacrifia ainsi dans un désintéressement total.

« Un jour, raconte Rav Moutsafi, je suis allé le voir à trois heures de l'après-midi. Il me tendit sa main pure et me dit : "Je peux vous attester que, depuis ce matin, je n'ai mis dans ma bouche qu'un seul verre de lait !" »

Essayons d'imaginer un vieillard, approchant la centaine, plongé pendant un jour entier dans le déliement d'agounot et animé par la seule force de la Torah et la volonté de mettre fin à la détresse de ces femmes. Et tout ceci, en n'ayant avalé, depuis le matin, qu'un seul verre de lait. Ceci illustre remarquablement le puissant pouvoir de la Torah, capable de raviver l'homme et de renforcer son corps.



PERLES SUR LA PARACHA

La colère et la sagesse antithétiques

« Moché se mit en colère contre les officiers de l'armée. » (Bamidbar 31, 14)

Nos Sages affirment (Pessa'him 66b) que quiconque se met en colère, s'il est sage, perd sa sagesse. Ils le déduisent de Moché au sujet duquel il est écrit « Moché se mit en colère contre les officiers de l'armée », suite à quoi le verset souligne : « Eléazar le pontife dit aux hommes de la milice qui avaient pris part au combat : "Ceci est un statut de la loi", laissant entendre que cette loi avait échappé à Moché.

A priori, la colère de Moché était justifiée et il eut raison de leur reprocher d'avoir laissé en vie les femmes de Midian qui les avaient fait fauter. Aussi, pourquoi oublia-t-il les lois relatives à la cachération d'objets employés pour l'idolâtrie ?

Rav 'Haïm Chmouleviz zatsal en déduit qu'il n'y a pas de différence si la colère était, ou non, justifiée ; dans tous les cas, elle mène à l'erreur. Car celle-ci n'est pas une punition à la colère, mais une conséquence naturelle, la sagesse et la colère étant antithétiques.

La hilloula d'Aharon, une invite à l'introspection

« Aharon (...) y mourut. C'était la quarantième année du départ des Israélites du pays d'Egypte, le premier jour du cinquième mois. » (Bamidbar 33, 38)

Pourquoi la Torah a-t-elle précisée la date du décès d'Aharon, ce qu'elle ne fait jamais ?

L'ouvrage Chémi Véchem Avotai propose deux explications. Aharon, qui « aimait la paix et la poursuivait », incarnait cette vertu. Dans son commentaire sur le traité Sanhédrin (6b), Rachi souligne que « lorsqu'il entendait des disputes entre les gens, avant qu'ils ne viennent se présenter à lui pour qu'il les juge, il les poursuivait pour rétablir la paix entre eux ».

Or, avec sa disparition, le pilier de la paix disparut lui aussi. Le texte mentionne donc la date de son départ, en l'occurrence Roch 'Hodech Av, afin qu'on le commémore en procédant à un examen de conscience. On réalisera alors que, si on avait maintenu la paix parmi nous, on aurait peut-être été en mesure d'annuler le décret de la destruction qui présida à ce mois-ci et trouva sa racine dans la haine gratuite.

En outre, en se souvenant du décès d'Aharon au début de ce mois, les générations successives en viendront à réfléchir aux causes de la destruction et chercheront à se corriger dans le domaine des relations interhumaines. En effet, il est écrit dans le Talmud de Jérusalem que « toute génération dans laquelle [le Temple] n'a pas été reconstruit est considérée comme l'auteur de sa destruction ». Car le fait qu'il n'a pas été reconstruit prouve que la cause de sa destruction existe encore et donc que, si son édifice avait été là, il aurait été détruit pour la même raison.

Quand aurons-nous des ailes ?

« Plus Bilam, fils de Beor, qu'ils firent périr par le glaive. » (Bamidbar 31, 8)

Rachi explique que Bilam, par ses sortilèges, faisait planer dans l'air les rois de Midian et lui-même planait avec eux. Pin'has leur montra alors la plaque d'or sur laquelle le Nom divin était gravé et ils tombèrent.

De fait, nous pouvons nous demander pourquoi l'homme n'a pas été créé avec des ailes, d'autant plus que nos Sages affirment que, dans les temps futurs, le Saint bénit soit-il en fera aux justes.

Cette question fut posée à Rabbi Yaakov 'Haguz zatsal qui répondit (Responsa Halakhot ktanot 1, 223) ainsi : « Afin qu'il ne soit pas trop facile de commettre un péché, car celui qui sera en route pour fauter se laissera dissuader par ses pieds et maîtrisera alors son mauvais penchant. (...) En outre, les pas effectués par l'homme pour accomplir une mitsva lui octroient une récompense supplémentaire. »

Les hommes de la génération de la dispersion parvinrent, même sans ailes, à s'unir pour construire une tour s'élevant dans les hauteurs du ciel. Combien plus auraient-ils donc fauté s'ils avaient eu des ailes !

Mais, dans les temps futurs où l'homme n'aura plus de mauvais penchant, il n'y aura plus de risque qu'il faute et l'Eternel fera alors une nouveauté : les Tsadikim auront des ailes qu'ils pourront utiliser dans l'intérêt public.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La prééminence du chef de famille comme celle du prince de tribu

Pin'has, fils d'Elazar, comptant parmi les dirigeants du peuple, enseigna à ses membres le zèle à témoigner dans le service divin. En effet, face à la faute de Zimri avec Kizbi, il réagit sur-le-champ et, sans craindre personne, les tua aux yeux de tous.

Nous pouvons nous demander comment Pin'has eut l'audace de se mettre en danger en les tuant. D'où tira-t-il donc les forces d'âmes nécessaires pour accomplir un tel acte ? En outre, ignorant que l'Eternel ferait un miracle en sa faveur, lui était-il permis d'agir ainsi au péril de sa vie ? N'était-il pas considéré comme un suicidaire ?

C'est que, au moment où Pin'has vit l'odieux spectacle face à lui, une colère puissante s'alluma en lui, si bien qu'il ne parvint plus du tout à réfléchir ni à prendre en compte le danger auquel il s'exposait. Constatant la considérable profanation du Nom divin, il ne perdit pas de temps à réfléchir et se montra prêt à se sacrifier avec amour pour venger l'honneur divin. Il se souvint de la règle à appliquer dans ce cas : celui qui a des relations avec une Araméenne est frappé par les zélateurs (Sanhédrin 81a). Telle est la halakha qu'on doit connaître, mais qui n'est pas énoncée par le Rav comme directive. Il focalisa son esprit sur cette loi et oublia tout le reste.

Or, il est important de savoir qu'au sein du foyer, le chef de famille a la dimension d'un chef de tribu, du fait qu'il porte sur ses épaules la responsabilité de l'éducation de ses enfants qui prennent exemple de sa conduite. Cette idée peut se lire en filigrane à travers le verset « C'est vis-à-vis de la face du candélabre que les sept lampes doivent projeter la lumière. » (Bamidbar 8, 2) Les lampes font allusion aux enfants et le candélabre au père, qui se tient face à eux. Son devoir est donc d'éclairer le chemin de ses enfants, de les guider dans la voie de la Torah, des mitsvot et de la crainte de Dieu. Il lui incombe d'être pour eux un exemple de la manière dont il convient de servir l'Eternel et de la méticulosité à témoigner dans l'observance des mitsvot. Car, à l'instar des princes de tribus, responsables de guider ses membres dans le droit chemin, le chef de famille a le devoir de guider celle-ci dans la Torah, les mitsvot et les bonnes actions.

LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de notre peuple, à la mémoire de la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie



« Son époux est considéré aux portes, quand il siège avec les anciens du pays. »

Dans son hesped prononcé sur sa mère, notre Maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita a cité des propos qu'il a entendus de Maran Rabénou Ovadia Yossef zatsal.

« Il arrive parfois que, lorsqu'un simple Juif rejoint sa dernière demeure, il soit surpris de voir, dans les sphères supérieures, des milliers de pages de Guémara l'accueillir avec joie et des anges chanter devant lui "La lumière se répand sur les justes" et le louer en disant "Heureux sois-tu d'avoir eu le mérite de fonder un monde de Torah !" Surpris, il dit : "Je ne suis qu'un simple Juif, je n'ai rien étudié de tout cela, peut-être avez-vous fait erreur et m'avez-vous confondu avec quelqu'un d'autre..." On lui répond alors que le tribunal céleste ne se trompe jamais. "Durant ta vie, tu as soutenu financièrement les personnes étudiant la Torah et es ainsi devenu associé à ces milliers de pages de Guémara étudiées. On considère donc comme si tu les avais toi-même étudiées. C'est pourquoi elles sont sorties à ta rencontre et les anges ont entonné en ton honneur les chants attribués au justes", lui explique-t-on.

« Aujourd'hui, dans les nombreuses institutions de Torah sous notre égide, plusieurs centaines d'avrékhim et de ba'hourim, penchés sur les enseignements de la Guémara et des décisionnaires, étudient jour et nuit. Imaginez-vous donc combien de milliers de pages de Guémara ont dû accueillir Maman, danser devant elle et l'inviter à entrer dans le jardin d'Eden. Car, toute cette étude est grâce à elle, tout comme le zikouï harabim que nous faisons et le considérable soutien financier que nous apportons aux autres institutions de Torah d'Israël et de Diaspora. La Torah étudiée dans celles-ci lui est également créditée car, sans son dévouement pour la Torah, nous-mêmes ne leur aurions sans doute pas apporté un tel soutien. Elle a véritablement fondé un monde de Torah. »

Tout au long de leur vie commune, la Rabbanite œuvra en association avec son mari, le Tsadik Rabbi Moché Aharon – que son mérite nous protège. Avec une abnégation hors du commun et une fidélité absolue, elle fut toujours attachée à lui et le resta même après son décès, refusant toutes les honorables propositions qu'elle recevait, quitte à demeurer veuve. Consciente de sa grandeur et de sa sainteté exceptionnelles, elle préféra lui rester attachée, à lui et à ses ancêtres dont elle invoquait souvent le mérite.

Tout le monde savait que la Rabbanite, épouse du Tsadik, intimement liée à sa tradition, poursuivait avec ardeur ses bons actes et œuvrait en faveur de la transmission de la Torah au peuple juif. Toute sa vie durant, elle se tint aux côtés de son mari, eut le mérite de servir des érudits et des justes et de former des générations droites et bénies. Combien de bonnes actions et de mérites a-t-elle à son actif dans le monde éternel !

L'interprétation du verset « Son époux est considéré aux portes, quand il siège avec les anciens du pays », donnée par le Rav Elgazi dans son commentaire sur « Echét 'haïl », peut être appliquée à la Rabbanite. Il s'interroge sur l'adéquation de cette phrase, louant le mari, avec l'éloge de la femme vertueuse.

Il répond qu'après son mariage, une jeune femme aime que son époux passe du temps avec elle, alors que, lorsqu'elle vieillit, cela ne la dérange plus tellement qu'il quitte le foyer pour aller étudier au beit hamidrach, comme le font les vieillards. C'est en cela que le verset précité loue la femme vertueuse. Comment la définir ? C'est celle dont le mari « est considéré aux portes », c'est-à-dire parvenu à une grande élévation, du fait qu'elle ne l'a pas empêché de prendre place avec « les anciens du pays ». Depuis le début de leur vie commune, elle a été prête, à l'instar des vieilles femmes, à le laisser partir du foyer pour étudier de longues heures dans la maison d'étude. Une telle dévotion définit véritablement la femme vertueuse.

Matot, Massei (90)

Matot

לֹא יַחֲלֵל דְּבָרָו כְּלַיְצָא מִפְיוֹ יִצְלַחַה (ל. ג.).

« Il ne profanera pas sa parole, selon tout ce qui sortira de sa bouche il fera ». (30,3)

Le Hida explique : Lorsque l'homme surveille attentivement sa langue et la préserve de paroles futiles et de propos interdits, tout ce qu'il demandera à D. sera exaucé.

Le Rav Haïm Vital, rapporte l'explication suivante au nom de **Rav Chimon Tirano** : Toute parole émise par l'homme exerce une influence et agit sur les mondes supérieurs : pour le meilleur et pour le pire. Si les mots qu'il formule sont empreints de sainteté, il stimule les sphères de spiritualités et de kédoucha. Mais si (à D. ne plaise !), il émet des propos interdits, il ne fait qu'aiguillonner les forces du mal.

וְאֶת מִלְכִי מִדִּין קָרְגוּ עַל חַלְקֵיכֶם... וְאֶת בְּלַעַם בְּנֵי קָרְגוּ בְּתַרְבָּה
(לא. ח)

La Guémara (Sanhédrin 106b) enseigne que Bilam a été tué (Matot 31,8) par le biais des quatre types de mort utilisés par le Sanhédrin : par la lapidation, par le feu, par l'épée et par la strangulation. Comment est-il possible d'infliger les 4 en même temps ?

Rachi (Sanhédrin 106b) rapporte qu'ils ont pendu Bilam sur un arbre (strangulation) et qu'ils ont allumé un feu en dessous. Ils ont ensuite coupé sa tête (mort par l'épée) et son corps est tombé par terre dans le feu (lapidation et mort par le feu).

Le Maharcha (Sanhédrin 106b) n'est pas d'accord avec cette explication car le feu et la lapidation se produisent une fois qu'il est mort, puisque sa tête a déjà été coupée. De plus, la mort par le feu doit se faire par le biais d'un morceau de plomb brûlant placé dans la bouche, ce qui est différent de l'explication apportée par Rachi.

Le Maharcha suggère que : ils ont d'abord jeté des pierres sur Bilam, mais pas au point de le tuer. Ensuite, ils ont placé un morceau de plomb brûlant dans sa bouche, mais pas suffisamment pour le tuer. Puis, ils l'ont étranglé tout en le laissant en vie, pour finalement le tuer en coupant sa tête par l'épée.

Le Rav Aharon Leib Steinman (Ayélet haChakhar) Zastal remet en question le Maharcha en disant qu'il n'a alors été tué véritablement que par l'épée.

Le Rav Meir HaLévi Aboulafia (le Yad Rama) explique que Bilam a été tué par quatre personnes, chacune lui infligeant au même moment un type de mort.

Aux Délices de la Torah

Aux Délices de la Torah

וַיֹּאמֶר אֶלְעָזָר קֹפֶן אֶל אֲנָשֵׁי כָּבֵא הַבָּא לְמִלְחָמָה זוֹת חֲקַת
הַתּוֹרָה אֲשֶׁר צִוָּה ה' אֶת מִשְׁהָה. אֵךְ אֶת הַזְּבֻב וְאֶת הַכְּפֹרֶת אֶת (ל. כא,
כב)

« Le prêtre Eléazar dit aux soldats venant à la guerre : Telle est la règle que D. a ordonnée à Moché : En ce qui concerne l'or, l'argent (31,21-22)

Le verset aurait dû dire : « aux soldats venant de la guerre » et non « venant à la guerre ». Dans le livre **Hovot Halévavot**, il est écrit qu'un homme pieux vit un jour un groupe d'hommes, heureux et gais, revenant victorieux du combat. Il leur dit : « Vous avez gagné une petite guerre peu importante mais maintenant une guerre beaucoup plus importante vous attend : la guerre contre le mauvais penchant. L'homme y est confronté constamment et elle devient plus forte en raison de la fierté qui suit la victoire. De même, **Eléazar** dit aux soldats, qui revenaient de la guerre contre Midian, de savoir qu'à présent, ils allaient à la guerre, à la guerre vraie et importante contre le mauvais penchant. Il leur donna le commandement de purifier les ustensiles pour leur faire comprendre qu'ils devaient purifier leur cœur du sentiment de fierté qui l'habitait comme il faut retirer le goût de l'aliment interdit absorbé dans les ustensiles en les ébouillantant. Il est écrit plus haut : « Moché se mit en colère contre les généraux ... qui revenaient de l'expédition militaire ». Moché s'emporta contre les généraux s'imaginant être revenus de la guerre, satisfaits d'eux-mêmes, alors qu'une guerre bien plus difficile les attendait.

Mayana Chel Torah

Massei

אֶלְהָ מִסְעֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יִצְאֵוּ מִאֶרְץ מִצְרָיִם לְצַבָּאָתֶם בַּיּוֹם מִשְׁהָה
וְאַהֲרֹן (ל. א)

« Voici les déplacements des enfants d'Israël qui quittèrent l'Egypte par groupes organisés sous la direction de Moché et Aharon » (33,1)

Le **Kétonot Or** cite le **Midrach** rapportant que, comme la délivrance d'Egypte a eu lieu par l'intermédiaire d'un homme, elle ne peut être éternelle et doit nécessairement être suivie d'un autre exil. Dans le futur, la délivrance viendra par

D. Lui-même et sera alors éternelle. Voici les déplacements des enfants d'Israël אלה מסעינו בני (בנֵי). Le Nahal Kédoumim fait observer que les initiales de ces mots évoquent les quatre exils à venir :

Edom (אֶדוֹם) : Rome, notre exil actuel.

Madaï (מָדַי) : l'exil perse (sous Ahachvéroch).

Babéλ (בָּבֶל) : la destruction du Temple par Nabuchodonosor, et l'exil en résultant.

Yavan (יוָן) : l'exile spirituel mené par les Grecs « Voici les déplacements des enfants d'Israël » (אֲלֹהָה מסעינו בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל).

Le Rav Weinberger rapporte un Midrach disant : « élé kénégéd élé » : ce « élé » (massé) vient en raison d'un autre « élé » (אֲלֹהָה). Ce Midrach nous enseigne que si nous avons dû subir les 42 étapes dans le désert c'est à cause de la faute du Veau d'or. Il est écrit : « Ils se sont fait un Veau en métal fondu, se sont prosternés devant lui et lui ont offert des sacrifices et ont dit : Voici les dieux, Israël (אֲלֹהָה) qui t'ont fait monter du pays d'Egypte» (Ki Tissa 32,8). Le « élé » (de massé : les 42 déplacements) en réparation pour le « élé » (de la faute du Veau d'or). Pourquoi cela ? Cette faute est venue d'un manque de Emouna en Hachem, le peuple a dû alors se déplacer dans le désert car c'est un lieu où l'on est seul, où l'on n'a rien ni personne vers qui se tourner, si ce n'est Hachem. Le désert est un lieu vide, sans interférence matérielle pour mieux prendre conscience de la grandeur de D., c'est un lieu où il y a tous les dangers et où les miracles sont évidents (manne, puits, nuées protectrices) permettant de renforcer notre gratitude, notre amour pour Hachem.

Aux Délices de la Torah

וְאַתָּה קָצְعִים אֲשֶׁר תַּחֲנוּ לְלוּיִם אֶת שָׁשׁ עָרִי הַמִּקְלָט אֲשֶׁר תַּחֲנוּ לְגַם שְׁמַה קָרָאת וְעַלְיכֶם תַּחֲנוּ אַרְכָּבִים וְשְׁתִּים וְעִיר (לה. 1.)

« Parmi les villes que vous donnerez aux Lévitiques, il y aura les six villes de refuge que vous accorderez comme [lieu] où le meurtrier pourra fuir. En plus de ces [six villes], vous donnerez quarante-deux villes supplémentaires. » (35,6)

Les six villes de refuge évoquent les six mots du verset : Chéma Israël (chéma Israël, Hachem élokénou, Hachem é'had) ; et le : « en plus de ces six villes », représente les 48 mots du premier paragraphe du Chéma, depuis véaavta jusqu'à ouvichéaréha. Le verset Chéma Israël et le premier paragraphe commençant par véaavta sont « les villes de refuge », où chaque juif peut trouver abri et protection même s'il a fauté. En acceptant le joug de la royauté céleste et de l'amour pour D., il sera sauvé des accusateurs qui le poursuivent.

Mayana Chel Torah

אני ה' שָׁכַן בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל (לה.לד)
« Je suis Hachem qui réside à l'intérieur des enfants d'Israël » (35,34)

Selon Rachi : La présence divin siège parmi eux, même lorsqu'ils sont impurs. Pourquoi est-il écrit que D. réside « à l'intérieur » des juifs, et non plus simplement : « parmi » les juifs ? Le Ktav Sofer donne la réponse suivante. En réalité, même lorsqu'un juif faute et se rend impur par ses fautes malgré tout au fond de son cœur, il continue à ne souhaiter que réaliser la volonté d'Hachem. En effet, l'ambition la plus profonde de chaque juif, qui ne peut s'éteindre par aucune faute ni aucune impureté, reste de réaliser la volonté d'Hachem. C'est pourquoi, D. réside avec les juifs « même quand ils sont impurs », car toute impureté ne peut toucher que la partie externe du cœur du juif, mais l'intériorité du cœur reste toujours pure. Et c'est là qu'Hachem continue à résider. C'est bien ce que dit le verset : « Car Je suis Hachem qui réside à l'intérieur des enfants d'Israël », car l'intérieur du cœur des juifs reste toujours pur, malgré toutes les impuretés. Hachem peut donc toujours continuer d'y résider.

Rav Yigal Avraham

Halakha : Règles relatives au Qaddiche

Certains disent qu'on n'a pas besoin d'être debout pendant le Quaddiche, mais que pour tout Quaddiche qui survient quand on est debout, comme par exemple, après le Hallel, il faudra rester debout jusqu'après Amen יהא שמי רבא וכו'. D'autres disent qu'il faut toujours être debout pour le Quaddiche et les autres choses sacrées.

Abrogé du Choulhane Aroukh volume 1

Diction : La beauté d'une véritable amitié, c'est ce comprendre sans ce dire un mot.

Simhale

שבת שלום
יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרין, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרין, שלמה בן מרין, חיים אהרון לייב בן רבקה, שמחה ג'יזות בת אליע, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל, זרוע של קיימא לרינה בת זהורה אנרייאת, מרין ברוכה בת מלכה ואליה יעקב בן חוה. לעילוי נשמה: גינט מסעודה בת גולי יעל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל, ויקטור חי בן יקוטא.

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr



Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/>
video-ykr

בית נאמן

Sujets de Cours : Halakhot sur Hatarat Nedarim

- Annulation des vœux par un sage, -. La faille qu'a trouvé Rabbi Akiva pour son beau-père, -. Dire « Bli Neder » depuis le début, -. Annulation des vœux pour une femme,

1-1. Annulation des vœux

¹Il est écrit dans le verset : « Moché parla aux chefs des tribus des enfants d'Israël, en ces termes : Voici ce qu'a ordonné l'Éternel : » (Bamidbar 30,2). Dans ce verset, Moché Rabbenou nous enseigne les lois relatives aux vœux. Un homme qui fait un vœu doit tenir sa parole et ne pas la transgresser. Pour celui qui voudrait revenir sur son vœu, il devra faire « l'annulation des vœux » par un sage, qui lui dénaturera complètement son vœu depuis sa base. A partir de quel moment le sage dénature complètement le vœu ? Lorsqu'il y a un regret complet de la part de la personne qui a fait le vœu sur une miswa spécifique et qu'il ne peut plus continuer à accomplir son veux. Si au moment du vœux, la personne avait l'intention de continuer à accomplir cela pour toujours, il faudra faire l'annulation même dans le cas où il a accompli son vœu une fois seulement. Et s'il a pris la décision de faire quelque chose, et qu'il s'est habitué à la faire depuis déjà trois fois, s'il veut interrompre cette habitude, il devra également faire une annulation des vœux. Par exemple, un homme qui avait l'habitude de lire les psaumes de Chabbat chaque Chabbat depuis déjà plusieurs semaines, puis, il a constaté que c'est trop lourd à respecter et qu'il ne pourra plus continuer à lire ces psaumes, il devra se rendre chez un sage pour qu'il lui fasse une annulation des vœux. Cependant, nous faisons l'annulation des vœux la veille de Roch Hachana et également à d'autres moments, mais c'est une annulation de formalité, si un homme a un vœu particulier à annuler, il ne pourra pas compter sur cette annulation et devra se rendre chez un sage. Le Rav Ovadia (Responsa Yabi'a 'Omer 2 Ora'h H'aim chapitre 30) écrit que si un homme veut interrompre

son vœu seulement pour une fois mais qu'il compte le reprendre ensuite, car il ne se sent pas bien cette fois-ci par exemple, il n'aura pas besoin du tout de faire une annulation des vœux. Par exemple, si une femme avait l'habitude chaque année d'écouter le Choffar à Roch Hachana, mais qu'une année, elle ne se sentait pas bien et ne pouvait pas aller à la synagogue, ou alors, si la personne qui devait lui donner le Choffar n'a pas pu venir car elle avait beaucoup de monde à acquitter par ses sonneries² ; dans un tel cas, cette femme n'a pas besoin de faire d'annulation des vœux. Elle n'aura même pas besoin de demander à son mari de penser à elle pendant l'annulation des vœux, car elle n'a transgressé son vœux qu'une seule fois, mais le reprendra par la suite. C'est l'avis du Dagoul Merevava (partie 10 ; 214,1) et d'autres décisionnaires. Même le Ben Ich Haï (année 2, Paracha Tsaw passage 9) a statué la Halakha de cette manière³.

**2-2. « Ton beau-fils au sujet duquel tu as fait un
vœu, c'est moi »**

« L'annulation des vœux » n'est possible que s'il y a un regret complet du vœu, ou alors, si le sage trouve une faille pour pouvoir libérer la personne de son vœu. Que veut dire « trouver une faille » ? Comme Rabbi 'Akiva, qui a trouvé une faille au vœu de son beau-

2. Dans sa jeunesse, Rabbi Chmouel Darzi, qui était un grand Mékoubal, passait par cinq synagogues pour leur donner le Choffar à Roch Hachana, car ils n'avaient personne pour faire les sonneries. Il se déplaçait en vélo d'un endroit à l'autre pour faire les sonneries. Selon le Ben Ich Haï (Responsa Rav Pa'alim, partie 1 chapitre 25), il est possible d'autoriser le vélo pour se déplacer pendant Yom Tov à plusieurs conditions (pas tout le monde n'est d'accord avec lui). Si dans chaque synagogue, il avait fait les cent sonneries, c'est-à-dire qu'il avait fait en tout cinq cent sonneries. Il n'avait donc pas le temps de se déplacer chez les gens à la maison pour leur faire les sonneries.

3. Cependant, dans le Ben Ich Haï de la première année (Paracha Nitsavim passage 17) on peut comprendre à partir de ses paroles, qu'il faut être strict dans ce cas. Mais dans le Ben Ich Haï de la deuxième année, il écrit qu'une femme qui avait l'habitude de faire une chose et qui doit exceptionnellement interrompre cette habitude pour la reprendre plus tard, n'a pas besoin de faire d'annulation des vœux.

1. Note de la rédaction : ce cours a été transmis par Maran Chalita il y a six ans, à la synagogue entre Minha et Arvit.

père « Kalba-Savou'a ». Cet homme nourrissait les affamés, très généreusement. Les gens entraient chez lui alors qu'ils étaient affamés, et ils en ressortaient complètement rassasiés. C'est pour cela qu'il était appelé « Kalba-Savou'a » - « Chien-Rassasié ». Car les gens arrivaient affamés comme des chiens Has Wéchalom, et ils ressortaient rassasiés (Guittin 56a). Mais, il avait fait un vœu de ne rien donner de son argent à sa fille, car elle voulait épouser un berger de 40 ans (qui n'était autre que Rabbi Akiva). Son père lui dit : « ce n'est pas convenable pour toi, nous sommes une famille riche de gens honorables et notables, si tu te maries avec lui, je te déshériterai de tous mes biens ». Mais sa fille était dure, et ne l'écucha pas, elle disait qu'elle avait trouvé un homme bon, discret avec plein de qualités. Elle dit à Rabbi Akiva qu'elle ne l'épouserait à la seule condition qu'il aille étudier la Torah. Il lui en assura. Un mot de Rabbi Akiva a toute sa valeur, bien qu'il n'était qu'un homme simple à ce moment-là. Son père s'énerva contre elle et décida de la déshériter de tous ses biens. Ils se marièrent et eurent un bébé, mais ils étaient tellement pauvres qu'ils n'avaient pas d'endroit où poser le bébé. Ils prirent de la paille et posèrent le bébé dessus. La fille pleurait car elle avait l'habitude d'avoir tout le luxe qu'elle voulait quand elle était dans la maison de son père, alors que maintenant, ils étaient réduits à dormir sur de la paille. En plus, elle allaitait le bébé, et la paille entrait dans sa chair en la faisant souffrir. Soudain, Eliahou Hanavi apparut sous l'apparence d'un pauvre. Il toqua à la porte et leur dit : « Nous avons eu un bébé, et je n'ai pas de paille pour le poser ». Rabbi 'Akiva lui dit : « nous avons de la paille Baroukh Hashem ». Il lui amena donc de la paille. Puis, Rabbi 'Akiva dit à sa femme : « tu vois, il y a des pauvres qui n'ont même pas de paille, nous n'avons pas besoin d'être gâtés plus que ce qu'il faut (avant, les gens étaient moins gâtés que de nos jours, et ils étaient en meilleure santé). Eliahou Hanavi était venu spécialement pour réconforter ce couple avec leur bébé.

3-3. Rabbi 'Akiva partit étudier la Torah à l'étranger.

Son beau-père, Kalba-Savou'a, alla voir tous les sages pour qu'ils lui trouvent une faille à son vœu, mais ils ne purent rien faire, car il disait qu'il ne regrettait pas du tout son vœu et qu'il avait été fait avec le plus grand des sérieux ; seulement, puisque sa fille était maintenant mariée avec un bébé et sans aucun moyen financier et que son mari n'est pas là, il voulait lui donner de ses biens. Les sages ne lui trouvèrent pas de solution. Après plusieurs années, Rabbi 'Akiva retourna dans sa ville avec vingt-quatre mille élèves, et tous les habitants de la ville sortirent à sa rencontre avec des tambours et des danses. Kalba-Savou'a ne savait pas qu'il s'agissait de son beau-fils Rabbi Akiva, et il pensa : « un grand

sage est arrivé dans notre ville, c'est sûr qu'il trouvera une solution à mon problème ». Il alla le voir et lui dit : « Cher Rav, j'ai une grande question. Cela fait déjà vingt-quatre ans que ce problème me ronge le cœur, parce que j'ai fait un vœu de déshériter ma fille de tous les biens, car elle est têtue et voulait se marier à un berger feignant et ignorant. Je lui ai expliqué que ce n'était pas convenable, car nous sommes une famille notable de Jérusalem. Mais elle ne m'a pas écouté et s'est mariée avec lui. Maintenant j'ai beaucoup de peine et je voudrai l'aider car elle est extrêmement pauvre avec son fils ». Rabbi 'Akiva lui dit : « tu avais fait ce vœu parce qu'il était berger ou parce qu'il était ignorant ? » Il répondit : « parce qu'il était ignorant ». Il lui demanda : « s'il connaissait un peu de Torah, aurais-tu fait ce vœu ? » Il répondit : « Has Wéchalom, même s'il ne connaissait qu'un seul chapitre de Michna, ou une seule Halakha ou un seul verset, ça m'aurait suffi. L'essentiel était qu'il soit un homme et non un vaurien dénué de toute connaissance ». Rabbi 'Akiva lui dit : « sais-tu qui est ton beau-fils au sujet duquel tu as fait ce vœu ? C'est moi ». Kalba-Savoua était stupéfait, et Rabbi 'Akiva lui dit : « le vœu est totalement annulé ». (Nédarim 50a et Ketoubot 62b).

4-4. Tout homme peut étudier et s'élever dans la Torah

Tossefote (Kétoubot 63a) demande comment l'annulation a-t-elle pu marcher étant donné que Rabbi Akiva, au moment du vœu, était un véritable ignorant qui détestait les sages de Torah. Et selon la loi, il est interdit d'annuler un vœu à l'aide d'un paramètre nouveau. Tossefote répond que dès le moment où Rabbi Akiva a décidé d'aller étudier la Torah, il était présumé devenir un sage. C'est l'avenir présumé de tout celui qui va étudier. Et cela ne peut donc pas être considéré comme un paramètre nouveau. Car celui était la condition de son mariage. De nos jours, nous voyons des gens loins de la Torah venir étudier à la Yéchiva, et après quelques temps, gagnent des concours de Halakha ou autre. Tout le monde peut étudier la Torah et cela peut être constaté facilement par ceux qui font Téchouva. Le Rav Adine Chtenzals qui a traduit le Talmud en hébreu, avec commentaires et images vécues de l'époque du Talmud a fait, lui-même, Téchouva.

5-5. Dire « Bli Néder » au départ

Même si l'annulation par regret ou paramètre non pensé suffise chacun seul, étant donné la complexité et l'avantage de chaque méthode, durant les générations actuelles, on a pris l'habitude de faire l'annulation par un paramètre non pensé provenant du regret. C'est à dire qu'on va demander à la personne s'il

regrette d'avoir fait son vœu. Une fois qu'il répond par l'affirmative, on lui demande s'il aurait fait son vœu s'il savait qu'il allait regretter. Il répond évidemment « non », et le vœu peut alors être annulé. S'il s'agissait d'un engagement pour une miswa, alors dire ainsi lui ferait perdre les récompenses obtenues pour elles. Alors, on lui demande s'il regrette de ne pas avoir pris cette ambition « sans engagement » (bli néder). En répondant « oui », il reste heureux des miswas qu'il a faites, et se détache de l'engagement. C'est pourquoi, tout celui qui a pris une bonne habitude de miswa, et ne peut plus se permettre de continuer, par exemple s'il avait l'habitude de donner le Maasser et n'arrive plus à le faire, devra regretter de ne pas avoir dit « bli néder »(sans engagement). Et s'il avait dit cela dès le départ, il n'y aurait même plus besoin d'annulation. Et s'il a peur d'oublier ses mots, il n'a qu'à les noter. Du coup, il pourrait arrêter, même sans aucun motif. C'est pourquoi, les Rav Ovadia a'h avait dit que celui qui veut jeûner le jour du décès de ses parents, pour ne pas être embêté en cas d'empêchement, écrira son engagement « bli néder ». Il sera alors tranquille s'il ne peut pas respecter son engagement.

6-6. Annulation pour les femmes

Pour une femme qui a fait un vœu, il existe l'annulation par le mari. En effet, il peut lui arriver, suivant ses humeurs, de laisser sortir des mots sans en mesurer les conséquences. Allons-nous lui chercher à chaque fois un nouveau sage qui devrait réfléchir pour trouver une solution d'annulation ?! C'est pourquoi la Torah a donné le pouvoir au père ou au mari d'annuler les vœux de la femme. Quelle différence y a-t-il entre cette procédure et celle précédemment citée ? L'annulation classique enlève le vœu depuis son origine, tandis que l'annulation par le mari ou le père mettent fin aux vœux au moment où l'annulation est prononcée. Il y a pas mal de détails à connaître. Notamment, et le pouvoir d'annulation du père tant qu'elle est petite, puis celui du mari lorsqu'il l'épouse. Et si l'annulation est prononcée le jour où ils ont entendu le vœu, celui-ci sera immédiatement annulé. Ou bien le jour où ils apprennent cette loi car certains ne la connaissent pas. Le jour où ils en sont conscients, ils peuvent immédiatement annuler les vœux de leur épouse. Et même si après ils venaient à divorcer, le vœu ne reprendrait pas effet. Cela évite des

**Cette semaine, le cours a été transmis par le
Gaon HaRav Lior HaCohen Chlita,
Roch Yechiva « Maor Yossef », Ela'd**

❖ Sujets de Cours: ❖

- La Miswa de faire un parapet, - Sur quelle maison s'applique l'obligation du parapet,
- L'obligation des barrières pour les escaliers,
- La Bérakha sur le parapet,
- Le moment du jeûne du 17 Tamouz et autres,
- La Bérakha Chéhéh'iyanou et Hatov Wéhamétiv dans la période de Ben Hametsarim,
- Dire le Tikoun Hatsot au milieu de la journée,

histoires inutiles à la maison, en donnant ce pouvoir au mari. Un bateau avec 2 capitaines risque la noyade. Il faudrait un capitaine et un adjoint pour le bien de tous. Baroukh Hachem l'éolam Amen wéamen.

8-8. Chavoua Tov Oumévorakh. Hazzak Oubaroukh au Rav Yossef Ba-Gad Chalita. Avec la permission de Maran qui éclaire nos yeux Chalita, qu'Hashem lui prolonge ses jours dans la bonté et la bonne santé, Amen Ken Yéhi Ratson.

8-8. Le commandement de la Torah de faire un parapet

Le Ben Ich Haï dans la Paracha de la semaine (Pinhas deuxième année) écrit des Halakhotes au sujet du

parapet, et nous allons en parler un petit peu. Dans la Paracha Ki-Tetsé, la Torah dit : « Quand tu bâtieras une maison neuve, tu établiras un appui autour du toit, pour éviter que ta maison soit cause d'une mort, si quelqu'un venait à en tomber. » (Dévarim 22,8). Un homme qui construira une nouvelle maison, devras faire attention qu'il n'y ait pas d'endroits qui puissent causer des dommages. C'est pour cela qui devra faire un parapet, pour pas qu'un homme tombe du toit. Le Rambam (chapitre 11 des Halakhotes de meurtres et protections, Halakha 3) écrit qu'il faut faire un parapet très solide, et qu'il ne faut pas se limiter à un parapet simple juste pour accomplir la Miswa. Car au contraire, si le parapet n'est pas solide, c'est plus dangereux que s'il



n'y en avait pas. Car celui qui voit un toit sans parapet, sait qu'il faut faire attention, mais celui qui remarque le parapet se sentira en sécurité, et s'il s'avère que le parapet ne doit pas solide, c'est très dangereux. Maran le Roch Yéchiva Chalita a fait une allusion au fait que dans plusieurs versions, le mot « מעקה » - « parapet » contient un Daguèch fort (qui indique au lecteur qu'il faut insister et appuyer la prononciation de cette lettre) sur la lettre « Mém », alors que d'après les règles de grammaire, il n'y a pas besoin de mettre un Daguèch là-bas. Cela vient donc montrer que puisque la lettre « Mém » a la forme d'un toit entourée d'une barrière, il faut en plus qu'elle soit solide, ce qui est allusionné par le Daguèch. C'est pour cela qu'un homme doit réfléchir et porter attention à ce sujet, en vérifiant régulièrement la solidité de son parapet qui est sur le toit, ou sur son balcon, etc... La miswa du parapet n'est pas une miswa qui s'applique qu'une seule fois, mais à chaque seconde où le parapet est en place, l'homme accomplit une Miswa positive de la Torah. Il est déjà

arrivé à plusieurs reprises que des enfants aient été en danger à cause d'une barrière qui n'était pas solide. Il faut donc renforcer la sécurité de la maison en faisant attention à ces choses-là.

9-9. Pour quelles maisons exigeons-nous la construction d'un parapet ?

Lorsqu'il est écrit dans le verset « Quand tu bâtriras une maison », ce n'est pas seulement dans ce cas. Il n'y a pas de différence si une personne a construit la maison, ou s'il l'a acheté ou reçu en héritage, car plus loin dans le verset il est écrit : « pour éviter que ta maison soit cause d'une mort ». Il est donc évident que cette raison s'applique pour toutes les maisons et pas seulement pour une maison qui vient d'être construite. C'est ainsi qu'il est écrit dans Sifri (Dévarim 229), que ces mots-là sont venus inclure une maison héritée ou acquise en cadeau, pour lesquelles il faudrait aussi faire un parapet. Pour cette même raison, le langage au singulier qu'emploie le verset : « pour éviter que ta maison soit cause d'une mort », ne vient pas indiquer qu'il s'agit seulement d'une maison appartenant à une personne. Même une maison qui appartient à plusieurs associé doit avoir un parapet (Houlin 136a). Mais malgré tout, le verset a déclaré : « Quand tu bâtriras une maison neuve ». On peut apprendre de cela que pour être obligé de construire un parapet, il faut que l'endroit ait le statut de maison. C'est pour cela qu'un endroit de moins de deux mètres carrés, qui est exempté de Mezouza et d'autres lois (Soucca 3a), est également exempté de parapet. De même, une maison qui a moins d'un mètre de hauteur est exempté car même une SouCCA n'a pas un tel statut si elle fait cette hauteur (SouCCA 2a).

10-10. Un toit qui ne sert pas d'habitation

Il faut que ce soit un toit qui couvre une maison habitable. Il y a un désaccord au sujet des fermes ou des enclos etc... qui ne sont pas habitable, à savoir s'il est obligatoire d'y faire un parapet ou non. Mais nous allons nous concentrer sur plusieurs points qui concernent les Halakhotes du parapet. Le Rambam (chapitre 11 des Halakhotes de meurtres et protections, loi 1) écrit qu'un homme est obligé de faire un parapet sur son toit, « à condition qu'il soit habitable ». Le Marbit, Rabbi Moché di Trani, a écrit en réponse (partie 1 chapitre 110), qu'il a posé la question à Maran, au sujet d'un maison avec un toit qui n'est pas utilisé par les habitants

מוסדות חכמת רחמים
יתפללו בעדכם

בשם

Le 5 Av 5779 - 6 août 2019

הילולה - Hilloula

ארוי הקודש
ראש המקובלים זי"א

Ari Hakadouch roch mekoubalim

Une prière et bénédiction sur sa tombe

18 € par personne

par un rabbin de la yechiva
hokhmat Rahamim -

חכמת רחמים -



envoyé les noms et prénoms par sms

Pinhas Houri - 0667057191

de cette maison, et sur lequel le voisin a commencé à étendre son linge par exemple ; est-ce que le propriétaire de la maison doit faire un parapet sur son toit ou non ? Maran a écrit qu'à partir du langage du Rambam, « à condition qu'il soit habitable », il est possible de comprendre que le toit doit pouvoir servir d'habitation pour subir l'obligation d'avoir un parapet. Et puisqu'ici le toit ne sert pas d'habitation mais seulement d'étendoir ou autre, le propriétaire n'est pas obligé d'y mettre un parapet. Plusieurs Aharonim, comme le Rav Hikrei Lev et autres se sont servis de cette réponse pour dispenser plusieurs endroits de parapet. Mais la réponse de Maran était précédée du mot « peut-être », et en plus, il est difficile de changer le langage de la Torah qui a dit explicitement : « Quand tu bâtieras une maison neuve, tu établiras un appui autour du toit ». Donc si tu construis une maison, tu dois faire un parapet sur le toit, sans faire la différence entre un toit habitable ou non. Même si le toit ne sert qu'à des petites occupations, il faut quand même y construire un parapet. Et lorsque le Rambam a dit « à condition qu'il soit habitable », il faisait référence à la maison et non au toit lui-même. Il semblerait également que Maran a écrit seulement pour approfondir la question, mais l'essentiel de sa pensée se trouve dans la phrase suivante qu'il a écrit, en disant que le propriétaire n'a pas besoin de faire un parapet car il n'utilise pas du tout cet endroit, mais c'est au voisin de faire attention et de construire lui-même un parapet sur ce toit. Nous apprenons donc qu'un toit sur lequel on ne fait que quelques occupations éphémères, par exemple pour entreposer des choses, a quand même l'obligation d'avoir un parapet. Mais s'il ne sert à rien, il est dispensé de parapet. C'est pour cela qu'au sujet d'un toit composé de tuiles, le Rachba (partie 2 chapitre 43) et plusieurs Aharonim écrivent qu'on est dispensé d'y mettre un parapet, car on n'utilise pas du tout ce toit. Cependant, de nos jours la loi oblige l'installation de parapet sur tous les toits, mais en ce qui nous concerne, nous devons savoir à partir de quel moment ceci est obligation de la Torah, et qu'il faudrait donc faire une Bérakha. C'est ce que nous allons voir par la suite.

11-11. L'obligation de mettre une rampe dans la cage d'escalier d'un immeuble

Une cage d'escalier, doit-on y mettre une rampe ou non ? Il est sûr que pour la sécurité, il faut mettre une rampe, comme dans chaque endroit où il peut y avoir un danger ; mais la question est de savoir si le fait de mettre cette rampe est un commandement positif de la Torah pour lequel on devra faire une Bérakha ou non. Il est écrit dans Sifri : « lorsqu'il est écrit dans le verset « tu feras un parapet à ton toit », cela vient exclure

une pente ». On comprend que le fait de faire une barrière n'a été instauré que pour un toit. Mais pour une pente ou des escaliers avec lesquels on monte, on n'est pas obligé de faire une rampe. Mais dans le livre Torah Temima, il a cité cette phrase du Sifri en disant : « cela vient exclure la pente du Mizbéa'h ». Car puisque les Cohanim sont nombreux à passer par cette pente du Mizbéa'h, on aurait pu penser qu'il faudrait y faire une rampe, bien qu'il ne s'agissant pas du tout d'un toit au-dessus d'une habitation. Mais comme de façon générale, les Cohanim sont très zélés, ils ne viendraient pas à se gêner sur cette pente et donc on l'a dispensée de rampe. Nous pouvons déduire de cela, que pour des escaliers ordinaires, on aurait l'obligation de mettre une rampe. Mais le Rav Hayé Adam (règle 15 passage 24) rapporte le Sifri dans la première version que nous avons cité, et écrit malgré tout qu'il faut faire une rampe à une cage d'escalier en faisant la Bérakha. C'est la Halakha, comme l'a écrit Maran Chalita. Mais à priori, nous savons bien qu'il n'y a pas d'obligation de faire une rampe sur une échelle, alors ça devrait être la même chose pour des escaliers ? Mais j'ai trouvé quelque chose dans le livre Chayéré Tahara de Rabbi Avraham Hacohen de Salonique qui écrit : « j'ai trouvé dans le livre Yossef Omets Ha-Achkenazi (du Rav Yossef Yuzfa chapitre 481) qu'on n'a pas besoin de mettre de barrière à une échelle, car une personne connaît le risque en étant sur une échelle et ne va pas y rester posée à parler ou autre, mais lorsque l'échelle atteint le trou dans lequel son sommet s'emboite, il faut y faire une barrière ». Ce sont ses écrits. Il semblerait qu'au sommet de leurs échelles, il y avait un trou dans lequel l'échelle s'emboitait. D'après cela, nous pouvons apprendre qu'une cage d'escalier n'est pas comparable à une échelle sur laquelle on est concentré. Mais des fois on parle au téléphone ou autres en étant dans les escaliers. Il faudrait donc y faire une barrière. En conclusion, une cage d'escalier d'un immeuble, bien qu'elle soit en association avec les habitations, nous avons déjà dit que même pour une association, il y a l'obligation de mettre un parapet et de faire la Bérakha.

12-12. Doit-on faire la Bérakha lorsqu'on fait un parapet ?

Doit-on faire la Bérakha lorsqu'on fait un parapet ? Le Rambam (chapitre 11 des Halakhotes Berakhotes, lois 12-13) écrit que lorsqu'un homme fait un parapet, il doit faire la Bérakha « אשר קדשו במצוותיו וצום לעשות מעקה », et il fait la différence entre celui qui construit un parapet pour lui-même ou pour quelqu'un d'autre. Si c'est pour lui-même, il dira « לעשות מעקה » et si c'est pour quelqu'un d'autre, il dira « על עשיית מעקה ». Pourtant, dans le même chapitre (loi 4), le Rambam dit

qu'on ne fait pas de Bérakha pour Mayim Ah'aronim, car c'est une chose que l'on fait à cause d'un danger, et que tout celui qui fait une chose a cause d'un danger ne devra pas faire de Bérakha puisqu'il le fait pour se protéger. Mais à priori, même pour le parapet, c'est pour se protéger qu'on le fait, comme il est écrit dans le verset « pour éviter que ta maison soit cause d'une mort ». Alors pourquoi devrait-on faire une Bérakha ? Le Rav Péri Megadim répond qu'il faut faire la distinction entre un danger immédiat ou non. Dans le cas de Mayim Ah'aronim, il s'agit d'un danger immédiat, car la personne peut mettre ses mains ayant touché du sel directement sur ses yeux, mais dans le cas du parapet, la Torah ordonne de le mettre dès la construction de la maison bien qu'il n'y ait encore aucun danger. Cependant, cette réponse à elle seule ne peut pas prouver le fait qu'il faut faire une Bérakha, car il y a plusieurs choses pour lesquelles le danger n'est pas immédiat mais pour lesquelles on ne fait malgré tout pas de Bérakha, comme chasser un chien enragé ou jeter une échelle branlante. C'est pour cela qu'il faut deux choses : il faut que la Torah ait écrit un verset spécial pour ce sujet et également que le danger ne soit pas immédiat. Le parapet a ses deux caractéristiques, c'est pour cela que d'après le Rambam, nous devons faire une Bérakha lorsque l'on fait un parapet.

13-17. Le jeûne du 17 Tamouz

Le jeûne du 17 Tamouz a été institué par les prophètes, rapport à cinq catastrophes qui ont eu lieu ce jour là : les premières tables de la loi ont été brisées, la muraille de Jérusalem a été fendue, Apoustemos a brûlé un Séfer Torah, le sacrifice quotidien a été arrêté, et une statue a été insérée dans le temple. Il s'agit d'événement si important qu'ils font frissonner chacun seul. Et le 17 Tamouz, ils ont eu lieu les 5. Il faut faire attention au fait que le jeûne commence à l'aube et se termine à la sortie des étoiles. Certes, plusieurs ont voulu proposer de terminer après le coucher du soleil. Mais, avant même de s'intéresser aux avis des décisionnaires précédents, il faut respecter la coutume ancestrale de finir après la sortie des étoiles. Même à notre époque, il faut jeûner jusque-là. Pourrait-on commencer à inventer de nouveaux principes ? D'autant plus qu'il ne s'agit que de quelques minutes, et la communauté a l'habitude de les respecter. Évidemment, dans le cas d'un malade c'est différent, il pourrait même en être dispensé. Mais, créer une nouvelle règle et manger juste après le coucher du soleil, avoir un comportement différent de tous, à quoi bon ? Même s'il y a des décisionnaires sur lesquels on pourrait s'appuyer, on ne peut pas s'écarte d'une coutume ancienne et du comportement de la communauté.

14-18. Celui qui voudrait se lever tôt pour manger

Une personne qui voudrait se lever le matin pour boire quelque chose ou bien même pour manger⁴ devra annoncer, avant de dormir, qu'il il compte le faire. Sinon, c'est comme si s'était engagé à commencer le jeûne dès qu'il s'est endormi. Du coup, s'il se réveillait tôt, il n'aurait pas le droit de boire ou manger. C'est pourquoi, notre maître, Rabbi Méir Mazouz Chalita, a informé, à plusieurs reprises, que le fait de régler son réveil était suffisant pour montrer qu'on a prévu de se réveiller pour manger. Il n'est pas nécessaire de l'annoncer avec la bouche. Un acte vaut plus qu'une parole. Le fait de régler son réveil à l'heure pour pouvoir manger montre bien que la personne ne compte pas commencer le jeûne dès son sommeil. Il pourra alors, sans aucun problème, se lever pour manger avant le commencement du jeûne.

15-19. Bénédiction de « Chéhéhéyanou » et « Hatov wéhamétiv » durant cette période

Ces 3 semaines, entre le jeûne du 17 Tamouz et celui du 9 Av, sont appelées « Ben Hamessarime » (entre les limites), par rapport au verset : (Eikha, 1;3) « בְּלַי רָצַפְתָּ הַשְׁגֹּתָה, בֵּין הַמִּצְרִים » (Ses persécuteurs, tous ensemble, l'ont atteint dans les étroits défilés). Maran (chap 551, paragraphe 7) écrit qu'on ne récite pas la bénédiction de Chéhéhéyanou durant cette période. Durant les shabbats de ces 3 semaines, il y a une polémique pour savoir s'il est possible de réciter cette bénédiction ou pas. Il convient de se montrer strict. Un malade qui aurait besoin d'un fruit nouveau ou le désirerait, pourrait réciter cette bénédiction car nos sages n'ont pas interdit en cas de maladie. En cas de Brit Mila, sachant que le père devra réciter cette bénédiction pour la miswa, il pourrait, auparavant, se vêtir de nouveaux habits auxquels il pensera durant la récitation de la bénédiction, selon le Roch Yéchiva. En ce qui concerne la bénédiction de « Hatov wéhamétiv » sur le vin, le Rav Kaf Hahaim (chapitre 175, lettre 11) écrit, au nom du Halakhot kétanot (tome 2, chapitre 175), écrit que certains font attention à ne pas réciter cette bénédiction pendant cette période. Le Rav Hessed laalafim écrit aussi ainsi⁵. Mais, les autres décisionnaire n'ont pas rapporté cela. D'autant

4. Cependant , selon l'avis du Zohar il n'est pas convenable de manger après avoir dormi , mais si un homme sait que cela va l'aider à tenir le jeûne il peut faire ainsi .

5. Lorsque se trouve une bouteille de vin à table et qu'on remmène une autre qui est meilleure la personne devra faire la bénédiction de Hatov Wéametiv du fait de l'importance du goût du meilleur vin , « le vin qui réjouit le cœur des mortels » (Tehilim 104.15) en effet il remercie Hashem sur cela. Cela n'est valable que si le vin qu'il boit a un goût différent du premier. Pourquoi les sages ont instauré cette bénédiction seulement sur le vin ? Voici que sur les autres aliments ou boissons on ne fait pas de bénédiction. Par exemple une personne qui mange une pastèque et on lui ramène une autre beaucoup meilleures ne fait pas de bénédiction de Hatov Wéametiv bien qu'il en profite . Il y a plusieurs réponses à cette question. Rabbenou Behaye a écrit une réponse remplie de morale . La

plus qu'il y a une nuance entre cette bénédiction et celle de Chéhéhéyanou. C'est la raison pour laquelle il n'est pas nécessaire de faire preuve de rigueur.

16-20. L'habitude de « Tikoun Hassot » pendant les 3 semaines

Tikoun Hassot. Notre maître, le Ari zal (Chaar hakavanot 89b) écrit que c'est une bonne coutume, pour les gens biens, de s'attrister, après l'après-midi, et se lamenter sur la destruction du temple. Certes, Maran (chapitre 1, paragraphe 3) écrit qu'il convient, pour tout homme craignant Hachem, de se lamenter pour cela, tous les soirs, au milieu de la nuit. Mais, il n'est pas évident d'être réveillé à ce moment-là. Mais, il est relativement facile d'être prêt pour cela durant les après-midi des 3 semaines. Notre maître, le Ari, ajoute que le fait de se lamenter pour la destruction du temple, durant cette période, est d'une grande importance pour l'âme de l'homme. Il faut savoir que cette coutume n'était pas pratiquée seulement dans le pays du Ari et dans les pays séfarades. En effet, même le Rav Eliahou Lopiane (Lev Eliahou, paracha Ytrot, p110) écrit : « dans mon enfance, je me souviens, durant la période de Ben Hamessarime, avoir vu, les après-midi, un attroupement de travailleurs venus se lamenter pour la destruction du temple. Cela m'avait énormément marqué. » Rabbi Aharon Ben Chimon aussi (Nahar Pakod 6b) écrit que les rabbins et directeurs de Yéchiva s'asseyaient par terre, pour réciter le Tikoun Hassot, et c'est ainsi qu'il convient de

Guemara (Berahot 48B) dit que les sages ont instaurés dans la quatrième bénédiction du Birkat Hamazone Hatov Wéametiv en hommage aux morts de la ville de Beitar. La Guemara (Guitin 57A) ramène le récit terrible de la destruction de la ville de Beitar, celle-ci ayant pour origine une paroi de charrette : L'habitude dans cette ville était que lorsqu'un garçon naissait on plantait un arbre et lorsque celui-ci se mariait on utilisait le bois de l'arbre pour lui faire une Houppa. Un jour la fille du César traversa la ville en charrette et soudain un élément de la charrette se brisa , ses serviteurs ont coupés du bois d'un arbre pour remplacer la pièce de la charrette cassée. Les habitants de la ville se sont levés contre eux en s'exclamant que le bois de cet arbre était destiné à la fabrication de la Houppa d'un garçon de la ville ?! Cela s'est terminé par une grosse dispute . Après cela le César a décidé que cette façon d'agir était un affront à son honneur et donc il conquit la ville . La Guemara continue le récit de manière terrible en rapportant qu'il a laissé les corps des morts sept ans sans enterrement , et leurs sangs coulaient à tel point que les Goyims n'avaient pas besoin d'irriguer leurs vignes. Ainsi était leurs niveaux de cravutés. Quelques-uns après avoir été soudoyés ont permis de les enterrer . Quand ils sont arrivés à ce moment ils ont remarqué que les corps étaient dans le même état que le premier jour , en effet ils n'ont pas pourri . C'est sur cela que les sages ont instaurés la bénédiction Hatov Wéametiv sur le fait qu'ils n'ont pas pourri et qu'ils ont été enterrés. Rabbenou Behayé écrit : le vin procure beaucoup de joies à un homme , et après avoir bu son esprit peut divaguer et il va commencer à penser des choses impures , c'est pour cela que les sages ont instaurés de faire cette bénédiction sur le deuxième vin qui automatiquement va rappeler à l'homme qu'elle a été établie par rapport aux morts de la ville de Beitar et qu'il prend conscience que cela ne sert à rien d'aller derrière les futilités de ce monde ci . C'est cette réflexion si profonde que les sages espèrent nous faire prendre conscience, quand on doit boire du vin et qu'on fait la bénédiction il faut faire attention à ce point ,et de corrélérer cette bénédiction avec celle de Hatov Wéametiv présente dans le Birkat Hamazone. Combien un homme doit être reconnaissant sur le déroulement de sa vie . Les sages nous demandent que toutes choses qu'on fait doit être réfléchis et comprendre pourquoi on la fait .

faire pour accélérer la redémption finale. Le Michna Béroura aussi (chap 551) ramène cette coutume. Plusieurs communautés ont l'habitude d'agir ainsi. Dans le livre Hatane Sofer (introduction p40), de Rabbi Chémouel Arnfeld, il est marqué que la communauté sainte de Matersdorf avait cette habitude. L'après-midi des 3 semaines, ils toquaient à la porte des maisons et magasins, pour inviter les gens à se lamenter pour le temple. A la Yéchiva, nous perpétuons véritablement cette coutume⁶.

17-21. Tikoun Rahel avec lamentations du 9 Av

Le Ari n'a pas écrit quel texte lire. Mais, notre maître le Hida (Yossef Omets, chapitre 21) et d'autres décisionnaires ont écrit qu'il ne fallait lire que le Tikoun Rahel. Et pas le Tikoun Léa qui, selon les secrets de la mystique juive, est réservé pour la nuit. En ce qui concerne la coutume précédemment citée, le but est de se lamenter pour le temple. On ajoute aussi quelques lamentations pour éveiller les coeurs et pour se préparer au 9 Av. L'homme doit s'habituer à lire ce qui a été écrit, avec tant de sentiments, sur les catastrophes passées et la destruction du temple⁷. À la fin de chaque lamentation, nous lisons un paragraphe de consolation, ce que nous ne faisons pas le 9 Av. Comme l'a écrit le Ari, cette coutume est d'un grand intérêt pour la personne, pour éveiller la miséricorde divine pour la délivrance et pour le rêve du peuple de voir le dévoilement de la puissance divine.

18-22. Les femmes devraient-elles lire le Tikoun Hassot ?

Les femmes devraient-elles lire le Tikoun Hassot ? En ce qui concerne celui de la nuit, les Rav Kaf Hahaim (chap 1, lettre 15) ramène une divergence entre le Ben Ich Haï et lui-même. Selon le Ben Ich Haï (année 1, paracha wayichlah, lettre 6) les femmes ne doivent pas le faire. C'est ainsi qu'écrit aussi Rabbi Eliahou Mani qui dit que nous n'avons jamais entendu que les femmes faisaient cela. Mais, le Rav Kaf Hahaim écrit que les femmes pourraient le faire. Le Rav Ovadia a'h

6. Je me souviens que lorsque le Richon Letsion Rav Eliahou Bakchi Doron (que Hashem lui envoie une prompte guérison) a été nommé Richon Letsion , il était en route pour donner un cours à la Yechiva . C'était durant la période de Bein Hametsarim , après le cours tous les élèves se sont assis par terre afin de réciter le Tikoû Hatsot . La Rav s'est assis à côté de Maran Roch Hayechiva et a récité avec nous le Tikoun Hatsot . Après une semaine ou deux le Rav Bakchi Doron était le Rav qui devançait le Rav Ovadia Yossef zatsal lors du cours de la sortie de Chabbat , le Rav Ovadia a exprimé sa tristesse sur le fait que l'habitude de réciter le Tikoun Hatsot s'était perdu et il a dit : « peut-être qu'à la Yechiva Porat Yossef il continue un peu cette habitude ». Le Rav Bakchi Doron a dit au Rav Ovadia : « Rav , la semaine dernière je me suis rendu à la Yechiva Kissé Rahamim et ils font le Tikoun Hatsot comme il se doit ». Le Rav Ovadia s'est réjoui de ces propos et a dit : « voilà le Rav témoigne que même à Kissé Rahamim ce rite perdure et se garde ».

7. Il faut voir comment Rabbi Yehouda Halevy décrit avec exactitude ce qu'il s'est passé comme s'il s'y trouvait et voyait ce que Nevouzardan a fait sur le sang de Zekharia . Cela est terrifiant et fait frissonner .

aussi (Halikhot Olam, tome 1, p48) confirme cela. Et à priori, l'opinion mentionnée par le Ben Ich Haï n'est valable que pour le Tikoun Hassot réalisé durant la nuit qui a un caractère spécial avec des secrets de la mystique juive. Mais, pour celui des 3 semaines, c'est autre chose. Preuve en est que nous le faisons même durant l'année de la Chemita. A priori, les femmes pourraient donc le réciter. Mais, en réalité, nous voyons bien que les femmes n'ont pas cette habitude. Le Roch Yéchiva (Mékor Neeman, tome 2, chap 3) Écrit que les sentiments des femmes sont très forts, et il est difficile de leur demander de s'asseoir et s'attrister pour le temple, car cela perturberait leur occupation avec les enfants. C'est pourquoi les femmes n'ont pas l'habitude de faire Tikoun Hassot⁸. Certes, une femme qui le réciterait ne ferait pas d'interdiction. Bien au contraire, sa participation au deuil pour le temple est de grande valeur. Mais, l'habitude est de ne pas concerner les femmes pour cela.

19-23. Réveiller les cœurs pour la Téchouva ?

Il ne faut pas oublier que tous ces jeûnes et ces signes de deuil ont un objectif. Le Rambam écrit (les jeûnes, chap 5, loi 1): « Afin de réveiller les cœurs à la Téchouva, et se souvenir de nos erreurs passées et de celle de nos ancêtres qui ont causé ces catastrophes. Par ce souvenir, nous améliorerons notre comportement. » Donc, L'objectif principal est donc de réveiller nos cœurs et de se remettre en question⁹. Qu'Hachem nous permette d'améliorer notre comportement et de ressentir la douleur de la Providence divine, et de

8. Dans la Tora orale on amène une preuve à cela à travers le récit qui se déroula avec le Hida : quand il était en Italie le jour du 9 av , il remarqua qu'au milieu de la journée les femmes commencer à laver le linge. Il les questionna : « pourquoi faites-vous cela. ? C'est encore le jeûne et il n'est écrit nulle part qu'il est permis d'agir de la sorte . Il est vrai qu'on récite des paroles de consolations et qu'on peut s'asseoir sur les chaises mais ces choses ne sont pas permises. » Le lendemain Maran Hahida marchait avec son élève et il vit deux femmes qui parlait entre elle en le scrutant. Il dit à son élève de l'informer du sujet de discussions de ces femmes ? Ce dernier partit et les questionna . Elles lui répondirent : ce Rav ne croit pas en la venue du Machiah . Maran Hahida s'étonna grandement à ces propos en affirmant qu'il n'avait jamais rien dit de tel . Elles expliquèrent à son élève: nous lavons et essuyons durant le Minha du 9 av car on nous a dit que le Machiah est né ce jour et donc après le milieu de la journée c'est un espoir pour la délivrance finale et si vous dites qu'il ne faut pas laver et essuyer c'est qu'il ne croit pas en la venue du Machiah . Maran Hahida leur dit : laver et faites ce que vous voulez , l'essentiel étant de croire autant à la venue du Machiah .

9. Il est raconté une histoire avec les saints frères Rabbi Zoucha et Rabbi Elimelekh, nés pour leur père Rabbi Eliezer après de nombreuses années d'attente. Peu de gens savent qu'ils avaient un troisième frère, beaucoup plus jeune qu'eux, Rabbi Hilel. Après son mariage, ce dernier est parti habiter loin de ses frères. Après leur rapprochement à Mezeritch et la lumière de la Hassidout, les 2 frères erraient, de ville en ville, pour éveiller le cœur des juifs pour s'attacher à la joie du service d'Hachem. Un jour, ils décidèrent d'aller rendre visite à leur frère qui n'avait certainement pas dû apprendre cette approche de la Torah, surtout que cela faisait de nombreuses années qu'il ne l'avait pas vu. Alors arrivés , leur frère ne les avait pas reconnus. Mais, ayant remarqué qu'il s'agissait de gens respectables, il les accueillit convenablement dans son auberge. Ils se sont aperçus qu'il est passé son temps à travailler avec des non-juifs alcooliques. Avant de parler de cela avec lui, ils décidèrent de dévoiler leur identité. Le frère en fut si content qu'il leur fit préparer un bon repas et se réjouit

multiplier les bonnes actions, les actes de bonté, le comportement avec autrui, regarder le prochain avec un bon œil, voir et ressentir la difficulté de chaque juif, et supplier l'Eternel de dévoiler prochainement sa royauté, « et la terre se remplira de connaissance d'Hachem », et que nous puissions célébrer prochainement la construction du temple, bientôt et de nos jours, amen.

Que Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham, Itshak et Yaakov, bénisse et protège toute cette sainte assemblée, ici présente et de toutes parts, grands et petits, avec tous les leurs. Qu'Hachem les bénisse, leur transforme cette période en joie, délice, consolation, subsistance correcte, délivrance prochaine, amen.

avec eux. Ils avaient remarqué que régulièrement, il se mettait dans un coin, prenait un air très sérieux et restait un moment, avant de revenir servir ses clients. Ils pensaient que leur frère avait un problème. D'ailleurs, la nuit, ils l'entendaient pleurer et s'imaginaient un tas de choses... Ils décidèrent donc de lui parler de tous ces étranges comportements. Il répondit : « mes chers frères, j'ai honte. Vous avez remarqué que je suis occupé, tout au long de la journée, avec ses alcooliques. Des fois, il m'arrive de rigoler pour des choses pas très correctes. D'autres fois, il m'arrive de parler sur quelqu'un, de manière incorrecte. C'est pourquoi, lorsque je me rends compte, je m'arrête et cela me fait de la peine. Alors, j'écris cela sur mon carnet. Au milieu de la nuit, je lis mes erreurs et commence à pleurer sincèrement jusqu'à ce que le papier soit mouillé de mes larmes, et espère qu'ainsi mes fautes soient pardonnées. Je ne sais pas ce que vous pensez de cela. » Rabbi Zoucha regarda Rabbi Elimelekh et lui dit : « mon frère, nous sommes venus pour l'aider. Mais, il n'a pas du tout besoin de nous. Ce qu'il fait est extraordinaire. » Il le félicitèrent alors pour ce merveilleux comportement.



Vous voulez faire du nahat à vos proches disparus?

Le livre 'Halakha Yomite 5780', un jour une halakha, tiré à plusieurs milliers d'exemplaires s'apprête à paraître. Pour un don de 100€, vous pouvez choisir un jour de l'année et le dédicacer.

Ne tardez pas. Les pages sont limitées!

Marseille: David Diai - 0666755252
Kamus Perets - 0622657926

Paris: Pinhas Houri - 0667057191

Ou par Virement sur le compte de la Yeshiva:
ASSOCIATION SAGESSE DE RAHAMIM
IBAN : FR76 3007 6020 2620 5149 0020 069
BIC : NORDFRPP



TORAHOME
LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

Feuillet
hebdomadaire
Oneq Shabbat

Mass'e 5779

LEILOUI NISHMAT
Shaoul Ben Makhlof
Ra'hel Bat Esther
Yaakov ben Rahel
Sim'ha bat Rahel



Travailler honnêtement

Rav Shalom Arush Shlita

Comment fait-on pour gagner sa vie de la façon la plus honnête qui soit ? Il y a un principe simple et immuable sur lequel repose tout type de commerce, tout genre de travail : c'est la Emouna. Elle entraîne l'homme à penser profondément et ancrer en lui l'idée que tout ce qu'il gagne a été fixé à Rosh Hashana et que quoi qu'il fasse, il ne pourra pas gagner plus.

Qu'est-ce-que la Emouna ? C'est la confiance que l'on va mettre en Hashem. Il faut bien comprendre que c'est le « travail » du Créateur de lui apporter sa subsistance. IL est digne de confiance dans Son rôle, à savoir que ce qui doit revenir à l'homme lui sera remis sans aucun manque et sans l'ombre d'un doute. Cela ne dépend ni de l'intelligence de la personne, ni de ce qu'il fera pour gagner son argent, ni de ses heures supplémentaires, mais de la Droiture du Maître du Monde. C'est pour cette raison que nul ne peut toucher, empêcher ou retirer ce qui lui a été réservé dans le Ciel. C'est après avoir compris ce principe qu'un homme peut se targuer d'avoir une Emouna parfaite en Hashem. Ainsi, il va pouvoir avancer dans sa vie, faire face aux épreuves et ne pas tout remettre en question à la moindre difficulté financière : une personne qui a le bita'hon ne pense jamais aux problèmes d'argent car il est persuadé qu'Hashem Lui a réservé ce qu'IL lui doit.

Ainsi, ceux qui tiennent un commerce vivent ces épreuves au jour le jour. Il n'y a pas un seul instant où un patron n'est pas « testé » par le Créateur. S'il a la Emouna, alors il sera droit et intègre dans sa façon de travailler. Mais s'il se dit que sa réussite ne dépend que de lui et de sa force, alors il sera toujours énervé, stressé et en fin de compte en arrivera à frauder puisqu'il voudra atteindre des sommes qu'Hakadosh Baroukh Hou ne lui a pas réservé.

Pourquoi en arriver là puisque tout est déjà fixé à Rosh Hashana ? L'homme a le libre arbitre. Ici, il consiste à choisir par quel moyen il désire qu'Hashem Lui envoie sa Parnassa : c'est le principe des tuyaux. Soit il choisit le tuyau propre, soit le tuyau sale. Si l'homme prend le premier, alors cela signifie qu'il travaille de manière droite, dans la joie et sans stress. Si c'est le second qu'il choisit, c'est la voie des canalisations ! C'est le vol, les arnaques en tout genre... : une telle personne n'a toujours pas assimilé que sa Parnassa vient d'Hashem et qu'elle est calculée au centime près, de manière extrêmement précise. Elle ne doit pas résulter de pratiques douteuses toutes aussi interdites les unes que les autres par la Torah. En fait, il est bon de savoir un principe primordial : celui qui se comporte de la meilleure façon qui soit ou non, ne recevra pas plus d'argent que ce qu'Hashem lui a réservé. Celui qui a mené son commerce d'une façon droite et juste recevra ce qu'il lui a été fixé. De même que le commerçant qui a fait son argent en volant les gens ou en les trompant recevra aussi sa part.

Si dans les deux cas, Hashem paye son salaire à l'homme, alors pourquoi être honnête si au final le résultat est le même ? La différence ici est que le premier qui a mené son commerce honnêtement profitera de chaque euro gagné. Tandis que le second, qui a passé son temps à voler et inciter les gens à soit disant acheter sa « marchandise », souffrira terriblement de cet argent gagné de cette façon et en fin de compte, le perdra entièrement car il ne bénéficie d'aucune Berakha.



Les Vacances : (suite) : Le Pain:

Il n'est pas toujours écrit toute la liste des ingrédients qui composent le pain surtout si la quantité dans le pain ne dépasse pas 1 %. Par exemple le produit servant à lubrifié les plaques de cuisson. Donc dans la plupart des cas on prendra conseil auprès de la communauté juive locale pour savoir si elle recommande telle ou telle boulangerie. On peut parfois trouver des boulangeries où le feu est allumé par un juif. Si jamais il n'y a pas de communauté juive on se renseignera auprès de l'artisan.

Le pain est fabriqué à partir de farine de céréale en général du blé, (dans le cas contraire la céréale utilisée est indiquée), on additionne à la farine, de l'eau de la levure et du sel. Et ceci entraîne certaines contraintes Hilkhatiques :

Dans le cadre des cinq céréales, le blé, l'orge, l'avoine, l'épeautre et le seigle, on devra se renseigner si on se trouve dans un pays où le blé a été ensemencé avant Pessah, car effectivement si cela a été fait après Pessah on ne pourra consommer ce blé qu'à partir de l'année suivante. Certains avis, les plus permissifs, disent que ce problème ne concerne qu'Erets Israël. L'habitude des Sefaradim est de respecter cette interdiction.

La farine en elle-même ne pose aucun problème. Une fois que le blé a été moulu on veut en faire une utilisation rapide. Malgré tout dans les pays où il fait très chaud ou très humide, on devra s'assurer que la farine est tamisée avant de rentrer en production. Si on voit que l'endroit qui produit le pain, la farine est stockée dans de bonnes conditions, on pourra consommer le pain.

Bien qu'on soit permissif sur du pain qui a été préparé et cuit par un non-juif dans le cadre de la vente au public, dans le cas où il n'y a pas de pain produit par un juif, on devra s'assurer que les matières premières nécessaires utilisées ne contiennent pas de produits interdits tel que des margarines contenant des graisses animales, ou certaines variétés de levure, ou des vitamines. Les pains spéciaux c'est dire à base de céréales complètes sont aussi autorisés à condition qu'il ne soit pas cuit sur des plaques enduites de graisses animales, ou bien que dans le four il y ait des mélanges lait viandes. On devra être vigilant aussi que le four dans lequel est cuit le pain ne concerne que le pain.

Autre point important, lorsque l'on achète du pain industriel emballé, dans de nombreux cas il y a des agents de conservation. Ces agents de conservation sont dans la plupart des cas non cacher en particulier l'E471 qui est fait à partir de graisses animales et en particulier de graisses de porc.

Concernant les gâteaux dans les boulangeries non cachère, il sera interdit de les consommer car dans la majorité des cas ils contiennent des ingrédients interdits.



*Vous désirez recevoir une Halakha par jour sur WhatsApp ? Envoyez le mot « **Halakha** » au (+972) (0)54-251-2744*



Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea ● Lea Bat Nina ● Rehaïma Bat Ida ● Reouven Chiche Ben Esther ● Avraham Ben Esther ● Helene Bat Haïma ● Raphael Ben Lea Ra'hel Bat Rzala ● Aaron Haï Ben Helene ● Yossef Ben Rehaïma ● Daisy Deïa Bat Georgette Zohara ● Avraham Ben Myriam ● Khalfa Ben Levana ● Raymond Khamous Ben Rehaïma ● Michael Fradjji ben Sarah Berda ● Celine Emma Lea Bat Sarah ● Samuel Shalom Ben noun ben Yaël

HISTOIRE DE LA SEMAINE



En 1912, Rav Zalman avait laissé sa famille en Israël pour se rendre aux Etats Unis et chercher un emploi qui lui permettrait de subvenir aux besoins de ses proches.

Il avait ouvert un bureau à Manhattan pour le compte de la Yeshiva Ohel Moshé en Israël, et avait mis sur pied une petite organisation qui sillonnait les Etats Unis et collectait des fonds pour la Yeshiva. Les hommes envoyoyaient les fonds récoltés au bureau central dans l'East Side, et Rav Zalman expédiait à son tour l'argent en Israël.

Le siège, situé au deuxième étage d'un petit immeuble de bureaux, se composait de quatre pièces. Dans celle du fond

se trouvaient une petite table, une chaise et, le long du mur, un lit, ainsi qu'un petit réfrigérateur. Il vivait là, tranquillement, et ne mangeait quasiment jamais à l'extérieur : en effet, tout au long de son séjour en Amérique, il ne mangea pas de viande, et ne but pas de lait. Il ne consommait que des produits laitiers halav Israël, très difficiles à trouver en ces temps-là à New York, et ne mangeait que de la viande abattue par ses propres sho'hatim.

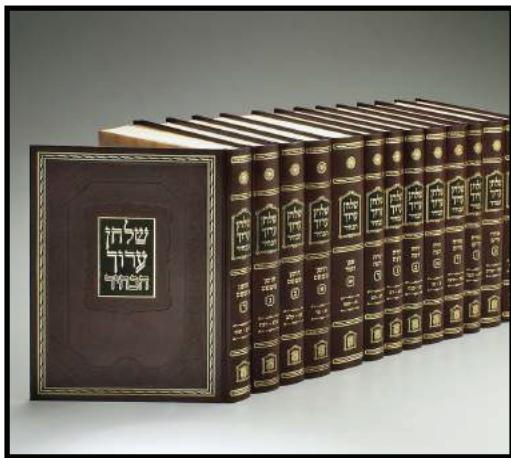
Un vendredi soir, il était seul dans sa chambre et totalement imprégné de la présence du Shabbat. Quand il commença à réciter le Kiddoush, il ressentit une douleur atroce sur le côté. Elle était si forte que la coupe de vin qu'il tenait tomba tandis qu'il s'écroula sur le sol. La douleur le paralyssait et il ne put atteindre le téléphone pour appeler les urgences (en cas de pikoua'h nefesh, c'est à dire de danger de mort, c'est une grave faute que de ne pas transgresser Shabbat). Il cria à l'aide, mais comme il était dans un immeuble de bureaux, personne ne s'y trouverait jusqu'au Lundi matin. Il sombra dans l'inconscience, en gémissant à coté de la table de Shabbat.

L'un des collecteurs de fonds, Na'hum, qui travaillait pour le Rav, venait de rentrer de voyage et passait Shabbat avec sa famille à Manhattan. Il était arrivé peu de temps avant Shabbat, et avait appelé Rav Zalman pour l'avertir de son retour à New York. A cause de son voyage agité et de sa précipitation, il était énervé et n'arrivait pas à s'endormir après le repas du Shabbat. Il décida donc d'aller faire un tour. Il se mit à marcher dans les rues de la ville, plongé dans ses pensées. Puis, il tenta de revenir sur ses pas, mais il était déjà loin de chez lui et proche du bureau dans lequel dormait le Rav Zalman. La nuit était déjà avancée quand il pénétra dans l'immeuble. Il monta l'escalier et frappa à la porte mais pas de réponse. Il frappa plusieurs fois et toujours rien. Il savait pourtant que le Rav Zalman ne dormait jamais le soir de Shabbat et étudier la Torah toute la nuit. Il colla son oreille dans l'espoir d'entendre quelque chose. C'est alors qu'il décela des gémissements. Il cria mais pas de réponse. Il descendit et arrêta la première voiture de police qu'il trouva. Ils défoncèrent la porte et trouvèrent le Rav étendu par terre. Ils appellèrent les secours qui arrivèrent très rapidement. Ils l'emmenèrent à l'hôpital où il subit une appendicectomie en urgence. Quand l'opération fut terminée, le chirurgien déclara à Na'hum : « Si vous aviez découvert votre ami une heure plus tard, il ne serait plus en vie aujourd'hui ».

Peu de temps après, Rav Zalman dit à ses élèves : « Parce que je veille sur le Shabbat, Hashem veille sur moi. C'est uniquement parce que Na'hum savait que je veillais toute la nuit de Shabbat qu'il s'est permis de me rendre visite à une heure tardive ».

רְפֹאָת שַׁלְמָה לְשָׂרֶה בֶּת רְבִקָּה • שְׁלָמָם בֶּן שְׁרוֹה • לְאֵת בֶּת מְרִים • סִימָן שְׁרוֹה בֶּת אֲסָהָר • אַסָּתָּר בֶּת זְוִיָּה • מְרַקְבָּה דָוָן פּוֹרְטָנוֹת • יוֹסָךְ זְיוּם בֶּן מְרִילָן גָּזְרָמוֹן • אַלְיָתוֹן בֶּן מְרִים • אַלְיָוָשׁ רְוּלָן • יוֹזְבָּד בֶּת אֲסָדָר זְמִינִיסָה בֶּת לְלָהָן • קְמִינִיסָה בֶּת לְלָהָן • תְּגִינָּק בֶּן לְאֵת בֶּת סְרָה • אַהֲבָה יָעַל בֶּת סְחָנָן אַבְּיָהָה • אַסָּתָּר בֶּת אַלְיָהָן • טִיטָּה בֶּת קְמוֹנָה

■ HALAKHA, Yalkout Yossef



LES 3 SEMAINES (entre Rosh 'Hodesh Av et TishaBe'av)

On ne mange pas de nouveaux fruits, mais on peut l'autoriser le Shabbat et faire la *Berakha Shehe'hiyanou*

A partir de Rosh 'Hodesh Av, on limite les réjouissances et on restreint les transactions, comme acheter ce qui est nécessaire pour un mariage, sauf si le prix risque d'augmenter après Tish'a Beav

Cette année il n'y a pas de *Shavoua she'hal bo*, car Tish'a Beav tombe Motsaé Shabbat. Par conséquent, nous n'avons pas besoin de préparer des habits en avance, ni d'interdit de laver le linge, ni de se couper les cheveux ou de

se raser la barbe...

On ne consommera pas de viande jusqu'au Dimanche soir suivant (*le 11 Août*) à la sortie du jeûne. Les Merguez sont aussi prohibées

Il est interdit de coudre ou tricoter un nouvel habit durant cette période, par contre il sera permis de réparer un habit déchiré

- Il sera permis de se raser et de se couper les cheveux durant toute la période. Le Shabbat 'Hazon, la veille de Tish'a Beav, on ne se rasera pas afin de commencer le jeûne (*samedi soir*) avec une barbe non rasée

■ PARASHA, Abravanel



Lorsqu'un homme tue « sans avoir eu l'intention de donner la mort », il est tellement traumatisé par son acte, qu'il a du mal à savoir où est sa place dans la société.

Hashem dans sa Miséricorde prend en pitié cet homme, qui est à l'origine d'un tel désastre, celui d'avoir volontairement enlevé une vie à autrui, et d'être maintenant à la porté des « vengeurs de sang », et lui dit : « Je t'ai trouvé une place dans une Ir Miklat, une ville refuge. Sauve-toi là-bas, et tu y trouveras la tranquillité ».

C'est pour cette raison qu'Hashem a ordonné d'installer ces villes de refuge dans le territoires des Leviims, où l'on pouvait entendre chanter ces derniers. Or la musique et le chant ont une dimension spirituelle qui relie l'âme. Lorsque le meurtrier les écoutera chanter, il ressentira une joie qui le rapprochera de Son Créateur.

Il analysera la situation dans laquelle il s'est mis, et comprendra alors que la raison pour laquelle il a été placé dans le rôle du tueur est la suivante : « Dans le Ciel, on fait accomplir les mauvaises besognes à ceux qui ont des quelque chose à se rapprocher ».

Si vous désirez recevoir le feuillet chaque semaine dans votre boîte mail, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante :
torahome.contact@gmail.com



*Reconquérir la terre d'Israël (Elie LELLOUCHE) - Une installation controversée (Judith GEIGER) -
Confirmer ou annuler les vœux de sa fille (Haïm SAMAMA) - Chaînettes, bracelets, bagues, boucles et colliers (Yo'hanan NATANSON)*

PARACHAT MATOT MASSÉ

Samedi

3 AOUT 2019

2 AV 5779

entrée chabat : de 19h48 à 21h10

selon les horaires de votre communauté

sortie chabat : 22h23



MAYAN HAIM
EDITION

RECONQUÉRIR LA TERRE D'ISRAËL

Rav Elie LELLOUCHE

'Al Ma Avda HaArets: Pourquoi le pays a-t-il perdu, dévasté comme le désert où personne ne passe (Yrméyahou 9,11)? La Guémara (Nédarim 81a) rapporte que cette question lancinante, hantant le peuple d'Israël à la suite de la destruction du premier Beth HaMikdash, a été posée aux Sages et aux prophètes sans que personne ne puisse y répondre. Face à ce désarroi, Hachem, lui-même, va éclairer les consciences et éveiller les coeurs: «C'est parce qu'ils ont abandonné ma Torah...ils n'ont pas écouté ma voix et n'ont pas marché guidés par elle» (Yrméyahou 9,12). Ici se trouve énoncée la cause de la terrible catastrophe qui a conduit au premier exil du peuple d'Israël.

La Guémara de s'étonner, malgré tout, sur la redondance du verset; «Ils n'ont pas écouté ma voix et n'ont pas suivi la Torah». Que cherche à préciser ce texte ? Rav Yéhouda explique, alors, au nom de Rav: cela signifie que les Béné Israël avaient négligé la récitation de la Béra'kha qui doit précéder l'étude de la Torah. Incompréhensible! La destruction du Temple, le peuple juif opprimé, torturé, exilé de sa terre, tout ceci serait du, uniquement, à une négligence quant à la récitation d'une Béra'kha quotidienne dont l'obligation ne relève, peut-être, que d'une disposition rabbinique ? Ceci est d'autant plus surprenant, que la Guémara, elle-même (Yoma 9b) justifie la destruction du premier Beth HaMikdash du fait des graves fautes commises en matière d'idolâtrie, de meurtre et de relations interdites. La Guémara est, ici, bien éloignée d'une analyse fondée sur une simple carence quant au rituel censé introduire l'étude de la Torah.

Conscient de la difficulté que pose l'enseignement de Rav au traité Nédarim, le Ran, au nom de Rabbénou Yona, propose l'explication suivante. Les Sages et les prophètes ne parvenaient pas à comprendre les raisons qui avaient pu mener au 'Hourban HaBayit compte tenu de la place que semblait occuper l'étude de la Torah. Cependant, Le Maître du monde, qui sonde les coeurs et les reins, savait, au fond, que la Sagesse divine ne revêtait pas aux yeux du peuple, malgré l'étude dont elle faisait l'objet, une valeur absolue et transcendante. C'est le sens de l'affirmation de nos Sages qui, rapportant l'interprétation de Rav Yéhouda au nom de Rav, nous enseignent que les juifs ne récitaient pas la Béra'kha sur l'étude de la Torah. Cette absence de bénédiction, lorsqu'il s'agissait de s'engager dans la compréhension et l'interprétation des Textes Sacrés, traduisait, en réalité, un mode d'approche vicié de la Loi divine. Or, si ce manque de considération n'était pas directement

perceptible par les Sages et les prophètes, il ne pouvait échapper à Hachem et à son omniscience.

Pour autant, cette explication de Rabbénou Yona ne semble pas répondre à l'ampleur de l'interrogation que suscite l'enseignement rapporté, au nom de Rav, par la Guémara Nédarim. Comment l'absence de considération portée à la Torah a-t-elle pu conduire à la destruction du Beth HaMikdash ? Comment conjuguer cette cause avec celles liées aux graves transgressions que constituent l'idolâtrie, le meurtre et les relations interdites, transgressions que met en avant la Guémara au traité Yoma ?

Rav Yts'hak Blazer, cité par Rav Eliyahou Lopian, propose l'explication suivante. La Guémara (Sota 21a) nous enseigne que l'une des vertus de l'étude de la Torah est de prémunir l'homme des assauts du penchant au mal: HaTorah Atsoulé Matsla. Cependant, comme toute propriété conférée par Hachem à quelque élément que ce soit dans ce monde, ce pouvoir surnaturel, que porte la Loi Divine, dépend de la valeur qu'on accorde à cette Loi. C'est ce que nous apprend une autre Guémara (Béra'khot 62b), relativement aux vêtements que l'on apporta à David HaMéle'kh, à la fin de sa vie, afin de le réchauffer. Du fait du manque de considération que le second roi d'Israël avait manifesté à l'égard du manteau du roi Shaoul, manteau qu'il avait découpé afin de prouver sa fidélité envers le roi déchu, ces vêtements, dont on l'enveloppa au crépuscule de ses jours, ne lui furent daucune aide. Certes la Torah protège l'homme de la faute, encore faut-il lui reconnaître sa valeur transcendante.

Effectivement, comme le rapporte la Guémara au traité Yoma, le premier Temple fut détruit du fait des crimes les plus graves auxquels s'était laissé entraîné le peuple juif en matière d'idolâtrie, de meurtre et d'abandon moral. Mais la question qui taraudait nos Sages et nos prophètes, et dont Yrméyahou se fait l'écho, est de comprendre pourquoi l'étude de la Torah n'a pas empêché, alors, le peuple juif de se fouroyer et se perdre à ce point. La réponse d'Hachem vient alors sans appel. La négligence quant à la Béra'kha relative à l'étude de la Torah ou, comme le traduit le Ran au nom de Rabbénou Yona, le fait de porter un regard condescendant sur la Sagesse Divine a privé le peuple élu de la vertu protectrice de celle-ci. À l'inverse, c'est en témoignant de son infinie grandeur et en lui rendant sa place au sommet des valeurs de la nation juive que s'ouvrira, réellement, la voie menant à la Délivrance imminente.

Dans notre paracha il est question de la négociation au sujet de l'installation des deux tribus, Réouven et Gad qui seront ensuite jointes par la moitié de la tribu de Menaché à l'est du Jourdain: «Si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs, ne nous fait point passer le Jourdain» (Bamidbar 32,5).

Moché Rabbénou avait pensé au premier temps qu'elles voulaient déserter et esquiver la guerre de la conquête de la Terre, mais petit à petit lorsqu'elles prononcent leur engagement de partir en éclaireurs et participer à la guerre contre les habitants de Canaan «Nous ne rentrerons pas dans nos foyers, que les bné Israël n'aient pris possession chacun de son héritage» (Bamidbar 32,18), Moché Rabbénou accède à leur demande. La raison qui motive leur requête est leur richesse « Les enfants de Réouven et ceux de Gad possédaient de nombreux troupeaux, très considérables.

Lorsqu'ils virent le pays de Yazer et celui de Gaalad, ils trouvèrent cette contrée avantageuse pour le bétail » (32,1). Par rapport à leur richesse le 'Midrache Tanhouma' dit « Il y'avait deux riches dans ce monde, un d'Israël et l'autre des Nations : Korah d'Israël, et Haman des Nations et les deux avaient disparus; Pourquoi ? Car, leur richesse n'était pas un don de Hachem, mais une richesse dérobée. De même la richesse des deux tribus et demi, en effet elles étaient très riches et elles aimait leur richesse à tel point qu'elles étaient prêtes à s'installer en dehors de la Terre, vers laquelle Hachem les a conduit depuis l'Egypte, et à se séparer du 'Klal Israël', c'est pourquoi selon le midrach, elles étaient les premières tribus à s'exiler «Alors Hachem excita l'esprit de Poul, roi d'Assyrie, qui déporta les Reouvenites, les Gadites et ceux de la demi tribu de Menaché...» (Chroniques I 5,26).

Les deux tribus et demi se sont installés en effet en dehors de la Terre de Canaan qui est à l'ouest du Jourdain, tandis que l'est du Jourdain était conquis par Israël à posteriori, car Si'hon le roi Amoréen et Og le roi de Bachan avaient refusé de laisser Bné Israël passer dans leur terres. Si les Bné Israël avaient obtenu leur autorisation, la guerre n'aurait pas eu lieu et personne aurait songé s'y installer. Le Midrache Tanhouma met l'accent sur la faute des deux tribus et demi

qui mettaient le souci matériel et leur penchant pour la richesse en haut de la pyramide de leurs valeurs et sans hésiter elles demandent de se détacher, de se séparer du reste du peuple d'Israël.

Dans la négociation avec Moché nous restons très attentif à leur arguments «Alors ils s'approchèrent de Moché et dirent: Nous voulons construire ici des parcs à brebis pour notre bétail, et des villes pour nos familles» (32,16). Moché Rabbénou, très sensible à leur désaveu à peine masqué de ne pas habiter la terre promise et préférer la vie «à l'étranger», plus douce et plus prospère, n'hésite pas au premier temps d'évoquer un fait semblable, le péché des explorateurs 38 ans auparavant: «Pourquoi voulez-vous décourager les Bné Israël de marcher vers le pays que leur a donné Hachem?...et maintenant, vous marchez sur les traces de vos pères... et vous aurez fait le malheur de tout ce peuple» (32, 7- 15)

Moché Rabénou fait un lien direct entre la faute des explorateurs qui critiquaient la terre, une faute qui avait décourager le peuple d'Israël, et à présent la demande des deux tribus et demi qui expriment en substance la même critique, autrement dit, ici, en dehors de la Terre promise, la terre est meilleure. Néanmoins, Moché Rabbénou en leur accordant l'autorisation de rester à l'est du Jourdain, remet les choses à l'endroit en rappelant la valeur principale de la vie juive: « Construisez donc des villes pour vos enfants et des parcs pour vos brebis, et soyez fidèles à votre parole»(32, 24).

Sans hésitation, en évoquant d'abord les enfants et ensuite le bétail, Moché Rabbénou met de l'ordre et rappelle l'essentiel! Ce n'est auquel cas que la richesse, et le souci matériel qui doit précéder la famille, les enfants, jusqu'à les mettre sévèrement en garde: « Mais si vous agissez autrement vous êtes coupables envers Hachem, et sachez que votre faute ne serait pas impunie!» (32,23).

Le Midrach exprime cela poétiquement en disant « Hem assou et haikar tafél vé't h'atafél ikar» c'est-à-dire Bné Reouven , Gad et demi Menaché ont fait de l'accessoire l'essentiel et ils ont rendu l'essentiel accessoire, «car ils aimait leur argent mieux que leur âmes», nous dit le Midrach. C'est pourquoi Moché Rabbenou les corrige instantanément en leur disant,

faites que l'essentiel soit le sujet principal de vos préoccupations, donc d'abord «Construisez des villes pour vos enfants» et ensuite « des parcs pour vos brebis», comme il est dit dans le livre de Kohélet : « Le sage a le cœur à droite», c'est Moché Rabenou, «et le cœur du sot est à gauche» (Kohélet 10,2), ce sont les deux tribus et demi.

C'est aussi pour cette raison que Hachem leur dira: « Vous aviez aimé plus votre argent, plus que vous n'aviez aimé vos familles alors vous n'y verrez pas la Bra'ha, la prospérité (la bénédiction de Hachem) comme c'est écrit dans Michlé faisait allusion aux deux tribus et demi qui se sont précipitées à demander une terre avant même de rentrer en Eretz «Un héritage accéléré dès son origine, ne saurait être béni dans la suite» (Proverbes 20, 21), c'est pourquoi ils seront les premiers à exiler suite à la destruction premier Beth Hamikdash. Le Midrach lie l'affaire de l'installation des deux tribus aux autres grands exploits de l'homme qui se font par son avidité d'assouvir ses pulsions bien plus que pour le travail sincère de Hachem comme nous le rappelle le prophète Yirmiyahou (Jérémie): «Ainsi parle Hachem: ' que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le vaillant ne se glorifie pas de sa vaillance, que le riche ne se glorifie pas de sa richesse! Que celui qui se glorifie, se glorifie uniquement de devenir intelligent pour me connaître, car je suis Hachem exerçant le Hessed, Michpat(la justice) et Tsédaka(la charité) sur terre, car ce sont les principes que j'affectionne, dit Hachem» (Jérémie 9, 22). Ce Midrach donc sur l'affaire de l'installation des deux tribus nous enseigne un grand principe: Hachem a créé dans le monde 3 dons inestimables: la sagesse, la vaillance et la richesse, si l'homme reçoit un de ces 3 dons - il reçoit tout ce qu'il y a de précieux dans ce monde. S'il reçoit la sagesse, il a tout gagné ! S'il reçoit la vaillance, il a tout gagné ! S'il reçoit la richesse, il a tout gagné !

Quand? Dans quelle circonstance ? Lorsque ces dons sont donnés par le ciel, lorsqu'ils viennent de Hachem! Mais aucune vaillance, aucune intelligence ni aucune richesse ne perdurent lorsqu'elles ne sont pas données par Hachem, et de fait sont appelé à disparaître.

Dans le début de la parashat Matot, concernant le pouvoir que la Thora octroie au père pour confirmer ou annuler les vœux de sa fille, il est précisé (Bamidbar 30, 4) « Lorsque son père entendra son vœu et son interdit qu'elle s'est imposée et que son père restera silencieux, tiendront alors tous ses vœux et l'interdit qu'elle a assujetti sur son âme tiendra ».

Le verset suivant (Bamidbar 30, 5) nous parle de l'annulation effective du père « Et si son père a rompu le vœu de sa fille le jour où il l'a entendu, tous ses vœux et interdits qu'elle a assujettis sur son âme ne tiendra (ont) pas, et Hashem lui pardonnera ».

Plusieurs questions se posent à la lecture de ces versets.

Le début du premier verset nous parle au singulier (son vœu), mais à la fin, le texte s'exprime au pluriel (les vœux). D'autre part, à la fin du verset on lit : « l'interdit tiendra », ce qui apparaît superflu, car le passouk avait déjà indiqué que, si son père reste silencieux, tous ses vœux tiendront.

Pourquoi une telle répétition, qui plus est exprimée au singulier ?

Avant d'apporter des éléments de réponse, il convient de rappeler que le père (ou le mari par rapport à sa femme) a la possibilité de confirmer par une parole le vœu de sa fille ou de l'annuler par le même moyen.

Le Or Ha'haïm haQadosh (Rabbi 'Hayyim ben Moshe ibn Attar, 1696-1743) cite une Guemara (Nedarim 87 a) où une discussion est ouverte autour du cas suivant : si une femme s'est interdit de profiter des figues et des raisins dans une même formule, qu'en est-il de la validation ou de l'annulation par son père ou son mari d'une partie de son vœu, (par exemple seulement les figues dans notre cas) ? Trois avis sont rapportés :

- Rabbi Yichmael considère que si une partie du vœu seulement est validée par le père ou le mari,

le vœu est entièrement maintenu. Si une partie du vœu est annulée, l'annulation n'est pas retenue (ni sur la totalité, ni sur une partie du vœu) et cette femme devra respecter son engagement

- Rabbi Akiva considère que dans tous les cas, si le père ou le mari maintiennent ou annulent une partie du vœu, ce dernier est entièrement maintenu ou annulé. Ainsi, cette femme devra respecter ou renoncer à son engagement suivant le cas.

- 'Hakhamim pensent qu'un vœu ne peut être maintenu ou annulé par le père ou le mari que si cette démarche porte sur la totalité de l'engagement. Autrement dit dans notre cas de profiter des figues et des raisins. Ainsi, si une partie du vœu est confirmée ou annulée par le père ou le mari, par exemple seulement sur les figues, 'Hakhamim jugent qu'on ne tiendra pas compte de leurs propos.

Le Or Ha'haïm nous dévoile ici que chacune de ces différentes approches trouve un appui dans les versets de la Torah que nous avons mentionnés, et nous permet par la même occasion de répondre aux questions soulevées :

1. D'après Rabbi Yishmael, en ce qui concerne le maintien d'un vœu, lorsque la Torah nous dit « que son père a entendu 'son vœu' » au singulier, on parle d'un cas où la fille a formulé UN vœu (exemple de ne pas profiter des figues et des raisins, pour exclure le cas où elle aurait parlé de ne pas profiter des figues et de ne pas profiter des raisins, cas dans lequel on comptabiliseraient DEUX vœux). Dans la suite du verset « son père reste silencieux » signifie : même dans le cas où il est seulement silencieux pour les figues et qu'il a confirmé l'interdit de sa fille pour les raisins. Dans cette éventualité, ils se « tiendront » signifie les deux parties du vœu, en l'occurrence les figues et les raisins (confirmation que le vœu maintenu à moitié est maintenu dans son ensemble).

En ce qui concerne l'annulation d'une partie d'un vœu, la lecture de Rabbi Ychmael du 5ème verset est la suivante : « Tous ses vœux » signifie que pour considérer un vœu annulé, le père doit mentionner l'ensemble des parties de ce dernier, sous-entendu, il devra formuler la globalité de l'engagement de sa fille (ne pas profiter des figues et des raisins), ainsi « il ne tiendra pas » le vœu dans sa globalité (confirmation que si une partie du vœu seulement est annulée, cette femme devra respecter son engagement).

2. D'après Rabbi Akiva, pour le maintien d'un vœu, la Torah désigne par « son vœu » une partie du vœu de sa fille, et même si le père reste silencieux sur cette partie (par exemple les figues) alors ils « tiendront » désigne toutes les parties du vœu (les figues et les raisins ; confirmation que le vœu maintenu à moitié est maintenu dans son entièreté). Concernant l'annulation d'une partie d'un vœu, Le Or Ha'haïm relève le terme « le vœu » du 5ème passouk « Et si son père a rompu le vœu » en expliquant que le père a invalidé une partie du vœu, « tous ses vœux ne tiendront pas » (confirmation que le vœu annulé à moitié est intégralement annulé).

3. D'après 'Hakhamim, si le père a entendu « son vœu », on parle d'un cas où la fille a formulé UN vœu (ne pas profiter des figues et des raisins) et il est resté silencieux sur les deux parties du neder. S'il approuve les deux parties de ce vœu unique, et seulement dans ce cas, le vœu sera maintenu (confirmation que le vœu en partie validé n'est pas maintenu dans son ensemble). Pour annuler un vœu, comme le verset le dit « son père a rompu le vœu » ou « tous ses vœux » autrement dit toutes les parties du vœu, alors « il ne tiendra pas » (confirmation que le neder annulé en partie n'est pas annulé en globalité).

On lit dans notre Parasha une relation détaillée des suites de la guerre contre Mydian, guerre ordonnée par Hashem après les manigances des rois mydianites et de leur pervers complice, Bil'am l'impie. Après avoir décrit avec précision le partage d'un riche butin, la Torah rapporte le surprenant compte-rendu des officiers qui ont servi au cours de cette bataille :

« Les officiers des divers corps de la milice, chiliarques et centurions, s'approchèrent de Moshé, et lui dirent : « Tes serviteurs ont fait le dénombrement des gens de guerre qui étaient sous leurs ordres, et pas un seul ne manque » » (Bamidbar 31,48-49).

La Guémara (Yebamot 61a) interprète le terme *nifkad* (manquant) sur un plan spirituel. Pas un seul de nos hommes, même au cœur de la mêlée, n'a cédé à son mauvais penchant. Dans les conditions éprouvantes d'un combat sans merci, dans la passion brûlante de la guerre, et le soulagement d'avoir survécu, un homme peut succomber à ses désirs, et aux occasions d'exercer indûment son pouvoir sur autrui.

Les officiers ont donc rapporté que leurs soldats, sans aucune exception, se sont comportés de manière exemplaire.

Le Talmud de Jérusalem enseigne cependant qu'ils s'étaient laissé aller à des pensées impures au cours du pillage, en pénétrant jusque dans les chambres à coucher des mydianites. C'est ce qui rend compte de l'apport en sacrifice des bijoux féminins, même si aucun acte répréhensible n'avait été commis.

Le Meshekh 'Hokhma (Rabbi Meir Simcha of Dvinsk, 1843–1926, cité par le Rav Yits'haq Adlerstein) propose une approche différente. Il souligne que ces soldats sont désignés comme « *bé yadénou* », sous notre responsabilité. Pas un seul d'entre eux n'a déserté. Les officiers savaient à tout moment où se trouvait chacun de leurs hommes. Aucun ne manquait, dans un sens physique. En exerçant un tel contrôle sur leurs subordonnés, les officiers les tinrent à distance de situations moralement éprouvantes.

Ils pouvaient certainement être fiers du comportement des hommes placés sous leur commandement. Mais une contrepartie évidente apparut à leurs yeux. S'ils avaient réussi à maîtriser les pulsions primitives d'un si grand nombre d'hommes,

pourquoi n'avaient-ils pas fait la même chose au moment où les filles de Mydian avaient incité les fils d'Israël à la débauche et à l'idolâtrie ?

Pourquoi ne s'étaient-ils pas interposés entre la faute et ceux qui risquaient d'y succomber, comme ils avaient su le faire avec leurs soldats ?

Cette approche jette une lumière particulière sur la déclaration de ces mêmes officiers au verset suivant :

« Nous apportons donc en hommage à Hashem ce que chacun de nous a trouvé de joyaux d'or, chaînettes, bracelets, bagues, boucles et colliers, pour racheter nos personnes devant Hashem » (Bamidbar 31,50)

Pour le Yeroushalmi, comme on l'a vu, même si aucun acte répréhensible n'avait été commis, ils s'étaient laissé aller à des pensées impures au cours du pillage, en pénétrant jusque dans les chambres à coucher des mydianites. Rashi, citant Shabbat 64a, indique également que ces bijoux féminins devaient « expier les pensées obscènes éveillées par les filles de Midyan. »

Mais pour le Meshekh 'Hokhma, ce qu'ils cherchaient à expier, c'était leur inaction dans l'épisode de Ba'al Pe'or, car ils comprenaient à présent à quel point leur silence avait été coupable !

La campagne militaire contre Mydian se révéla doublement fructueuse. La gloire de la victoire en revint à Hashem aussi bien qu'aux Bnei Israël. Ces derniers parce qu'ils ne perdirent aucun homme du fait d'une faute morale, Ha Qadosh Baroukh Hou, parce que l'armée des Hébreux ne subit pas la moindre perte physique sur le champ de bataille (Ramban indique que c'était la règle à l'époque de Moshé). C'est aussi ce qui explique le long compte-rendu des offrandes des officiers :

« Moshé et le Kohen Eléazar, ayant reçu l'or de la part des chiliarques et des centurions, l'apportèrent dans la tente d'assignation, comme mémorial (*zikarone*) des Bnei d'Israël devant Hashem. » (Ibid. 31,54)

La victoire sur Mydian fut un événement mémorable, qui rappelait d'une part aux Bnei Israël la grandeur de Hashem ; elle fut placée « devant Hashem » d'autre part, pour témoigner devant Lui de l'élévation

morale de l'armée, dont aucun membre n'avait cédé à son penchant au mal !

Mais la merveilleuse créativité exégétique du Meshekh 'Hokhma ne s'en tient pas là, et s'oriente à présent dans une toute autre direction. Citant le Midrash Tan'huma, il éclaire le sens de l'expression « *bé yadénou* », littéralement « dans notre main », qu'on a traduite par « sous nos ordres ». Plusieurs des sens de l'homme, enseigne-t-il, ne sont pas entièrement sous son contrôle. Il n'est guère possible de maîtriser tout ce qui peut faire irruption dans son champ de vision. Il ne peut pas toujours éviter d'entendre des paroles inconvenantes, ou de sentir, en pleine semaine de Pessa'h, la bonne odeur du pain chaud venue de la boulangerie du coin de la rue ! Quels que soient ses efforts, il ne parviendra pas toujours à se protéger d'expériences sensorielles indésirables.

C'est à cela que les officiers faisaient référence, en disant « *bé yadénou* ». Nos hommes n'ont pas cédé à la faute. Ils ont maîtrisé leurs actions. Ce qui était sous leur contrôle, là où leurs jambes les ont portés, ce que leur mains ont touché, et les paroles de leurs bouches, Mais ils n'ont pas pu éviter de voir, sentir, entendre ce qu'ils n'auraient pas du voir, sentir ou entendre. La Guemara (Shabbat 64b) enseigne que « leurs yeux s'étaient complu dans la débauche ». C'est pour cela, pour ce qui n'était pas « *bé yadénou* » qu'ils devaient amener une expiation.

Ils l'appelaient « Korban de Hashem » et non « un korban pour Hashem ». Pas une seule vie humaine perdue dans la bataille ! Ils ne pouvaient y voir qu'une immense contribution de la Providence divine, car une guerre sans pertes n'existe pas.

Le sentiment de « donner » à Hashem quelque chose qui nous appartient accompagne habituellement un Korban. Mais la victoire contre Mydian avait été si déséquilibrée, que personne ne pouvait nourrir le moindre sentiment de possession vis-à-vis du butin. Avant même d'avoir été consacré à Dieu, le korban Lui appartenait entièrement.

Comme l'exprime si magnifiquement le roi David : « Certes, tout vient de Toi, et c'est de Ta main que nous tenons ce que nous T'avons donné. » (I Divrei haYamim, 29,14)

Ce feuillet d'étude est offert pour la réussite de Yossi NATHAN



Parachat Matote Massei

Par l'Admour de Koidinov shlita

Nos sages disent que le deuxième Temple a été détruit à cause de la haine gratuite ; aux écritures de commenter : “*c'est pour cela qu'il faut extirper de notre cœur la haine gratuite et multiplier les actes et les pensées d'amour gratuit, en particulier en cette période où le peuple juif a beaucoup souffert, pour que nous méritions la reconstruction du Temple rapidement.*”

Pourquoi précisément cette faute a entraîné la destruction du Temple ? Nous pouvons répondre simplement : comme nous le savons, chaque juif reflète l'élévation et la sainteté qui lui est propre, de ce fait lorsque les Béné Israël s'unissent, ils méritent la perfection de par cette unité, et sont alors aptes à accueillir la présence divine. Par contre, lorsqu'ils restent chacun de leur côté, ils ne peuvent pas prétendre atteindre cette perfection, et donc la présence divine se retire, que Dieu nous en préserve.

Nous pouvons encore expliquer dans le même sens que l'amour parmi les juifs est une base du service divin, en particulier chez les élèves du Baal Chem Tov qui ont sublimé et tenu pour essentiel **l'amour du prochain** pour servir Dieu. L'Homme ne satisfera pas de ses propres besoins, mais il devra aussi annuler sa volonté devant celle du Saint Béni Soit-Il. C'est ainsi que l'amour du prochain prend une place fondamentale, et ne sera effectif que si l'Homme diminue ses intérêts personnels. Donc l'intensité de son amour pour l'autre augmentera la force du dévouement et de l'effacement avec lequel il pourra servir son Créateur. C'est pour cela que les justes se sont toujours efforcés de ne pas être comme ceux qui font du bien par intérêt, comme l'honneur ou tout autre gain, mais désirent accomplir la mitsvah de **l'amour du prochain**, de faire le bien, **précisément lorsqu'ils n'ont aucun intérêt à cela.**

Nous comprenons maintenant pourquoi la haine gratuite entraîne que le Temple ne soit pas reconstruit, que Dieu nous garde. Car les écritures nous disent que lorsqu'un juif souffre de voir l'exil de la présence divine et prie Dieu qu'Il ait de la miséricorde pour Lui-même et Sa présence qui se trouve dans la honte, alors cela éveille la miséricorde divine et rapproche la reconstruction du Temple. Mais si un juif ne pense qu'à lui, il est évident qu'il ne pourra pas ressentir l'exil et la souffrance de la présence divine, car cela ne semble pas servir ses intérêts. Donc nous pouvons voir que **la haine gratuite, qui n'existe que parce que l'Homme recherche ses intérêts**, et ne cherche pas à faire du bien à l'autre gratuitement, entraîne **qu'il ne pourra pas souffrir de l'exil de la présence divine et ne prier pas pour elle** ; de ce fait il ne rapprochera pas la reconstruction du Temple.

Par contre lorsque les Juifs multiplient les actes de bonté gratuits sans chercher à satisfaire leurs intérêts personnels et ne pensent qu'au bien de l'autre, ils peuvent aussi ressentir l'exil et la souffrance de la présence divine et supplier Dieu d'avoir de la miséricorde pour Elle, et de reconstruire son Temple. Un effort particulier est demandé pendant la période des trois semaines, et par cela, nous mériterons la reconstruction du Temple rapidement et de nos jours. Amen.

Contact : +33782421284



+97252402571

MATOT MASSEÏ

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israel 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékaï Bismuth

« Parle aux bnei Israël, tu leur diras : « Comme vous allez passer le Yarden vers le pays de Canaan, vous choisirez des villes pour vous, des villes de refuge elles seront pour vous, s'y enfuira le meurtrier qui a frappé une âme par mégarde. » » (Bamidbar 35 ; 10-11)

Ces villes de refuge que l'on appelle « iréi miklat », étaient au nombre de six dans tout Israël et constituaient des refuges vers lesquels les meurtriers pouvaient s'enfuir afin de se protéger de la vengeance du « Goel Hadam » (un proche parent de la victime du meurtre qui avait le droit de venger sa mort en tuant l'assassin) jusqu'à son procès. C'est également dans ces mêmes villes que ce type de meurtriers purgeait sa peine d'exil.

Le Sefer « 'Haïm cheyèch bahem... », rapporte une Guémara (Makot 10b) qui nous enseigne la beraïta suivante : « Rabbi Elezer ben Yaakov dit : « le terme « refuge » était inscrit sur des panneaux placés à la croisée des chemins, afin que le meurtrier puisse trouver le chemin qui menait à la ville de refuge. » »

D'après cet enseignement, il semble que ces pancartes qui indiquaient la direction des villes refuges avaient pour but de faciliter leur accès et ainsi de rendre service aux meurtriers.

Le Gaon Rabbi Its'hak, fils du Gaon Rabbi 'Haïm de Vologin, s'étonne et pose la question suivante :



PARACHAT MASSEÏ

LES DANGERS DE L'INFLUENCE

Les Sages ne nous ont pas ordonné de fixer des pancartes qui indiquent la direction de Yéroushalaim afin de faciliter l'accès de ceux qui s'y rendent pour y apporter des sacrifices et des offrandes. Alors pourquoi rendre la vie plus facile aux meurtriers ?

Il répond que c'est pour nous apprendre la force et les dangers de l'influence.

La raison de la signalisation des villes de refuges n'est pas de faciliter la vie des meurtriers, mais de ne pas gâcher la nôtre et celle des passants qu'ils pourraient rencontrer en chemin.

Cette signalisation a été effectuée afin d'éviter tout dialogue et toute conversation avec lui : pas de rapprochement, pas de contact. Par crainte qu'un simple petit renseignement risque de nous attendrir, et de nous rendre compatisants, de nous faire chercher des circonstances atténuantes...

Cette signalisation n'était en rien une aide pour qui s'y rendait plus rapidement, mais simplement le moyen de permettre aux meurtriers de se débrouiller tous seuls !

Tandis que les pèlerins qui se rendaient à Yéroushalaim n'avaient eux pas de pancartes leur indiquant le chemin à suivre, afin que l'un demande à l'autre comment s'y rendre, de s'unir afin d'apporter ensemble leur sacrifices, d'échanger des paroles de Torah et des louanges envers Hakkodoch Baroukh Hou...

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Cette semaine, la paracha traite d'un sujet dont on a un peu perdu l'habitude, ce sont les vœux. A une époque plus ancienne, ils étaient beaucoup utilisés comme un moyen de renforcer la personne dans la pratique des Mitsvots ou dans une simple décision personnelle. Malgré tout aujourd'hui encore, elles ont force de 'loi' et obligent la personne à respecter son Vœu/Neder ou sa promesse. C'est pourquoi aussi, le Clall Israel a l'habitude de faire la prière de Kol Nidré à l'entrée du jour saint de Yom Kippour pour se défaire des vœux de l'année passée (afin de ne pas trébucher dans l'interdit de ne pas accomplir ses vœux). De notre Paracha il ressort qu'il existe deux Mitsvots qui ont trait aux vœux. C'est l'interdit de transgresser sa parole: « Bal Yah'el Dévaro » et la Mitsva positive de tenir son engagement: »KéH'ol Hayotsé Mipiv Yaassé » Bamidbar 30.12.

De là, on apprend que dans le cas où l'on a fait un Neder, la Thora nous oblige à le respecter. C'est un grand 'Hidouch', qu'une personne puisse créer un interdit du même niveau que les autres interdits de la Thora! Par exemple si quelqu'un a une grande difficulté à surmonter une tentation qui lui est néfaste, alors il a la capacité de s'interdire cette chose sous la forme du voeu. Et cette fois ce n'est plus sa seule conscience qui l'interdit, mais c'est la Thora! On a déjà entendu que des gens se sont interdits la cigarette sous la forme de Neder et cela leur a réussi! (à condition d'avoir la 'sagesse' de ne pas mettre la barre trop haut, car dans le cas où l'on trébuche on transgessera 2 interdits de la Thora!) Une chose à savoir, c'est que la force des vœux dépend de la manière dont ils ont été dits. A chaque fois que je m'interdis quelque chose, cela ne tombe pas forcément sous la rigueur d'un vœu! (si ce n'est la parole de Mitsva, comme de dire 'demain à 18h je vais au Beit Hamidrach': ceci est un vrai Neder!).

Le Rav Konnstadt Zatsal (rapporté dans Challal Rav sur Paracha Mattot) pose une belle question. Pourquoi la Thora est-elle pointilleuse vis à vis de notre parole? Par exemple si un homme construit une belle maison: il n'aura

PARACHAT MATOT
EST-CE QUE LES PAROLES S'ENVOIENT
VRAIMENT ET LES ECRITS RESTENT ?

aucun interdit à la détruire tandis que sur sa parole, ce sera différent! Pourquoi transgresser sa parole est-il plus grave que l'action elle-même?

Le Rav explique que la parole est une faculté qui est donnée tout particulièrement à l'homme. En effet dans le reste de la création il n'existe pas d'animaux qui parlent (même pour le perroquet, ce n'est qu'une répétition de ce qu'il a entendu). Tandis que la parole, c'est une faculté qu'Hachem a donnée à l'homme en propre. La preuve c'est que lorsqu'il est dit « Hachem a insufflé un souffle de vie » Berechit 2.7 la traduction d'Onquelos dit « *qu'Hachem a rempli l'homme du souffle de la parole!* »

Nécessairement celui qui transgresse sa parole faute dans l'attribut qui confère à l'homme toute sa grandeur par rapport au reste de la Création et donc c'est bien plus grave! Dans le même ordre d'idées, il existe une halakha (Choulhan Aruch 3.1) qui est de ne pas parler quand on fait ses besoins (si ce n'est pour prévenir un ami qui veut rentrer dans les toilettes de notre présence dans ce lieu). Il semble aussi que c'est lié avec l'importance de notre parole qui ne doit pas se faire entendre dans un pareil endroit. Pour finir, on dira un petit mot au nom du 'Hida'. Il apprend du verset cité ci-dessus qu'un homme doit faire attention à tout ce qui sort de sa bouche. Et si c'est ainsi, alors Hachem accomplit ses demandes et les réalisera, comme il est dit : « *tout ce qui sort de sa bouche (de l'homme), Il (Hachem) le réalisera* »! C'est qu'on a la certitude qu'Hachem écoutera nos demandes après que l'on ait fait attention à bien garder notre parole....

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



LES DANGER DE L'INFLUENCE (suite)

Les paroles de Rabbi Yts'hak sont riches d'enseignements en ce qui concerne l'importance du milieu environnant dans lequel nous évoluons. Celui qui envisage de s'établir dans un milieu où **l'ambiance est plutôt tiède par rapport au service de Hachem**, même s'il agit ainsi pour d'excellents motifs (parnassa, meilleure qualité de vie pour sa femme, ses enfants, etc...), il montrera de fait qu'il accepte déjà au fond de son cœur de **baisser la qualité de sa propre Avodat Hachem** et de plonger dans la permissivité qui s'est frayée un chemin jusqu'à cette communauté où il désire s'installer.

Nos Sages disent (Pirkéi Avot 1 ; 7) : « *Éloigne-toi d'un mauvais voisin, ne te lie pas avec l'impie...* »

Le Rambam (Hilkhot Deot 6 ; 1) dit : « Il est dans la nature de l'homme que son caractère et ses actions soient influencés par ses amis et ses collègues, et qu'il suive les normes de conduite de sa région. C'est pour cette raison qu'il doit se rapprocher des Justes et se trouver constamment en compagnie des Sages, afin d'apprendre d'e leurs actions. Et il s'écartera des méchants qui marchent dans les ténèbres, afin de ne pas être initié à leurs actes. Chlomo Hamélekh enseigne (Michlei 13 ; 20) : « *L'homme qui marche avec les Sages deviendra Sage, mais celui qui se lie aux sots souffrira...* ». Il est bon de rappeler en passant que le Rambam n'est pas un livre de moussar, mais un véritable ouvrage de Halakha.

Les Pirkei de Rabbi Eliezer (Chapitre 25), expliquent notre verset par une analogie : Si une personne se trouve dans une parfumerie, le parfum restera attaché à elle quand bien même elle n'achèterait rien. De même qu'un homme qui demeure dans une tannerie emportera avec lui la mauvaise odeur de l'endroit, même s'il n'y a rien acquis.

Celui qui ferait un tel choix d'intégrer une communauté peu enthousiaste vis-à-vis de la Torah et des Mitsvot ne doit pas se réconforter ni s'encourager lui-même dans une telle décision en se disant qu'il n'est pas le seul à agir ainsi et que bien d'autres sont comme lui.

Regardons cette comparaison rapportée par le 'Hafets 'Haïm : Un homme fut accusé d'un crime et envoyé en prison. Sa vie y était très amère. Pour son anniversaire, sa famille eut le droit de lui rendre

visite. Et certains lui racontèrent que peu de temps auparavant, le même drame était arrivé à quelqu'un de la province voisine. Ils l'assurent que l'autre avait subi une sentence tout aussi sévère.

Le prisonnier répliqua : « *Est-ce que vous croyez que c'est une consolation pour moi ? Au contraire, cela me déprime seulement un peu plus. Si vous m'aviez dit que cet homme a été libéré, cela aurait pu me donner un peu d'espoir. Mais s'il doit être emprisonné dans une autre province, quel bien cela me fait-il de savoir qu'un autre homme souffre aussi d'un châtiment similaire en un autre lieu ?* »

De même, à quoi cela nous sert-il de savoir que d'autres sont aussi en train de transgresser les lois de la Torah et qu'ils subiront eux aussi des sanctions pour cela ?

On ne doit jamais s'autoriser à subir l'influence néfaste de la mauvaise conduite des autres, même s'ils sont une multitude.

David Hamelkh nous dit (Téhilim 1 ; 1) : « *Heureux est l'homme qui n'est pas allé selon le conseil des méchants, ne s'est pas tenu dans l'assemblée des pécheurs, et ne s'est pas assis en compagnie des moqueurs.* »

Les Sages déduisent de cela que si l'on « va », on se « tiendra » et si l'on se « tient », on finira par s'« asseoir ». (Nid'hei Israël, chapitre 1)

Notre verset nous apprend, au travers de ces villes de refuges, que le fait d'éloigner de nous les mauvaises influences, nous aidera à rester dans le bon chemin.

C'est pour cela qu'il faudra toujours choisir avec attention la ville dans laquelle nous souhaitons résider, ainsi que le quartier, les écoles de nos enfants, etc... pour optimiser la qualité de nos fréquentations et de notre évolution dans la vie Juive.

Prions pour que Hakadosh Baroukh Hu nous protège sur notre chemin et que nous ne croisions au cours de notre vie que des personnes qui nous engageront à faire des bons choix, et qui soient pour nous de bons compagnons dans les voies de notre Torah.

Chabat Chalom

Rav Mordékhai Bismuth



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

L'histoire suivante illustre que tout ce que D. fait est pour le bien et même si parfois cela nous semble mauvais, nous devons nous renforcer dans notre foi qu'il voit tout et que Lui seul sait comment vont se terminer les choses.

L'histoire de Samuel M., qui prit rendez-vous chez le dentiste, afin de faire une couronne sur une dent ; ce genre de soin est considéré comme relativement simple, et n'engendre aucun danger particulier. Toutefois, dans notre histoire, ce soin se compliqua terriblement. Le dentiste prépara la couronne, mais lorsqu'il l'introduit dans la bouche du patient afin de couvrir la dent soignée, la couronne se détacha de l'instrument auquel elle était fixée et tomba directement dans la gorge du patient. Le danger était très grand car un côté de la couronne était très tranchant et pouvait couper l'œsophage.

Le dentiste envoya d'urgence le patient à l'hôpital où on lui fit une échographie. Entre-temps, quelques amis de Samuel qui entendirent l'histoire, arrivèrent à l'hôpital. L'un des amis, révolté de la négligence du dentiste, déclara avec détermination : « Dès que l'opération sera terminée, je vais intenter un procès à ce dentiste qui néglige sa responsabilité professionnelle ! »

Les membres de la famille de Samuel attendaient près de la porte de la salle d'échographie.

Le médecin sortit de la salle, le visage sombre, et leur dit : « Nous avons procédé à une échographie détaillée, et à notre grande joie nous avons trouvé que la couronne est tombée dans la gorge du bon côté, et il n'y a aucune inquiétude à avoir. Cependant, nous avons trouvé une toute petite tumeur cancéreuse dans la gorge et nous n'aurions pas pu le découvrir si nous n'avions pas fait l'échographie détaillée de la gorge pour vérifier la situation de la couronne ». Samuel ne s'était jamais plaint de douleurs dans la gorge et il n'aurait jamais fait d'échographie de la gorge si la couronne n'y était pas tombée suite à la « négligence » du dentiste. C'est grâce à cette échographie que la tumeur fut découverte à temps.

Les médecins expliquèrent que l'état de la tumeur permettait de commencer des soins de chimiothérapie

COURONNÉ PAR LE ROI DES ROIS

qui sauveront la vie de Samuel. La chimiothérapie commença et la tumeur fut neutralisée.

A présent, chacun pouvait comprendre qu'il n'y avait aucune raison de soutenir l'ami qui avait décidé d'intenter un procès contre le dentiste... Les membres de la famille lui expliquèrent qu'il était hors de question d'intenter un procès contre le dentiste car tout avait été pour le bien de leur proche !

Bien que personne ne nie le fait que le dentiste était coupable sans aucun doute d'avoir manqué à ses responsabilités professionnelles,

D. savait que la meilleure chose pour Samuel était que la couronne tombe dans sa gorge.



Il ne s'agit pas d'une histoire qui se termina bien « après coup » ou d'une histoire qui aurait mieux fait de ne pas exister. En fait, il est possible d'affirmer que c'était véritablement la meilleure chose qui puisse arriver. Cependant, à nos yeux, la réalité semble inversée, et l'histoire de Samuel apparaît comme terrifiante. Mais celui qui place sa foi en D. et sait que tout ce qu'il fait est seulement pour le bien, et y croit de tout son cœur, aura la force de rester serein même dans la plus grande tourmente.

C'est vrai qu'il est plus facile de parler que de ressentir vraiment cette sérénité ! Toutefois, chaque Juif a l'obligation de placer entièrement sa foi en Dieu, d'éduquer ses enfants dans cette foi et de répéter que tout ce que D. fait est exclusivement pour le bien, même si nous ne comprenons pas tout...

Afin de réussir à ressentir cette foi totale dans la providence Divine, il faut commencer par des « petits malheurs ». Par exemple, quand nous ratons le bus ou si nous avons reçu un coup. Nous devons expliquer aux enfants que nous savons que tout est pour le bien et que tout est dirigé par la providence Divine même si nous ne comprenons pas pourquoi. Si nous commençons par des petites choses, et que nous nous entraînons à voir la providence Divine dans tous les événements de la vie, nous arriverons vite à un grand degré de foi en D., cela nous aidera à surmonter d'autres événements peut-être plus difficiles. Tout cela en souhaitant qu'aucun Juif ne subisse de malheurs.

(Extrait de l'ouvrage « Le hanekh besim'ha-Eduquer dans la joie »)

Rav Moché Bénichou



ANNULATION DE VENTE

David, jeune 'Hatan a acheté une bibliothèque en bois massif pour meubler son appartement. Il s'est d'abord rendu chez son vendeur de meubles afin de s'assurer que la bibliothèque en question n'avait aucun défaut. Après vérification, il paya au vendeur la somme de 2000 €. Les ouvriers du vendeur ont assuré le lendemain la livraison et l'installation de la bibliothèque. Plus tard, David s'est rendu compte qu'un des flancs de la bibliothèque était conçu de deux morceaux qui ont été racolés et vernis si bien qu'au moment de l'achat il ne s'en était pas rendu compte. **David convoque le vendeur** en Din Torah et lui demande de reprendre son bien et de lui rendre 2100 €, 2000€ pour la bibliothèque et 100€ supplémentaires, car il y a installé des spots lumineux à ce prix là. Le vendeur quant à lui répond, **1)** le fait qu'un des flancs est constitué de deux planches ne s'appelle pas un défaut au point d'annuler la vente, **2)** c'est à vous de vérifier votre achat avant le paiement et livraison, **3)** je ne dois pas vous rembourser les spots lumineux, bien qu'a votre goût l'installation des spots était bénéfique, cependant mes acheteurs souvent n'en ont aucune utilité et donc cela n'augmentera pas le prix de la bibliothèque lors de sa vente.

Réponse: Afin de décider si le vendeur est dans son droit de prétendre que cela ne s'appelle pas un défaut, le Rambam (ventes 15, 5) ainsi que le Choul'hан 'Arouh disent clairement (232, 6) que la définition d'un défaut est le fait que les gens, en toute connaissance avant l'achat, s'abstiennent d'acheter un tel produit. S'il en est ainsi, dans notre cas, tout celui qui recherche du bois massif s'abstient d'acheter une telle qualité, on peut donc fixer que c'est un défaut, qui annule la vente.



À propos du fait que David, devait lui-même vérifier avant l'achat, il est vrai qu'il existe une discussion entre les décisionnaires à ce sujet: Certains disent que si l'acheteur pouvait vérifier l'état de l'objet acheté et ne l'a pas fait, on considérera ça comme une renonciation au droit de réclamation, d'autres ne sont pas d'accord avec cet avis (voir Maguid Michné mehira 15,3 Sma 232,10 Netivot 232,1), cependant leur discussion n'est que dans un cas où le défaut pourrait être décelé facilement par l'acheteur, tandis que dans notre cas d'après tout le monde l'acheteur pourra annuler l'achat, puisque David lui-même a essayé de vérifier s'il y avait un défaut, mais en vain.

Quant à la somme à rembourser, le Ma'hara Sason (117) a voulu faire dépendre la Hala'hā d'un cas pareil, par une autre Hala'hā citée dans le Choulhan Arouh (103, 9) à propos d'un cas similaire. Cependant le Nétivot Hamichpat (205, 4) le réfuta par le biais du Choulhan Arouh lui-même (232, 14), qui tranche à ce sujet explicitement qu'il ne faudra pas rendre l'investissement fait par l'acquéreur si la valeur du bien n'a pas été augmentée par cet investissement. Ceci dit, étant donné qu'il y a une discussion entre le Ma'hara Sason et le Nétivot Hamichpat, nous n'aurons pas la possibilité d'ordonner au vendeur de rembourser l'installation des spots lumineux.

Conclusion: Le vendeur devra reprendre sa marchandise et rendre à David la somme de 2000 €.

Rav Its'hak Belhasen

Cette rubrique est écrite par l'institut « Din vé Michpat » sous l'égide du Rav Its'hak Belhassen où siègent des Dayanim francophones Conseil et orientation juridique en droit juif, héritage divorce et partage Litiges - Traitement de questions pécuniaires - Rédaction de contrats et testaments Rav Aaron Cohen ☎ 054.85.910.55 ✉ dinvemichpat@gmail.com



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

PROGRAMME DE BOISSON POUR LA JOURNÉE

En réponse à des demandes répétées, je voudrais expliquer ici comment consommer, chaque jour, la quantité de boisson recommandée. D'abord, il convient d'utiliser des grands verres de 33 cl ou d'un demi-litre avec une anse. De la sorte, on a déjà résolu la moitié des problèmes : il est presque aussi facile de boire un grand verre qu'un petit et on s'évite la peine d'aller le remplir à chaque fois !

À présent, voici un programme de boisson pour la journée : un verre d'un demi-litre d'eau le matin, même avant la prière. En effet, selon le Choul'hан 'Aroukh (Ora'h 'Haïm 89,3), « il est permis de boire avant la prière, que ce soit les jours non fériés, Chabat ou fêtes ». Après la prière, s'il veut boire, il devra attendre dix minutes, pour consommer le petit déjeuner, car l'eau que l'on boit après une nuit de jeûne sort rapidement de l'estomac. L'eau que l'on boit à jeûn a aussi le grand avantage de brûler les graisses et ceci est une information importante.

Deux heures après le petit déjeuner et jusqu'à vingt minutes avant le déjeuner, il faut trouver l'occasion de boire selon nos recommandations.

Deux heures après le repas, encore un grand verre ou plusieurs verres ordinaires. À la fin de la journée, **deux heures** après le dîner, on peut compléter la ration quotidienne d'eau.

Celui qui n'a pas soif, qui boit sans envie et sans plaisir, mais uniquement pour sa santé (ce qui est très rare) peut mettre dans son verre d'eau un concentré de jus de fruit sans sucre, pour lui donner du goût, ainsi il pourra réciter la bénédiction avant et après l'avoir bué.



PROGRAMME DE BOISSON

PROGRAMME DE BOISSON POUR LE CHABAT

Je recommande de boire beaucoup avant l'entrée du Chabat, puis deux heures après le repas de vendredi soir. Il est permis de boire, mais ne dormez que deux heures après chaque repas.

Le Chabat matin :

- 1) On peut très bien boire avant la prière, et ce, tous les jours y compris Chabat et fêtes.
- 2) Après le début de la prière, on ne peut plus boire jusqu'à la récitation du Kiddouch.
- 3) La femme devra faire le Kiddouch avant de boire de l'eau.

Il est évident qu'en cas de problème de santé il est conseillé de boire : la Tora est une Tora de vie ! Ainsi, le Tour (Ora'h 'Haïm, chapitre 89) atteste : « J'ai vu que le Roch, mon vénéré père, avait l'habitude de boire Chabat matin avant la prière. »

Dans la plupart des cas, l'eau buée avant la prière ne suffit pas et il faudra boire davantage. Il est préférable de boire avant de commencer à manger, car, sinon, il faudra attendre deux heures après la fin du repas.

Par conséquent, je propose :

- De réciter la bénédiction boré péri ha-guéfène sur le vin ou le jus de raisin du Kiddouch en y incluant par la pensée toute l'eau que l'on boira pendant le repas.
- De consommer un minuscule morceau de pain après ha-motsi. On boira à satiété, puis on poursuivra le repas après seulement dix minutes de pause. Il faudra penser à manger par la suite, un minimum de 28 grammes de pain.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha » du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita Contact ☎ 00 972.361.87.876



Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza - Coach de vie

LA DEUXIÈME CLÉ EST L'ÉCOUTE.

QUATRIÈME PARTIE



Ce qui engendre des difficultés à écouter.

Que pense-t-on de moi ? Durant une conversation, il y a toujours une prise de position sur le sujet. Lorsqu'on nous pose une question, on espère donner une réponse qui plaise à l'autre pour trouver grâce à ces yeux et prouver notre valeur. Du coup, **tant que nous sommes concentrés sur le « qu'est-ce que les gens en penseront ? » nous ne sommes pas concentrés sur les mots et les sentiments de l'autre.** On passe à côté de son point de vue.

Les stéréotypes. Naturellement, nous cherchons et associons chaque individu à un groupe de personnes. On ressent le besoin de le « caser » pour comprendre le fonctionnement de ses pensées. Mais tout le problème est justement là, car **chaque individu est unique**, et même s'il est influencé par son entourage, cela ne veut pas dire qu'il n'a pas de pensée et de sentiment bien à lui. « Chaque homme est un monde à part. » **Lorsque nous discutons avec quelqu'un, pour l'écouter vraiment, il faut savoir enlever tout filtre de préjugé.** Sinon, on ne posera pas toutes les questions qui nous permettront de le comprendre, croyant qu'on connaît déjà les réponses. **Les préjugés concernant notre épouse réduisent aussi énormément sa valeur à nos yeux.**

La tendance à vouloir dominer l'autre et lui prouver qu'on a raison. Lorsqu'on dit à quelqu'un « non, tu as tort », il est fort probable que naturellement, il se renferme sur lui-même pour prouver qu'il avait, oui, raison. Il ne va plus chercher à écouter et s'intéresser à vos arguments, mais simplement à vous prouver qu'il n'avait pas tort. Cela arrive aussi très souvent dans les débuts de dispute qui commencent généralement par une critique sur l'autre. Dans ces cas-là, il cherchera irrémédiablement à prouver que la critique n'est pas justifiée. **Exemple : « Tu fais toujours la même chose, tu n'en as pas marre d'être désordonné ! » »** Quoi encore ! je n'ai rien fait ! Je suis encore en train de préparer, et puis en plus tu parles de rangement mais t'as pas vu l'état de la chambre à cause de tes habits qui traînent ! » **Il n'y a rien de concret dans cette conversation, aucun partage. Seulement deux personnes renfermées sur elles-mêmes ne prenant pas compte des conséquences de leurs paroles sur l'autre.** Aussi, rappellez-vous que **toute dispute, débat houleux, diminue l'intensité du lien** la sensation d'être proche et à l'aise **qui vous unit.**

L'écoute par intérêt. Lorsqu'on écoute par intérêt, nous ne sommes pas concentrés sur ce que la personne dit, mais uniquement sur ce qu'elle cherche à acquérir grâce à cette conversation. **Exemple : « un mari qui parle à sa femme pour trouver grâce à ses yeux »** La magie ne viendra pas, il n'atteindra pas son but, elle sentira que quelque chose ne va pas. « S'il l'écoute pour qu'elle la laisse tranquille après. » Il est évident que cela se sent, et vexe notre épouse. Cela la pousse à se renfermer et ne plus nous partager ses sentiments, c'est le début d'une relation difficile dans laquelle nous ne sommes pas à l'aise avec l'autre. C'est le début des souffrances à long terme. Vous voulez réparer ? Ecoutez-la, comprenez-la vraiment et ouvrez-lui votre cœur comme nous l'avons appris.

Jugement et critique. Sans avoir besoin de s'étaler sur le sujet, il est évident que personne ne veut écouter quelqu'un qui le critique et le juge constamment ou même de manière ponctuelle. Une personne ne sera pas attentive à l'argument d'un autre s'il vient de le critiquer.

Lorsqu'on est affrère à autre chose. Nous l'avons dit, on ne peut pas écouter deux personnes en même temps parce que l'écoute nécessite une concentration totale. Plus nous sommes concentrés sur la personne qui nous fait face, plus nous aurons de chance de le comprendre vraiment. De ce fait, faire une autre activité pendant que quelqu'un nous parle, au-delà du fait que cela fait de la peine, engendre une écoute superficielle. Plus vous serez proche de votre femme, plus vous aurez partagé l'un et l'autre ce que vous ressentez (bon ou mauvais sentiment) au sein de votre relation, plus il sera facile de l'écouter.

Les discussions intérieures. Même si le fait de penser à des choses essentielles de notre existence est important, il faut savoir faire le vide lorsqu'on parle à quelqu'un. Car il est impossible d'écouter vraiment quelqu'un lorsqu'on a besoin de penser à autre chose. Si vous ne pouvez pas vous défaire de vos pensées dans une situation exceptionnelle, expliquer à votre conjoint gentiment ce que vous traversez et reportez, s'il est d'accord, cette conversation. N'oubliez pas, **« reporter » ne signifie pas « s'en débarrasser ».**

Rav Boukobza ☎ 054.840.79.77
✉ aaronboukobza@gmail.com



Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA



Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

Est-il permis de manger de la viande le jour de Roch 'Hodech Av ?

La coutume séfarade permet de manger de la viande le jour de Roch 'Hodech Av. Par contre dès le lendemain, le 2 av, il sera d'interdit d'en manger. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.169)

Etant donné qu'à partir de Roch 'Hodech Av, nous ne pouvons plus boire de vin (sauf Chabbat), sera-t-il permis de boire le vin de la Havdala de la sortie de Chabbat pendant cette période?

Le Choul'hane 'Aroukh permet de boire le vin de la Havdala, tandis que le Rama l'interdit. C'est pour cela que les Séfaradim pourront boire le vin de la Havdala comme chaque semaine par contre les Achkenazim le donneront à un enfant (qui n'est pas BarMitsva) de le boire. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.176)



Est-il permis de manger des aliments qui ont été cuits avec de la viande depuis Roch 'Hodech Av jusqu'au 9 Av ?

A priori cela est permis, mais on a l'habitude de s'abstenir de les manger. Par contre il est permis de cuisiner dans une casserole dans laquelle on a fait cuire de la viande bien que celle-ci soit « Bat Yoma », c'est à dire dans laquelle on a fait cuire de la viande dans les 24 heures précédentes. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.172)

Si on a fait la bénédiction sur un morceau viande et qu'au moment de le goûter, on se souvient que l'on ne peut en manger [pendant ces jours] que faut-il faire ?

On goûtera un peu de la viande afin que la bénédiction n'ait pas été prononcée en vain, car cette consommation ne sera pas un signe de joie ou d'annulation de la coutume de se restreindre à manger de la viande. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.188)



Peut-on mettre du déodorant le jour de Tich'a BéAv ?

Il est interdit de se parfumer le jour de Tich'a BéAv car c'est un signe de plaisir, mais si on le fait dans le but de ne pas transpirer cela est permis. Ainsi nous pourrons utiliser du déodorant à Tich'a BéAv. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.274)

Bien qu'il soit interdit d'étudier [la Torah] le jour de Tich'a BéAv, que peut-on étudier ce jour-là ?

Le jour du jeûne du 9 Av on ne pourra étudier que des passages relatifs à la destruction du Beth Hamikdash/Temple comme la Méguila de Eikha (le livre des Lamentations), Iyov (le livre de Job), le traité de Guitin de la page 55b à la page 58a, ou encore les lois de deuil. Il est permis de lire des livres de Moussar ce jour-là, car cela nous permet d'ouvrir notre cœur à faire Téchouva. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.308 et 316)

Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth par mail ✉ ab0583250224@gmail.com

You appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

HonenDaat

מטות

Résumé

Moshé enseigne les règles concernant les serments et les vœux. Les Bné Israël livrent bataille contre Midiane. Balak, Bilam et tous les hommes de Midiane périssent. Le butin de guerre est compté et partagé. Les Tribus de Gad et Réouven, qui possèdent un bétail important, acceptent de participer à la guerre de conquête de la Terre d'Israël mais demandent à Moshé de s'installer à l'est du Jourdain, d'hériter de cette terre et de ne pas vivre en Eretz Israël.

משמעות

Résumé

La Torah énumère les 42 campements des Bné Israël durant les 40 ans passés dans le désert. Hashem ordonne aux Bné Israël de chasser les Cananéens d'Eretz Israël et de détruire chaque vestige idolâtre. Les frontières de la Terre d'Israël sont définies. Les tribus doivent réserver 48 villes pour les Léviim (qui n'ont pas bénéficié du partage de la Terre). Les villes refuges doivent être établies : elles permettent à celui qui commet un meurtre par inadvertance de s'y réfugier. Les filles de TzeloEhad épousent les membres de leur tribu de telle sorte que leur héritage reste dans leur propre tribu. Ainsi se termine le Livre de Bamidbar, quatrième Livre de la Torah.

טו ויגשׁוּ אֶלְיוֹן וַיֹּאמֶר גָּדְתָּ צָאן נִבְנָה לְמִקְדְּשׁוֹ פֶּה וְעָרִים לְטַפְנָיוֹ:

« Nous voulons construire ici des parcs à brebis pour notre bétail, et des villes pour nos enfants. » (32:16)

Mr Shwartz est un grand investisseur financier. Son but dans la vie : gagner 10 millions de dollars. Lui et sa femme ont trois enfants. Un jour, un philanthrope, Mr Cohen, qui malheureusement n'a pas d'enfant lui propose une offre très généreuse: « Tu travailles sans relâche pour gagner 10 millions de dollars, n'est-ce pas ? Mais tes enfants grandissent sans père. Tu pars au travail avant qu'ils ne se lèvent et quand tu rentres, ils dorment depuis longtemps. Alors voilà mon offre : je te donne 10 millions de dollars en échange du droit d'adoption d'un de tes enfants. Il aura ce qu'il y a de mieux. La seule condition c'est que tu ne demandes jamais à le voir ou à savoir ce qu'il est devenu. »

Vous imaginez la réaction de Mr Shwartz : tout l'argent du monde ne pouvait acheter son enfant. Sur ce, il rentre à la maison et en voyant ses enfants jouer, il se met à pleurer, les enlace et leur dit qu'ils sont ce qu'il y a de plus précieux à ses yeux. Il appelle sa secrétaire, annule tous ses rendez-vous et décide de prendre deux semaines de vacances pour s'occuper d'eux. Il passe avec eux une journée fantastique. Mais en rentrant, il faut leur donner le bain, le dîner et leur raconter l'histoire (qui n'en finit pas !) avant de dormir. Epuisé, il s'écroule sur son lit et dit à son épouse : « Ma décision était peut-être précipitée, tu sais j'ai beaucoup de responsabilités au travail... ».

Dans la Parasha de la semaine, les tribus de Réouven et Gad, qui bénéficient d'une grande richesse, demandent à Moshé l'autorisation de rester à l'est du Jourdain et de ne pas entrer en Eretz Israël, car les terres sont fertiles pour leur bétail. Moshé refuse. Ils réitèrent en disant que c'est pour le bien de leur bétail et de leurs enfants (en deuxième position). Moshé accepte à condition qu'ils participent à la guerre de conquête et leur dit : « Construisez donc des villes pour vos enfants (en première position) et des parcs pour vos brebis ». (32:24).

Les tribus de Réouven et Gad ont clairement exprimé leur priorité : la réussite professionnelle. Accroître leur fortune pour le bien de leurs enfants. Mais Moshé les met en garde : Placez l'éducation de vos enfants avant la réussite financière. Moshé ne s'est pas trompé. En aidant les autres tribus à conquérir Eretz Israël, les hommes de Gad et Réouven ont passé 14 ans loin de leurs femmes et de leurs enfants. L'absence du père a certainement été à l'origine d'une éducation déficiente et explique sans doute pourquoi les meurtres étaient plus fréquents dans ces territoires (trois villes refuges pour ces deux

| | | |
|---------|--------------------|-------|
| Minha | 19:45 | מנחה |
| Arvit | 20:00 | ערבית |
| Chahrit | 7:00 - 9:00 - 9:50 | שחרית |
| Minha | 20:30 | מנחה |
| Arvit | 22:23 | ערבית |

היל Semaine

| | | |
|----------------------------|-------------|--------------|
| Chahrit | 7:00 - 8:00 | שחרית |
| Chahrit (Dim) | 9:00 | שחרית יום א' |
| Minha-Arvit | 20:00 | מנחה-ערבית |
| Arvit Yechiva (hors Mardi) | 21:15 | ערבית |
| Arvit | 22:10 | ערבית |

רפואה שלמה לדניאל בן רחל ולפרפאל בתו עובדיה בן שרת

לחשוב

Plus que de présents, les enfants ont besoin de présence.

הלכה

« Dès le début du mois de Av, nous diminuons la joie »

Cette année (5779), nous avons certaines règles particulières puisque le 9 Av tombe un Chabbat, et que le jeûne est reporté au dimanche, comme nous l'expliquerons dans la suite.

La destiné d'Israël pendant le mois de Av

Même si quelques règles de deuil sont déjà en vigueur pendant la période de Ben Ha-Metsarim (les 3 semaines entre le 17 Tamouz et le 9 Av), malgré tout, dès le début du mois de Av - et cela, jusqu'au 10 Av - des règles supplémentaires entrent en vigueur, puisque c'est le mois dans lequel est survenue la destruction des 2 Baté Mikdash (les 2 Temples de Jérusalem à 2 époques différentes). Nos maîtres nous enseignent que ces jours-là sont des jours de malheur pour Israël, et leur destin ne leur est pas favorable.

Voici les termes de la Guémara Taanit (26b) à ce sujet : « Dès l'entrée du mois de Av, nous diminuons la Simha (la joie). Par conséquent, si un juif a un litige avec un non-juif, il doit éviter de passer en justice pendant ces jours là, et doit reporter le procès après le 10 Av. »

Achats liés à une réjouissance

Depuis Roch Hodech Av, nous diminuons toutes formes d'achats liés à une réjouissance, comme des nouveaux meubles pour un futur couple, ou bien des bijoux en or ou en argent même pour soi-même, ou autre.

Pour ce qui est des autres achats qui ne sont pas liés à une réjouissance, comme acheter des nouveaux meubles pour soi-même, ou une

territoires contre trois pour le reste des autres territoires, proportionnellement bien plus peuplés). Lors de l'exil ce sont ces tribus qui seront les premières exilées.

Mr Shwartz a fait la même erreur que les enfants de Gad et Réouven : plus que de présents, les enfants ont besoin de présence.

Rav Shraga Simmons

מְעֵשָׁה

On raconte que Rabbi Simha Zissel, connu aussi sous le nom de Saba de Kelm s'était imposé de ne jamais se mettre en colère, quelles que soient les circonstances, si ce n'est après s'être revêtu d'un vêtement spécialement consacré à cet effet. Cette décision, expliquait-il, lui était très utile. En effet, si un homme sent monter en lui la colère, mais qu'il ne lui est cependant pas permis d'y laisser libre cours sans avoir revêtu au préalable un vêtement spécial, il va sans dire qu'en prenant le temps nécessaire à s'habiller, sa colère retombera.

מְעֵשָׁה

Un jour, une femme riche et sans enfant se rendit auprès du Rav de Budapest, en possession de quatre cents pièces d'or, et lui demanda d'accepter cette somme considérable afin qu'il ait à cœur de prier pour qu'elle jouisse enfin du privilège de porter des enfants. Le Rav lui dit : « Ecoute mon conseil, envoie cet argent à Rabbi Yossef Haïm Sonnenfeld, le Rav de Jérusalem. C'est un homme juste, sa prière sera certainement entendue, et tu mériteras d'avoir une descendance. » La femme suivit le conseil du Rav et lui confia la somme pour qu'il la fasse parvenir au Rav de Jérusalem. Quelques semaines plus tard, l'époux de cette femme vint voir le Rav de Budapest et lui fit part de ses reproches : « Comment avez-vous pu envoyer ainsi l'argent à mon insu ? Je vous demande d'écrire immédiatement au Rav de Jérusalem pour qu'il rende l'argent... » Le Rav s'excusa auprès de l'homme et lui dit : « Je te donnerai moi-même cet argent, mais ne me demande pas de réclamer à Rabbi Yossef Haïm de rendre cette somme. » Tandis que les deux hommes débattaient, le facteur se présenta avec une enveloppe destinée au Rav. Ce dernier décacheta l'enveloppe et eut la stupeur d'y trouver une lettre du Rav de Jérusalem accompagnée de quatre cents pièces d'or... Et voici le contenu de la missive : « J'ai bien reçu votre lettre et les quatre-cents pièces d'or qui y étaient jointes. Vous y indiquez toutefois qu'une femme vous a remis cet argent, et je crains qu'elle n'ait peut-être pris cette décision sans l'aval de son mari. C'est pourquoi je vous renvoie l'argent et vous mercierai de bien vouloir rendre au plus vite cette somme à la femme qui vous l'a donnée. » « Bien entendu, terminait Rabbi Yossef Haïm Sonnenfeld, je n'ai pas manqué pour autant d'accomplir le vœu de cette femme, et j'ai beaucoup prié en sa faveur. Puissent nos prières être entendues par notre Père qui est au Ciel. »

מְעֵשָׁה

On raconte à ce propos que Rabbi Israël Abou'hatsera (surnommé Baba Salé) se rendit à Ashdod en l'an 5726, accompagné de son gendre Rav David Yehoudaof, afin de rendre visite à un homme extrêmement âgé. Rabbi Israël conseilla à son gendre de demander au vieillard de le bénir. Une fois sortis de la demeure, Baba Salé dit à son gendre : « Ce vieillard que tu as vu fête aujourd'hui ses 113 ans mais il possède encore toutes ses dents et jouit d'une parfaite santé. Sais-tu par quel mérite ? C'est qu'il y a cent ans de cela, le Saba Kadicha, Rabbi Yaakov Abou'hatsera lui a demandé de compléter un minyan pour la prière et il s'est exaucé. A la suite de cela, Rabbi Yaakov lui a souhaité de vivre en bonne santé et en pleine possession de ses moyens jusqu'à 120 ans. Et c'est exactement ce qui s'est produit ! »

Pniné Hatorah

חַיּוֹנָד

La chaleur du foyer et le développement de l'enfant

Nous allons aborder ensemble à présent un sujet relatif à l'éducation des petits enfants, à savoir l'importance de leur donner des explications sur leur environnement, et notamment sur notre pratique des Mitsvot. Les adultes ont parfois tendance à considérer que leurs enfants ne comprennent rien à ce qui se passe autour d'eux. Inutile de leur fournir la moindre explication, puisqu'ils n'ont pas les capacités intellectuelles de comprendre. Et lorsque nous-mêmes donnons l'exemple d'un certain comportement, nous pensons qu'il n'y a nul besoin de l'expliquer et que les enfants se contenteront de l'imiter.

nouvelle voiture, bien qu'il sera juste de s'en abstenir, cependant, on a l'habitude de le tolérer.

Notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l écrit qu'il est quand même convenable de s'abstenir de s'acheter des nouveaux meubles ou une nouvelle voiture pendant ces jours-là, puisque cela représente quand même une réjouissance pour nous-même.

Consommation de viande et de vin

Tout le peuple d'Israël a la tradition de ne consommer ni viande ni vin depuis Roch Hodech Av jusqu'au 10 Av inclus, excepté Chabbat.

La semaine dans laquelle tombe le 9 Av

Pendant la semaine où tombe le jeûne (« Chavoua Chéhal Bo », par exemple lorsque le 9 Av tombe un mardi, la semaine débute dès le samedi-soir précédent), d'autres usages de deuil sont en vigueur, et parmi ces usages, l'interdiction de se laver le corps à l'eau chaude (mais il est permis de se laver à l'eau froide), ainsi que l'interdiction de laver le linge ou bien de porter du linge propre.

Cette année (5779), le 9 Av tombe un Chabbat, et par conséquent, nous n'avons absolument pas de règles relatives à « la semaine où tombe le jeûne », comme le tranche MARAN dans le Choulhan Arouh (chap.551-4).

Les rigueurs observées par les Achkénazim, et c'est ainsi l'habitude à Djerba

Cependant, la tradition des Achkénazim (ainsi qu'à Djerba) est de s'abstenir dès Roch Hodech Av de se laver, aussi bien à l'eau chaude qu'à l'eau froide.

(Ils s'imposent donc 2 rigueurs : S'interdire de se laver dès Roch Hodesh Av ; s'interdire également de se laver à l'eau froide).

Cependant, même selon la tradition des Achkénazim, s'il s'agit d'une personne qui habite un pays où le climat est chaud, comme Erets Israël, ou bien d'une personne qui transpire beaucoup, il est permis de se laver avec de l'eau qui n'est pas chaude même pendant la semaine où tombe le jeûne, car les Achkénazim n'ont pris sur eux ces rigueurs que pour les pays qu'ils habitaient, qui étaient des pays au climat assez froid, nous pouvons permettre même à un Achkénazi de se laver au moins à l'eau froide pendant cette période.

Nous avons entendu de la bouche de notre maître le Rav z.ts.l qu'étant jeune, il avait déjà tranché qu'il était autorisé aux Achkénazim en Erets Israël de se laver en cette période avec de l'eau qui n'est pas chaude, et il eut beaucoup de peine lorsqu'il constata que le Gaon Rabbi Chélomo Zalman OYERBACH z.ts.l trancha la rigueur sur ce point. Jusqu'au moment où l'on diffusa au nom du Gaon Rabbi Moché FEINCHTEIN z.ts.l qu'il autorisait lui aussi. C'est alors que notre maître le Rav z.ts.l se réjouit de ses propos, car « le respect de la vie en société est tellement important » (Gadol

Il est très important de se débarrasser au plus vite de ce schéma mental. Nos enfants doivent recevoir des explications adaptées à leur langage et à leur perception le plus tôt possible. C'est vrai dans tous les domaines de la vie, et plus particulièrement encore dans le domaine de la pratique des Mitsvot. L'enfant n'est pas trop petit pour comprendre si nous sommes prêts à nous mettre à son niveau. Simplement, certains parents préfèrent ignorer cette réalité pour éviter d'avoir à prendre le temps de se consacrer à leurs enfants. Et les enfants joueront peut-être le jeu de se plier aux demandes de leurs parents parce qu'ils sont encore petits, mais viendra le jour où l'autorité ne suffira plus et où ils exigeront de leurs parents des explications que ceux-ci ne seront peut-être pas en mesure de leur fournir. Lorsqu'au contraire, on a pris le temps d'expliquer patiemment à nos enfants le sens des Mitsvot, alors on récolte plus tard les fruits de notre investissement. Evidemment, encore une fois, cela nécessite de la part des parents l'effort d'ouvrir un livre et de s'intéresser eux-mêmes à leur héritage spirituel.

J'ai moi-même constaté plusieurs fois avec mes propres enfants à quel point le fait d'avoir fourni cet effort fut rémunératrice. Il m'arrive parfois de leur expliquer l'importance de tel ou tel acte et de me voir rétorquer : « Mais Papa, tu nous l'as déjà dit quand nous étions petits » ou encore « Il y a plusieurs années, tu avais évoqué ce sujet à la table du Chabbath ». Quelle satisfaction de constater des années après que nos messages ont été correctement perçus et intégrés par nos enfants !

Nous autres adultes, pensons que les enfants ne comprennent pas et ne nous écoutent pas. La preuve, ils détournent le regard... C'est une erreur. L'enfant est attentif à ce que nous disons même s'il semble nous signifier le contraire. Plus que cela, il a profondément besoin d'entendre notre opinion sur les sujets qui le taraudent. Or il faut savoir que le vecteur qui permet à l'enfant de percevoir et d'intégrer le message des parents n'est autre que... l'amour ! Les parents ont trop souvent tendance à l'oublier. L'amour a le pouvoir d'ouvrir le cœur de l'enfant et de le rendre réceptif aux messages que nous lui délivrons. Il existe certes un autre vecteur qui se nomme sanction et dont certains parents font large emploi...

Pour vous expliquer la différence entre ces deux méthodes, je souhaiterais vous livrer un enseignement du Rav Wolbe. Il explique qu'à son époque, une découverte scientifique très intéressante fut faite. Un certain scientifique – dont nous ignorons le nom – mena une étude au cours de laquelle il compara la situation d'un bébé animal et celui d'un bébé humain à la naissance. Tous les animaux sont capables quasiment dès la naissance de se nourrir et de se déplacer. Un chat, par exemple, est en mesure quelques instants après être né de marcher, idem pour un poulain, un lionceau etc. A l'inverse, nous constatons qu'un bébé humain est pratiquement dénué de tout réflexe, à l'exception de celui de la succion, qui assure sa survie immédiate. Mais tous les autres gestes nécessaires à son évolution lui sont inconnus et doivent faire l'objet d'un apprentissage plus ou moins long. Or le chercheur en question arriva à la conclusion que pour atteindre le même niveau de capacités physiques qu'un animal à sa naissance, le bébé humain devait quant à lui passer par ce que l'on pourrait appeler une seconde période de gestation, d'une durée moyenne d'un an, non plus au sein du ventre de sa mère mais au sein de la matrice familiale. C'est durant cette période où le bébé grandit et est abreuvé de l'amour et de la chaleur de ses proches, surtout de ses parents, qu'il acquiert lentement la capacité de se déplacer, de manger et de s'exprimer, à l'instar de ce qu'un animal à la naissance est capable de faire.

Education des enfants—Une Mitsva en Or

שלום בית

Focaliser sa critique

Yaakov énonce de nombreuses doléances sur la manière dont sa femme Ronit tient la maison. Selon lui, elle investit trop de temps au rangement et au ménage, repassant à l'infini le chiffon et la serpillière sur des endroits parfaitement propres. Elle impose aussi aux enfants de se laver plusieurs fois par jour. Tout cela en plus de son travail à l'extérieur. Résultat : elle est épuisée et réagit avec une nervosité exacerbée à chacune des demandes des enfants.

Les griefs de Yaakov portent principalement sur le fait que son épouse applique un mauvais ordre de priorités à ses charges. Ronit est capable de faire briller les lustres alors que le sol est jonché de nombreux objets contre lesquels on risque de buter. Il a déjà formulé à de nombreuses reprises ses observations à sa femme, mais sans succès. L'erreur de Yaakov réside dans

KAvod Ha-Bériyot).

De même, les Achkénazim sont plus rigoureux au sujet du lavage du linge et pour le fait de porter des vêtements propres, car les Séfaradim ne se l'imposent qu'à partir de la semaine dans laquelle tombe le 9 Av, alors que les Achkénazim se l'imposent dès Roch Hodech Av.

Achats pour un futur couple

Notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l écrit que si la date d'un mariage est fixée immédiatement après le 9 Av, et que le Hatan (le marié) n'a pas encore accompli la Mitsva de « Pirya Vérviva » (le devoir de procréation duquel nous nous acquittons que lorsque nous avons au moins un garçon et une fille), il est permis d'acheter tout le nécessaire du mariage même pendant cette période, et cela, même s'il restera du temps pour le faire entre le 9 Av et le mariage (par exemple, si le mariage est fixé au 15 Av) mais que les prix risquent de monter.

En conclusion: Il existe 4 niveaux de sévérité du deuil pendant cette période: La plus faible est depuis le 17 Tamouz jusqu'à Roch Hodech Av.

Ensuite, depuis Roch Hodech Av jusqu'au 10 Av inclus

Puis, toute la semaine dans laquelle tombe le jeûne.

Et enfin le niveau le plus sévère, le jour du 9 Av qui est un jour de deuil et de jeûne. Qu'il en soit la volonté d'Hachem, que ce mois se transforme en joie et allégresse, en jours de fêtes, avec la venue de notre Machiah et le reconstruction du Temple.

Halahayomit.co.il

Halakha Yomit en Video

Disponible dans l'application Ajj (ios et android), sur youtube ou sur Whatsapp

25/07/2019 Ne pas manger de viandes à partir de Rosh Hodesh Av par Rabbi Nethanel Madar

26/07/2019 Ne pas laver les vêtements, ne pas se laver pendant la semaine qui précède le 9 av par Rabbi Nethanel Madar

28/07/2019 Ne pas se laver pendant la semaine précédent le 9 av par Rabbi Nethanel Madar

29/07/2019 Comment se comporter face à son prochain : Derekh Erets kadma laTorah par Rabbi Elazar Madar

31/07/2019 Les différences concernant l'entrée du jeune quand le 9av tombe Chabbat et est reporté par Rabbi Nethanel Madar

le fait qu'en parlant du « mauvais ordre de priorité » de son épouse, il la froisse. De fait Ronit n'est plus réceptive à ses remarques, même si elles sont fondées.

Critique « justifiées »

Il peut arriver qu'une critique s'accompagne de phrases du genre « Tu agis comme tes parents », ou « Ton ami a vraiment une mauvaise influence sur toi ». Or ces explications » à l'emporte-pièce sont tout à fait subjectives et pas forcément exactes. Du coup, si le destinataire pense que les raisons sont autres, il rejettéra la critique comme nulle et non avenue. Voilà pourquoi une critique doit porter sur l'action elle-même, sans en préciser ses motifs réels ou supputés.

Critique relevant de la Halakha

Il peut nous sembler que notre conjoint a agi en infraction avec la Halakha. Dans un tel cas, il nous paraît de notre droit, et même de notre devoir de lui faire une remontrance. Mais il faut tenir compte du fait qu'il a peut-être sur quoi se fonder pour justifier sa conduite : un Minhag local, une interprétation stricte de la Halakha... Évidemment, une remarque dans ce registre doit elle aussi être formulée de manière diplomatique. On pourra par exemple s'inclure dans nos propos : « Je pense que nous nous sommes mépris en faisant telle chose... » (conseil donné par l'auteur du Pélé Yoëts). De même pourra-t-on dire : « Je pense que nous pourrions procéder autrement, de manière à échapper à tout doute halakhique ». Si ces formules se révélaient inefficaces, on pourrait proposer à son conjoint d'étudier ensemble la Halakha sur texte.

Nous lisons dans la Michna Chabbath (2, 7) : « On doit dire trois choses dans son foyer, chaque veille de Chabbath, à l'approche de l'obscurité : « Avez-vous prélevé la dîme ? Avez-vous fait le Erouv ? Allumez les bougies ! » La Guémara (Guittin 6a) précise que l'homme doit prononcer ces paroles Béni'houta, c'est-à-dire calmement et agréablement. Elle prend même soin d'ajouter l'affirmation que Rav Achi agissait ainsi bien qu'il savait parfaitement que sa famille répondait immédiatement à ses demandes. Quelles que soient les circonstances, il est un devoir de parler à chacun calmement et d'une manière qui lui soit agréable.

Si malgré tout la critique n'est pas acceptée, mieux vaut attendre un moment plus opportun pour tenter de convaincre son conjoint (dans le cas d'une infraction de l'ordre de la Torah, il y a lieu de consulter à ce sujet les ouvrages de Halakha et d'agir avec subtilité).

Il arrive, mais c'est exceptionnel, que la personne à qui l'on a signalé un doute halakhique ne porte aucune attention à nos observations mais s'obstine au contraire à agir ainsi. Cette réaction démontre qu'elle n'est pas disposée à recevoir de conseils de quiconque. Dans ces circonstances, il est évident que toutes les remarques ne seront d'aucun effet car ce problème de Halakha n'est qu'un prétexte pour nous provoquer. À la question de Haïm : « Pourquoi ne couvres-tu pas mieux tes cheveux ?, Rahel répond : « Et toi, pourquoi te montres-tu si peu scrupuleux dans l'obligation de la prière en Minyan ? » Dans ce genre d'échanges, les deux époux perdent leur crédibilité et il est inutile de continuer à parlementer.

Habayit Hayéhoudi



« Il ne peut violer sa parole : tout ce qu'a proféré sa bouche, il doit l'accomplir » (Bamidbar 30,3).

Mauvais régime ou effet yoyo ?

Longtemps, il avait essayé de maigrir - sans succès. Un jour, il décida de démarrer un nouveau régime. Il adressa une prière très émue à Hachem pour la réussite de cette diète et il dit enfin ce qui suit : « Maître du monde ! Si ce régime fonctionne, je donnerai deux mille dollars à la Tsédaka ! »

Or, après s'être scrupuleusement conformé aux règles de ce régime durant de longs mois, il maigrit effectivement de façon incroyable : il s'avérait donc que le régime fonctionnait bien, au-delà même de toute espérance !

Pourtant, cela ne dura que peu de temps. Après avoir perdu tant de poids, il s'autorisa à consommer de nouveau toutes sortes de friandises et de sucreries et, au bout de quelques semaines seulement, il retrouva son poids antérieur, avec même quelques kilos supplémentaires...

Il vint alors poser la question suivante : « J'ai effectivement bien maigri un certain temps ; toutefois, je ne me suis pas encore acquitté de mon vœu, et j'hésite : suis-je réellement tenu de le faire ? Je m'étais engagé à donner cet argent à la Tsédaka si le régime "fonctionnait", mais finalement, il ne m'a servi à rien de rien ?... »

Réponse :

Il faut remettre cet argent à la Tsédaka, car le régime a réellement fonctionné un certain temps. Le fait que cet homme ait grossi de nouveau ne le dispense nullement du vœu auquel il s'est engagé.

D'autant plus que cette réussite provisoire représente un gage d'espoir pour l'avenir : cet homme a constaté qu'il est en mesure de tenir un régime et de maigrir considérablement. Il lui sera dès lors plus facile de reprendre un régime et de maigrir à nouveau.

Il est rapporté dans la Guémara (Nida 30b) que le foetus apprend toute la Torah dans le ventre de sa mère et que, lorsqu'il s'apprête à sortir et à respirer l'air de notre monde, un ange frappe ses lèvres et lui fait oublier tous les enseignements reçus. La question que suscite cette affirmation est connue : s'il oublie finalement tout ce qu'il a appris, à quoi servait-il en premier lieu de lui prodiguer tous ces enseignements ?

Certains expliquent que l'on veut ainsi nous indiquer que tout un chacun est en mesure d'apprendre toute la Torah ! Personne ne peut prétendre ne pas en être capable puisque tous l'ont déjà, une fois, totalement apprise... Il est de plus, à présent, plus aisés de l'apprendre, car il s'agit en fait d'une révision : lorsqu'on apprend un enseignement, même après l'avoir oublié, il est plus facile de se le réapproprier et de le voir affleurer de nouveau à la surface de la mémoire, car on l'a déjà assimilé dans le passé.

On peut dire donc, dans le cadre de notre question également, que le régime ayant fonctionné une première fois, même si l'homme a repris du poids, il y a gagné un avantage considérable, car il a constaté qu'il était capable de se tenir à un régime et de perdre du poids : il lui sera dès lors plus facile de recommencer et de maigrir de nouveau ! Ahat Chaalti

AUTOUR DE LA TABLE DU SHABBAT N°190 MASSEI

La semaine dernière on a rapporté un beau développement sur l'avis révolutionnaire du Rabbi Avraham de la montagne. Il développait l'idée que l'étude de la Thora ne ressemblait pas aux autres Mitsvots. D'une manière générale il existe un principe commun à toutes les Mitsvots: "**les commandements n'ont pas été donné par Hachem pour qu'on en profite**" (Roch Hachana 24) : uniquement afin qu'on accomplisse la volonté de Dieu! Suivant ce principe, un homme qui interdirait à son prochain qu'il profite de ses biens, malgré tout il pourra **le rendre quitte de n'importe quelle Mitsva** (comme le Choffar) suivant le principe énoncé (que les Mitsvots n'ont pas été données pour en profiter). Or, par ailleurs la Michna (Nédarim 48) enseigne que pour les livres de Thora, après avoir fait le vœu: on ne pourra pas prêter ses livres à son ami. Le Rabbi Abraham apprend de cet enseignement que l'étude de la Thora ne ressemble pas aux autres Mitsvots! L'étude de la Thora a été donnée pour qu'on en profite (voir notre feuillet de la semaine dernière)! Nécessairement le vœu "tombera" sur les livres de Thora. (Fin du 1^o round)

Seulement les grands Poskims ne suivent pas son avis. Par exemple le Kssot Hahochen (72:34) considère que l'étude de la Thora ne se différencie pas des autres Mitsvots. Pour comprendre sa preuve, il nous faut introduire certaines notions de droit financier. Le Talmud a défini d'une manière précise les différents niveaux de responsabilités des gardes d'objets. Par exemple si l'on confie (gratuitement) la garde de sa valise à son ami: il sera responsable de la perte dans le cas où il y a faute (par exemple: s'il a choisi de boire un petit café et qu'il a laissé la valise quelques temps dans le hall de l'aéroport sans surveillance. Dans le cas d'un vol: il devra payer le préjudice). Cependant, si vient un **voleur à l'arrachée** et qu'il ne peut rien contre sa poigne: il en sera exempt! Par contre, dans le cas où **je prête** une belle valise à un ami qui part en vacances pour les îles... Cette fois, le niveau de responsabilité (sur la valise) de mon ami vacancier sera beaucoup plus élevé. Puisque ce dernier a le profit entier de l'objet (sans avoir à débourser le sous): il sera responsable de toutes les pertes inimaginables (cas de force majeur). Cependant, continue le Ksott dans le cas où un homme emprunte à son ami un très ancien tome du Talmud qui a appartenu au saint Hafets Haim et dont on estime sa valeur à 10.000\$. Et, si à Dieu ne plaise surgissent des voleurs à mains armées qui dérobent cette pièce de collection: le Ksott considère que notre emprunteur sera exempt de tout paiement! Sa raison en est que puisque "les Mitsvots n'ont pas été donné pour notre profit" on ne considérera pas qu'il y a un profit (dans ce genre d'emprunt). Donc l'emprunteur ne sera pas redevable en cas de force majeur. Si mes lecteurs ont bien suivi notre développement **ils devraient bondir de leur siège (même en plein repas du Chabath) car une question s'impose!** La Michna de Nédarim a tranché qu'un homme qui prohibe ses biens à son prochain interdira même ses livres de Thora: **preuve en est qu'il y a profit dans l'étude de la Thora!** Cependant le Rav connaît cette guémara et y répond que le profit dont il s'agit: ce n'est pas l'étude en soi! A l'époque, les livres étaient rarissimes et les gens louaient journallement/Hebdomadairement les livres pour les étudier. Donc lorsqu'un homme faisait porter un anathème

à son prochain cela incluait ses livres car il fallait ouvrir de sa bourse pour jouir de leurs lectures, donc prêter un livre signifiait "faire une fleur" à son ami. Nécessairement le vœu "tombait" (car on interdit à son ami toute sorte de profit) et interdisait l'utilisation des livres à son ami.

Pour être exhaustif on devra ramener une autre Guémara (Nédarim 35:) qui va dans le même sens: l'étude de la Thora ne se différencie pas des autres Mitsvots. Il est dit en effet qu'un homme qui fait un vœu (anathème) pourra **par contre enseigner** au fils de son ami le Midrash et la Thora orale. C'est une preuve que l'étude de la Thora ne diffère pas des autres Mitsvots!

Cette semaine notre histoire traitera d'un problème récurrent qui existe dans la communauté pratiquante en Erets et dans le monde: le danger des nouveaux moyens de communication. Le sujet a déjà longuement été débattu mais c'est aussi une manière de **s'associer à la période de deuil des trois semaines** depuis le 17 Tamouz jusqu'au 9 Av. En effet nos livres saints enseignent que "Ben Hamétsarim" (les 3 semaines) marque l'exil de notre peuple de la terre sainte (et même si notre génération voit le retour d'une bonne partie du Clall Israel sur sa terre; il n'empêche que l'espoir de tout juif est de voir la maison d'Hachem reconstruite sur la Montagne de Sion. Tant qu'il n'est pas encore reconstruit: Dieu est Lui aussi en exil!) A cet exil on pourra rajouter la dislocation de familles suite à l'utilisation effrénée de différents nouveaux moyens de communication. Pour comprendre leurs effets néfastes il faut comprendre la spécificité du public orthodoxe. En fait, leurs styles de vie: la modestie et la retenue est le lot commun de la communauté orthodoxe, ne se prêtent pas avec les possibilités sans fin que proposent les nouveaux réseaux sociaux. Et lorsqu'il y a confrontation entre ces deux modes de vie: la collision fait généralement des dégâts...

Le Rav Zilbersein rapporte cette histoire très récente : Il s'agit du cas d'une famille juive typiquement religieuse habitant une des villes du saint pays. Le père étudie au Collel et les enfants sont envoyés dans des écoles (religieuses). Seulement avec le temps, les besoins grandissent: le père est obligé de sortir du Collel pour vaquer à une occupation séculaire et ramener à la maison un salaire mensuel. Comme toujours, la décision de sortir des quatre coudées du Beth Hamidrach n'est pas facile à prendre, mais comme il n'y a pas de choix: notre Avreh fera le pas. Il choisira un travail qui lui permettra de continuer ses cours de Thora, les prières etc. Notre homme continua aussi à s'occuper de ses six magnifiques enfants, de sa femme : tout allait bien dans le meilleur des mondes jusqu'au moment où... Pour les besoins de son travail on lui confiera un ordinateur portable ainsi qu'un iPhone dernier cri (*il n'est pas rapporté si l'appareil avait un filtrage*). Au début les changements furent imperceptibles dans la famille mais progressivement le père de famille devint très affairé dans une pièce de la maison qu'il avait annexé pour son travail. Les prières journalières qui duraient d'une manière générale pas moins de 50 minutes tous les matins se réduisirent à 20; les cours de Thora d'après son travail disparurent et les Birkats Hamazons étaient avalés en moins de 20 secondes: montre en main! Le clou de sa semaine c'était le jour du Chabath. Au départ c'était le temps privilégié pour le suivi des cours des enfants: la révision

hebdomadaire de la Guémara du Housch et des Hala'hots. En un mot un temps de sainteté dans la semaine de travail. Or notre homme n'avait plus la patience nécessaire et *passait son temps à faire la sieste!* C'est vrai que les Sages ont décrit le « **somme** » du **Chabath comme un délice**, mais c'est précisément lorsqu'on a rempli sa journée par ailleurs de Thora et de Mitsvots. Or notre homme était déjà à des années lumières du plaisir de l'étude de la Thora (il n'était pas un adepte de Rabénou Avraham de la Montagne...), des Mitsvots et de la belle table de Chabath. L'utilisation de son iPhone lui prenait toute son temps libre et à la sortie du Chabath il s'enfermait dans sa pièce pour passer la nuit à voguer sur les réseaux du Net: *c'est tellement plus facile de s'évader de sa réalité (sa femme et ses enfants) et de surfer sur les différents sites. Avoir des contacts très enrichissant d'un point de vue culturel (pour sûr!) avec une (ou des) Cécilia(s) de Californie et une (ou des) Barbara(s) de Cannes et j'en passe des vertes et des pas mûres...* Seulement le retour à la vie de famille et du travail n'est pas facile pour un homme accroc du net. Les résultats catastrophiques ne se firent pas attendre et voilà que notre ancien père de famille prend un billet d'avion (sans retour) pour la lointaine Californie: By BY le pays saint d'Israël et **Good morning "Los Angeles by night"**... Notre ancien religieux débarque au pays de toutes les possibilités: change d'identité, jette costume sombre, chemise blanche et chapeau et se coupe les cheveux à la "in": bien rasé sur les côtés avec une belle frange qui tombe sur le front... En un mot un nouveau Don Juan provenant directement d'Israël -made in Jaffa- qui se lance dans une nouvelle vie avec pour horizon les magnifiques plages de l'ouest américain... Comme on le sait, le nouveau a toujours beaucoup d'attrait! Cependant, Hachem a créé un monde où la fainéantise est bannie: il faut ramener sa subsistance. Notre homme a beaucoup de flèches à son arc et il choisit de tirer profit de son don pour les langues. Il connaît le Yiddish, l'anglais et l'hébreu, il devient interprète. En effet de nombreux délégués de la Tsédaqua arrivent depuis Israël pour demander l'aide des gens fortunés de la communauté californienne. Notre homme est une très bonne adresse pour tous ces organismes, de plus il réussit très bien dans son nouveau travail. L'argent ne lui fait pas défaut et voici notre homme qui commence à se faire une belle place sous le soleil californien... Les années passent de la meilleure manière -tandis que sa femme et ses enfants sont dans le parfait brouillard: ils n'ont aucune idée où se cache leur père!! La femme n'a pas reçu de Guet, les enfants ont grand honte quand ils vont dans l'école et lorsque les petits copains comprennent que le père n'apparaît plus dans la synagogue ni lors des Avots Vébanims (étude commun entre les parents et les enfants dans la synagogue)... Après plusieurs années, arrive en Californie un homme délégué d'une association d'Israël, il demande l'aide de notre interprète pour démarcher un riche homme de la communauté. L'homme d'Israël expose le cas tragique: **"Il s'agit d'une femme et de 6 enfants qui vivent dans la plus grande misère alors que leur père a abandonné la maison familiale pour un pays inconnu..."** A peine le délégué de la Tsédaqua a prononcé ses mots que notre interprète a la voix étranglée: il n'arrive plus à traduire ces mots qui lui transpercent son

coeur! Seulement Business Is Business et il fera de gros efforts pour traduire. Le riche dira: " **Quel honte à cet homme qui laisse sa famille dans une telle situation...**" Et de suite prend son chéquier et écrit un montant de 18 000\$! Notre interprète cette fois n'arrive pas à se contrôler: court dans les toilettes et explose en pleurs! Il réalise pour la première fois combien de mal il avait fait: plonger ses enfants et sa femme dans la misère et le malheur! Tout cela pour un plaisir bien passager... Notre homme comprit que sa vie n'avait ni queue ni tête... Les restaus, la plage, les sorties ça a du bon pour quelques temps mais il faut assurer la réalité au quotidien. Très vite il prit la décision de revenir au berçail... Il reprit contact après toutes ces années avec sa femme et les enfants et après que par chance la porte soit restée ouverte (!), il acheta un billet aller-simple pour la terre sainte. Fin de l'histoire vécue pour nous apprendre que les portes de la Téchouva sont toujours grandes ouvertes: **même pour les mordus des Iphones et portables...** Comme le dit Rabbi Nahman fils de Feiga: Il n'y a pas de désespoir dans le monde!

Coin Hala'ha: A partir du Roch Hodech Av (vendredi 2 Aout) on diminuera toutes sortes de joies. De plus, on évitera d'acheter des articles et beaux objets qui réjouissent le cœur. Autre exemple, on ne pourra pas acheter une nouvelle voiture pour la famille (en vue d'assurer des placements et sorties de famille) mais si l'achat c'est pour les besoins du travail (puisque'il n'y a pas de joie) se sera permis (Michna Broura Dirchou 551.2 dans Milouim). Par contre, pour les besoins de la Mitsva : se sera permis. Par exemple on pourra faire des achats en vue d'un mariage qui se déroulera dès-après le 9 Av (dans le cas où l'on n'aura pas la possibilité de faire ces préparatifs après le jeûne).
A connaître aussi: durant cette période on n'aura pas le droit d'effectuer des travaux de construction dans la maison pour améliorer son confort.

Chabat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut David Gold

On souhaitera une grande bénédiction à notre très fidèle lecteur Monsieur Yossef Wolf et à son épouse à l'occasion de la Brith Mila de leur petit fils ainsi qu'aux heureux parents : Rav Yohanan Wolf et à son épouse (Elad). Qu'ils aient le mérite de voir leur jeune enfant grandir dans la Thora et les Mitsvots. Amen!

On priera pour la santé de Yacov Leib Ben Sara, Chalom Ben Guila parmi les malades du Clall Israel.

Pour la descendance d': Avraham Moché Ben Simha, Sarah Bat Louna; et d'Eléazar Ben Batchéva

Léilouï Nichmat: Moché Ben Leib; Eliahou Ben Raphaél; Roger Yhia Ben Simha Julie; Yossef Ben Daniéla זצ"ה que leurs souvenir soit source de bénédictions.

Apprendre le meilleur du Judaïsme



Paracha Matot
5779
Numéro 9

Parole du Rav



Le secret de la parnassa réside dans la bénédiction d'Hachem. De quoi cela dépend ? De la façon dont la personne est un réceptacle. Ne pas commencer sa journée sans une partie d'Hachem en nous. La journée de travail ne commence pas avant la prière, les téfilines, la sainteté, la crainte du ciel... C'est une grande mitsva d'être associé dans l'apport de la parnassa à la maison mais il ne faut pas détruire sa maison par de mauvaises activités pour cela. Parfois il est préférable de quitter un travail et de perdre ses avantages que de rentrer des problèmes dans son foyer. Les mauvaises activités pour s'enrichir vite, il faut s'en éloigner très vite car finalement cela nous fera du mal.

Alakha & Comportement



La personne qui dispense les paroles de Torah à la synagogue le Chabbat et les jours de fêtes doit intégrer et pimenter son cours, de paroles de Agada qui attirent le cœur et adoucissent son discours par des histoires et des exemples vécus pour que son discours soit doux aux oreilles du public. Rabbi Yossi dit : C'est une obligation de faire entendre des paroles douces comme le miel afin que cela pénètre le cœur de l'assistance et rapproche les êtres du créateur du monde. Etre trop dur risque de braquer les esprits et d'avoir un discours éronné qui risque d'éloigner les coeurs et fermera les esprits. (Hévé Aarets chap 1 - loi 13 - page 426)

L'attribut destructeur de la colère.

Dans la paracha "Balak", nous avons vu tous les efforts entrepris par Bilam pour maudire le peuple d'Israël, mais Hachem dans sa grande bonté l'a sauvé de ses mains. Lorsque Bilam a vu qu'il ne pourrait pas nuire aux enfants d'Israël en les maudissant, il a donné à Balak un conseil cruel : le Dieu d'Israël déteste la débauche donc, envoie vers eux vos femmes et vos filles les plus jolies pour faire tomber les hommes du peuple dans le péché de chair, par cela Akadouch Barouhou se mettra en colère et les punira (Rachi 31,16). En effet c'est ce qui s'est passé, quand le peuple d'Israël arriva à Chittime, les femmes perverses des moabites et des midyanites sont allées vers eux et ont entraîné les hommes d'Israël dans le péché de débauche et dans l'idolatrie à cause de cela 200 000 jeunes hommes sont morts. Donc, dans notre paracha "Matot" (chapitre 31), Hachem ordonne de sortir en guerre contre les midyanites pour venger le sang versé des bénéficiaires. Moché Rabbénou a choisi méticuleusement des hommes saints et purs (Rachi 3) comme nous l'explique Rabbi Yaakov Abouhatséra dans son livre "Pétouhei hotam" que tous les soldats choisis pour sortir en guerre n'avaient jamais fâché avec leur brit mila, dans chaque tribu 1000 hommes ont été sélectionnés ce qui donne un total de 12 000 soldats.



Photographe: Yoavlemmer, Wikipedia, sous licence CC-BY-SA 4.0

En plus Moché envoya Pinhas ben Elazar Acohéen avec l'arche d'alliance et le Tzitz (couronne), puisque Bilam le mécréant était parti en guerre avec les midyanites, par sa magie il faisait voler les rois de midyane en l'air avec lui, pour que les soldats ne puissent pas leur faire du mal. Grâce au Tzitz où était inscrit le nom d'Hachem que leur a montré Pinhas, la magie a été annulée et ils sont tombés à terre (Rachi 6). Grace à l'aide d'Hachem les soldats ont battu les midyanites, ont tué les 5 rois et Bilam, ont capturé femmes et enfants, ont pris le menu et le gros bétail ainsi que toutes les richesses. Très peu furent blessés dans la bataille et tous rentrèrent chez eux vivants.

Lorsque les troupes revinrent au campement avec toutes ces femmes prisonnières, Moché se mit en colère contre eux comme il est écrit : «Moché se mit en colère contre les officiers de l'armée, phylarques et centurions, qui revenaient de l'expédition de guerre et Moché leur dit : Quoi ! Vous avez laissé vivre toutes les femmes ? Ne sont-ce pas elles qui, à l'instigation de Bilam, ont porté les enfants d'Israël à trahir Hachem pour Baal-Péor, de sorte que la mort a sévi dans la communauté de l'Éternel» (Bamidbar 31,14-16).

Moché leur a reproché : Comment avez-vous pu laisser en vie toutes ces filles-là, à >

Photo de la semaine



Citation Hassidique

«Souvenons-nous que s'il peut être difficile de commencer à mettre en place un changement, néanmoins, avec des efforts, de l'apprentissage et de la bonne volonté, le travail finira par devenir plus de plus en plus simple.

Garder ce principe dans à l'esprit peut nous aider à surmonter notre refus naturel face au changement».

Mekhilta de Rabbi Yishmaël

L'attribut destructeur de la colère.

cause d'elles la colère d'Hachem s'est abattue sur le Am Israël et l'épidémie s'est répandue ! Moché leur a ordonna de tuer toutes les femmes à partir de 30 ans, ce qu'ils firent sur le champ.

Si on regarde de plus près, l'intention des militaires étaient pour la gloire du ciel, Rabbi Yéouda explique dans la Guémara (Yoma 86,2) qu'un véritable Baal Téchouva est celui qui arrive à se contenir quand vient vers lui la faute à laquelle il était habitué et à laquelle il avait succombé. Comme une personne qui avait l'habitude de fauter avec une femme, et qu'après avoir rompu quelque temps plus tard il la rencontre par hasard et à ce moment-là il ne tombe pas dans la avéra, c'est cela un vrai Baal Téchouva comme l'écrit le Rambam dans les lois de Téchouva. Donc les soldats ont voulu amener exprès ces femmes avec qui le peuple avait péché à Chittime pour qu'il regarde une nouvelle fois, celles avec avec qui il avait fauté et que cette fois il arrive à surmonter son désir encore existant et à réaliser une complète Téchouva.

Puisque la volonté des militaires était pure et pour le respect du ciel, la colère de Moché contre eux n'était pas justifiée. Nos sages nous disent (Péssahim 66,2) puisque Moché Rabbénou s'est emporté contre le régiment sans aucune raison, à cet instant toute la Torah qu'il possédait a disparu. C'est pour cette raison que nous voyons dans la suite des versets, que c'est Elazar le grand prêtre qui enseigna aux soldats et au reste du peuple ayant pris des ustensiles de Mindyian comment les cachérer et non Moché Rabbénou car le fruit de son courroux fut l'oubli de toutes ces lois. C'est à partir de cet épisode que nos sages ont enseigné : «Tout celui qui se mettra en colère, si c'est un sage, sa sagesse le quittera». Nous déduirons que lorsqu'une personne voit qu'elle apprend et qu'elle oublie son savoir en Torah, les paroles de son Rav, les cours écoutés... il est fort probable que son oubli soit le résultat de son énervement envers quelqu'un après son étude. Par contre lorsqu'on voit une personne qui se rappelle bien de son étude, des propos entendus de la bouche de son Rav, des cours entendus, c'est un signe qu'il est prudent vis-à-vis de la colère.

Nos sages disent encore (Péssahim) : Tout celui qui se met en colère, même si dans le ciel il avait été décrété pour lui la grandeur, on lui enlèvera. Ils ont appris cela de l'histoire racontée dans le livre des prophètes (Samuel 1-16). Lorsque le prophète Samuel sur ordre divin alla chez Ichaï afin de oindre un de ses enfants pour devenir roi d'Israël, en rentrant Samuel aperçut l'ainé Eliav beau, grand, puissant, il était persuadé qu'en face de lui se tenait le futur roi et qu'Akadoch Barouhou avait l'intention de réaliser l'onction royale sur lui. Au moment où il s'est approché de lui, Hachem lui a dit : «Ne te fie pas aux apparences, à la beauté et à la taille mais à ce qui est caché, car ce n'est pas ce que l'on montre qui est important, car l'homme voit avec ses yeux et Hachem voit le cœur». Rachi explique : «C'est un coléreux!» Eliav avait toutes les dispositions pour être roi d'Israël mais sa colère l'a tout simplement disqualifié aux yeux d'Hachem.

Le saint Zohar révèle (paracha ki tetsé 182) que l'attribut de colère transforme la nature profonde de l'homme. Aussitôt qu'une personne se met en colère son âme pure est retirée de son être et à la place on lui insuffle une âme issue de la Sitra Akhra (le côté obscur), il devient rebelle contre Hachem, il est considéré comme un idolâtre, et celui ou celle qui va se rapprocher de lui ou être associé avec lui sera considéré comme s'étant rapproché de l'idolâtrie. Il est donc clairement interdit de se rapprocher et de se lier à un coléreux et même de simplement le regarder au moment où il se met en colère car son visage est dépourvu de sainteté et rempli du masque des forces du mal, il devient impur et transfère son impureté à tous ceux qui l'approchent. L'impureté de la colère est la plus dure de toutes les souillures car les autres rendent impures l'homme dans son enveloppe corporelle seulement alors que la colère rend impur le corps et l'âme. Le saint Zohar conclut en disant : «Toi qui te déchires dans ta fureur»(Iyov 18,4) dans sa fureur et sa colère il déchiquettera sa néchama divine et l'arrachera de sa place et la remplacera par la Sitra Akhra. Le Zohar nous met en garde afin de ne pas en venir à perdre la partie divine qui nous habite pour la remplacer par des attributs destructeurs qui ne font que tirer l'homme vers le bas.

Pour conclure nous pouvons dire : Chaque personne a le devoir de lutter et de s'éloigner de toutes ses forces de l'attribut de colère jusqu'à la limite de ses capacités. Car aujourd'hui un nombre incalculable de merveilleux foyers ont été

"Eliav fils d'Ichaï a été disqualifié pour être le futur roi d'Israël car c'était une personne coléreuse".

L'attribut destructeur de la colère.

détruits jusque dans leurs fondations juste parce qu'une des entités du couple était extrêmement coléreuse envers son conjoint et ses enfants et manquait cruellement de patience et de paroles conciliantes.

Beaucoup d'enfants auraient pu devenir des lumières en Torah et éclairer leur génération mais en fin de compte, ils ont abandonné le chemin d'Hachem à cause de leurs parents coléreux et énervés pour tout ce qui allait de travers.

Comme le rapporte le Ramban (Rabbi Moché Nahmanide rabbin du 13 ème siècle) dans sa lettre mondialement connue "Iguéret A Ramban" s'adressant à son fils en lui disant de s'éloigner de la colère coûte que coûte :

«Ecoute mon fils le moussar de ton Père et ne rejette pas la Torah de ta Mère». Prends l'habitude de t'adresser à toute personne toujours avec calme. Ainsi tu ne seras pas coléreux, défaut qui entraîne les péchés. Nos maîtres ont enseigné : «Celui qui se met en colère, l'enfer entier s'abat sur lui» comme il est écrit: «Enlève la colère de ton cœur et annule le mal de ta personne». Lorsque tu auras chassé la colère de ton cœur, tu devras rechercher l'humilité qui est la meilleure de toutes les vertus, comme il est dit : «L'humilité conduit à la crainte d'Hachem». Etant humble, tu t'interrogeras sans cesse sur ton origine, sur ta destination et tu prendras conscience de la fragilité de ta vie et de ta mort inévitable. Tu te rappelleras qu'après la vie terrestre, tu devras rendre compte devant le Roi des Rois, bénit soit-il, comme il est dit: «Je remplis de ma splendeur les cieux et la terre?» Lorsque tu méditeras ces vérités, tu croiras ton Créateur et tu seras préservé du péché. Grâce à ces vertus, tu deviendras heureux de ton sort. L'humilité t'apprendra à respecter tout homme, à le considérer, et à t'éloigner de la Avéra. L'Esprit divin reposera sur toi et sa lumière t'accompagnera vers le monde à venir.

Maintenant mon fils, sache que celui qui s'enorgueillit en son cœur sur les créatures terrestres deviendra rebelle envers la royaute céleste, car il se pare ainsi de l'habit du Roi, comme il est écrit : "Hachem est Roi, sa parure est sa majesté".

De quoi l'homme pourrait-il s'enorgueillir ? De la richesse ? C'est Hachem qui appauvrit ou enrichit. Des honneurs ? «La richesse et les honneurs appartiennent à Hachem». De la science ? Lui, bénit soit-il, retire la parole aux bavards et reprend la connaissance aux sages. Ainsi, tous les pouvoirs lui appartiennent. Dans Sa colère, Il rabaisse les orgueilleux et élève les humbles. Sois donc humble et Hachem t'élèvera. C'est pourquoi, je voudrais t'expliquer comment te conduire dans la voie de l'humilité pour y progresser à jamais : Exprime-toi toujours calmement, la tête et le regard tournés vers la terre et ton cœur vers le ciel. Baisse ton regard devant ton prochain, et considère tout homme comme supérieur à toi : si c'est un sage ou un riche, tu lui devras du respect. S'il est pauvre et toi plus riche ou plus intelligent, pense en ton cœur qu'il est plus méritant que toi, et toi plus fauteur que lui. S'il faute, c'est par inadvertance, toi, tu es responsable de tous tes mots et de tous tes actes.

"Ecoute mon fils le moussar de ton père et garde la Torah de ta mère".

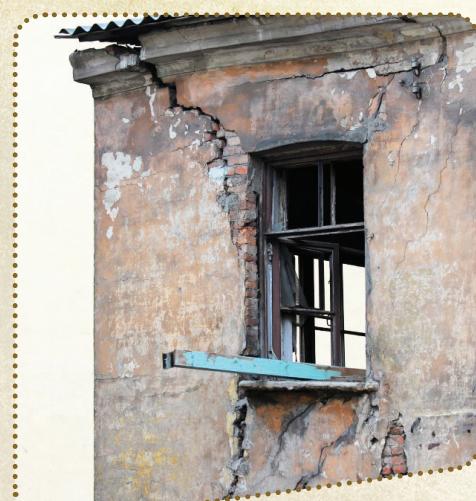
Pense à tes paroles avant de les prononcer. Tout le temps passé ici-bas tu ne faudras pas. Ainsi, tes paroles, tes actes et tes pensées seront dans la voie de la droiture. Ta prière sera pure, dirigée, agréée devant le Roi des rois, comme il est écrit : «Tu prépares ton cœur et son oreille entend». Lis cette lettre une fois par semaine, afin de l'appliquer et de t'en servir pour marcher dans la voie d'Hachem. Ainsi, tu réussiras dans tout ce que tu feras et tu mériteras le monde éternel réservé aux justes. Le jour où tu liras cette lettre, ta prière sera exaucée, le ciel te comblera à jamais - Amen.

En toutes circonstances regarde-toi comme te tenant devant le maître du monde et regarde sa présence divine sur toi car Sa gloire remplit le monde. Exprime-toi avec crainte, respect et timidité, comme un esclave devant son maître. Si une personne t'interpelle, ne réponds pas à haute voix mais calmement comme si c'était ton maître. Etudie la Torah sans cesse pour la mettre en pratique. Au moment de quitter le livre, cherche dans l'étude ce qui peut être immédiatement appliquée. Examine tes actes le matin et le soir et tous les jours de ta vie seront remplis de téchouva. Au moment de la prière, ne pense à rien d'autre. Prépare ton cœur face à ton Créateur et purifie tes pensées.

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Bamidbar Paracha Matot Maamar 3

du Rav Yoram Mickaël Abargel Zal

"La colère entraîne la destruction des fondations entière de toutes les maison".





Horaires de Chabbat

Entrée sortie

| | | | |
|--------|----------------|-------|-------|
| France | Paris | 21:10 | 22:23 |
| France | Lyon | 20:50 | 21:59 |
| France | Marseille | 20:41 | 21:47 |
| France | Nice | 20:35 | 21:41 |
| USA | Miami | 19:48 | 20:43 |
| Canada | Montréal | 20:03 | 21:11 |
| Israël | Jérusalem | 19:00 | 20:20 |
| Israël | Ashdod | 19:12 | 20:23 |
| Israël | Netanya | 19:12 | 20:23 |
| Israël | Tel Aviv-Jaffa | 19:12 | 20:24 |

Hiloulotes :

- 25 Tamouz : Rabbi Arié Leb Guinsbourg
- 26 Tamouz : Rabbi Aharon Bréhiya
- 27 Tamouz : Rabbi Elazar Abi'hssira
- 28 Tamouz : Rabbi Yossef Chalom Eliachiv
- 29 Tamouz : Rabbi Moché Bar Ytshak (Rachi)
- 1 Av : Aharon A Cohen
- 2 Av : Rabbi Elia Lévi

Pour la réussite de :

- Nétanel Yaakov ben Sarah
- Hannah bat Edith
- Naomi bat Hannah
- Adam ben Hannah
- Nava bat Hannah

En 1965 est né à Minsk le Rav Arié Leib, celui qu'on nommera comme son ouvrage exceptionnel le "Chaagat Arié". Il devint le Rav de Metz, à l'âge de soixante-dix ans et dirigera cette communauté pendant 20 ans.

Dans la ville de Volozine vivait un homme riche nommé Yits'hak. Il travaillait dans le commerce, il devait donc voyager à travers le monde pour son travail. A chaque fois qu'il revenait de ses voyages, il apportait un cadeau à sa femme pour la remercier de cette très longue attente. Un jour avant son nouveau voyage, elle lui fit une demande particulière. A la place du cadeau habituel que tu me rapportes, apporte-moi toute la collection du Chass (Guemarotes). A cette époque, le Chass était très cher, et il était rare d'en trouver un complet dans une maison. Son mari accepta et revint quelque temps plus tard avec un ensemble de Guemarotes complet. Yits'hak et sa femme décidèrent de faire bénéficier leur communauté de ces précieux ouvrages même si le Chass était de plusieurs couleurs, de plusieurs tailles...au moins il était complet et allait permettre à ceux qui le souhaitaient de l'étudier. Chacun pouvait venir emprunter le volume désiré, et venir le rendre immédiatement après l'avoir consulté. Généralement, il en prenait alors un autre, et ainsi de suite, pour tout étudier. Puisqu'Ytshak était constamment en voyage pour ses affaires, c'est son épouse qui s'occupait du Gmah des Guemarotes, c'est elle qui détenait les clés de l'armoire où étaient rangés les livres et c'est elle qui notait le nom des emprunteurs et le volume pris.

Un jour, le Rav Arié Leib fut de passage à Volozine pour y rester un certain temps. Il se rendit donc dans l'une des maisons d'étude de la ville et se mit à étudier avec une grande assiduité. Rapidement, on lui parla du Gma'h d'Yits'hak et le Rav commença très vite à emprunter ouvrage sur ouvrage. La femme d' Yits'hak pensa qu'il ne s'agissait pas d'un simple étudiant en Torah. Elle ressentait beaucoup d'admiration et de respect pour cet homme qui n'avait de cesse de venir emprunter ses Guemarotes. Un jour où il vint prendre un livre, elle lui dit: «Rav ne vous fatiguez plus à venir chez nous, pour prendre ou rendre les livres. C'est du temps perdu qui pourrait être utilisé à l'étude. Je ferai envoyer chaque matin une personne au Bet amidrach, qui viendra me dire quel volume vous est utile et viendra récupérer les autres quand vous aurez fini». Ainsi pendant une longue période, le Chaagat Aryé bénéficia de cet arrangement qui lui permettait effectivement de maximiser son temps d'étude.

Lorsqu'il dut quitter la ville, il alla voir cette dame pour la remercier. Le cœur lourd, elle lui expliqua qu'elle n'avait pas encore eu le mérite d'avoir des enfants. Le rav lui dit: «Puisque vous m'avez si gentiment permis de consulter vos Guemarot et de ne pas avoir à me déplacer, je vous donne une double bénédiction : «Que vous méritiez de donner naissance à deux garçons qui seront des lumières pour le peuple d'Israël. L'un d'entre eux bâtira de nombreuses Yéchivotes et enseignera la Guémara, l'autre connaîtra toute la Torah par cœur». La bénédiction du Chaagat Arié se réalisa quelque temps plus tard. Cette femme donna naissance à deux garçons qui éclaireront le monde de la Torah et dont les enseignements sont influent encore aujourd'hui. Le premier n'est autre que Rabbi Haïm de Volozine, qui a construit la première Yéchiva de Volozine avec une méthode d'enseignement directement inspirée du Gaon de Vilna. Le deuxième est Zalman, qui a dépassé tous les érudits de sa génération par sa connaissance exceptionnelle de la Torah.

Rav Arié Leib mourut en 1785, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. L'histoire raconte qu'il n'est pas mort de vieillesse mais de l'incident suivant : Un jour, il était seul dans la maison d'étude, il voulut consulter un livre, alla vers la bibliothèque pour le prendre, et la bibliothèque tomba sur lui avec tout son contenu. Quand on la releva, il dit en souriant: «Tous les livres sur lesquels je n'étais pas d'accord et dont j'ai discuté les paroles sont tombés sur moi, et pendant que j'étais enseveli sous eux, j'ai fait la paix avec tous leurs auteurs. Mais Rav Mordekhaï Yaffé, auteur du «Lévouchim», n'a pas voulu me pardonner, et c'est à cause de lui que je quitte maintenant ce monde.» A cet instant il rendit son âme pure au créateur.



Bet Amidrach Haméir Laarets
Tel : 08-3740200 / Fax : 077-2231130
BP 345 Code Postal 80200
mail : office@hameir-laarets.org.il

Pour recevoir le feuillet dans votre synagogue ou dédicacer
 un numéro contactez-nous : Isr : 054.6973.202 / Fr : 01.77.47.29.88
 Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

Pensée Juive

42

מושבת ישראל

Le point de vue juif sur les évènements de la vie

מ两天母 מסע
תשע"ט לפ"ק

סוחרי שבת:
Paris 10:23 Strasbourg 10:00 Marseille 9:47 Toronto 9:28
Montréal 9:11 Manchester 10:08 Londres 9:47

דמנים לשבת קודש:

הדלקת הנרות:
Paris 9:10 Strasbourg 8:47 Marseille 8:41 Toronto 8:21
Montréal 8:03 Manchester 8:45 Londres 8:32

PERLES SUR LA PARASHA DE LA SEMAINE

Alors que nous sommes au milieu des trois semaines de deuil pour la destruction du Temple, nous entrons déjà cette semaine dans les 'neuf jours' qui séparent Rosh 'Hodesh Av de Tisha BéAv. Le moment est propice à la réflexion : qu'est-ce que le Bet Hamikdash et que devons-nous faire pour mériter de le voir reconstruit ?

Ce qui suit est une merveilleuse description de la vie juive à l'époque du Temple, tirée du livre de **Maskil 'El Dal** du saint **Rabbi Hillel de Kalamaya zy'a**, qui a composé également de nombreux autres livres. Il fait précéder son récit d'une brève introduction au sujet du but de l'homme ici-bas :

'Le but de l'homme pour lequel il a été créé dans ce monde est très élevé et exalté, car même s'il y vit peu de temps, "La durée de notre vie est de soixante-dix ans, et, à la rigueur, de quatre-vingts ans ; et tout leur éclat n'est que peine et misère. Car bien vite le fil en est coupé, et nous nous envolons." (**Psaumes 90: 10**), les années s'écoulant très rapidement, malgré cela, ce temps qui est imparti à l'homme, ne parlons pas des années, des mois, des semaines, des jours qui sont très précieux plus que tout autre chose... mais, même les heures ont une valeur inestimable. La raison étant, selon ce que nos Sages z"l ont dit d'une part (**Maximes des Pères 4: 17**) : "Il (**Rabbi Ya'acov**) disait également : un seul moment de repentance et de bonnes actions dans ce monde est plus grand que tout le Monde à venir.", et d'autre part : "Il y a celui qui acquiert son Monde futur en une heure." (**'Avoda Zara 10 b**). Maintenant, si l'homme mérite de passer ses 70 ans ou plus dans l'étude de la Torah avec la même intensité, ne perdant aucune de ses heures, en tirant le maximum, est-ce que nous pouvons imaginer la rétribution qui l'attend dans le Monde éternel ? Et, chacun selon son honneur, des groupes d'anges de Paix viendront à sa rencontre, accompagnés de quelques groupes de Tsadikim pour le recevoir joyeusement, le bénir et lui dirent des versets de paix, selon ce que nos Sages de mémoire bénie ont dit (**Kétouvot, à la fin**) 'qu'ils le couvrent d'honneurs, de gloire, l'accueillent avec joie et allégresse, ce que la bouche ne peut décrire'.

En effet, proportionnellement à combien la chose est importante et précieuse, elle lui faudra plus de protection,

>>>

ENIGME ET QUESTIONS
POUR AIGUISER ET
STIMULER LES ESPRITS
DES LIVRES DU BEN
ISH HAÏ ZT'L

Question : une fois un homme ordonna à son serviteur de monter sur un petit toit surélevé pour voir s'il y avait des gens. Le serviteur est allé et vit qu'il y avait deux personnes là-bas. Son ami lui dit : "Tu as tort, il y a trois personnes là-bas !" Le serviteur sursauta et jura qu'il n'y avait que deux personnes là-bas. Son ami sursauta à son tour et jura qu'il y en avait trois.

Vraisemblablement, l'un d'eux fit un faux serment et la question qui se pose est de savoir comment il est possible qu'une personne se prête à un faux serment, à propos de quelque chose qui peut facilement être vérifiée !? N'a-t-il pas honte de mentir de la sorte ? Quel profit tire-t-il de faire un serment pour rien ?

Réponse : il y avait un homme et une femme enceinte sur le toit et les paroles des deux protagonistes sont donc vraies, car le fœtus est considéré comme une personne à part entière, malgré qu'il ne se soit pas développé complètement. (**Imré Bina, question 130**)

>>>

de surveillance, pour qu'elle ne s'endomage pas ou ne soit pas détruite. À par le fait que nos Sages z"l ont affirmé que pour acquérir la Torah et la félicité éternelle dans le Monde à venir, l'homme passe et subit obligatoirement de nombreuses épreuves et difficultés qu'il devra surmonter, il sera aussi confronté à une guerre d'usure de chaque instant venant de son mauvais penchant, contre lequel il devra ruser et user de stratagèmes tous les jours de sa vie afin de parer, d'éviter ses attaques foudroyantes et inattendues qui pourraient le mettre K.-O., pour espérer que D-ieu l'aide à vaincre cet ennemi intérieur, son vrai ennemi. En effet, la règle générale (**Guémara, Kidoushin 30b**) veut que : "Si ce n'était pour l'assistance divine, il ne pourrait le vaincre (le yetser hara, mauvais penchant)". Pour mieux saisir — même que le but de l'homme dans ce monde est d'acquérir la perfection de son âme en étudiant la Torah et en accomplissant les Mitsvot, néanmoins, la Sagesse suprême, qu'Elle soit exaltée, décréta de joindre la sainte âme avec le corps physique lui correspondant, corps qui tire l'homme vers les désirs et les vanités de ce monde et de ce fait, ne lui donne pas la possibilité de se détacher complètement des plaisirs du corps, car au final, il est nécessaire de manger, dormir etc. afin de maintenir son corps en vie et en bonne santé.

Mais la manière appropriée d'utiliser ce monde serait dans le but de servir l'Éternel, comme par exemple manger afin d'être en bonne santé, et aussi afin de pouvoir accomplir la Mitsvah de Birkat Hamazon, et de manière à pouvoir étudier la Torah et sans plus. Se marier, pour avoir une compagne pour marcher avec lui dans la vie, afin de pouvoir se multiplier et aussi d'être sauvée de la faute. Faire du commerce afin de pouvoir accomplir des actes de Tsédaka, de bienfaisance, payer le plein prix pour l'achat de certaines Mitsvot afin de mieux les accomplir, d'honorer le Shabbat et les Yom Tov, et surtout de soutenir la Torah, et ses Sages. Et de

cette manière, il devra se conduire par rapport à tout ce qui touche le monde ici-bas.

Maintenant, nous allons vous décrire de quoi avait l'air le pèlerinage au Mont du Temple, pendant la fête de Souccot.

Quand Jérusalem était à son apogée, alors que le Bet HaMikdash était érigé dans toute sa splendeur, nous avions une Mitsva à accomplir trois fois par an, qui consistait à aller voir notre Père qui est au ciel et aussi à apparaître devant Lui - **תְּהִלָּתָה תְּאֵרֶת**. Même qu'en réalité D-ieu, bénit soit-Il, remplit le monde entier de Sa gloire et que l'homme craignant D-ieu à chaque instant, à tout moment et à tout endroit, que ce soit en mer, en terre sèche ou dans les déserts, la crainte du Ciel repose sur lui, néanmoins, il y a plusieurs degrés concernant cette crainte, que ce soit au niveau du temps ou de l'endroit. En effet, les jours de la semaine sont aussi des jours pendant lesquels nous servons l'Éternel, les jours de Rosh 'Hodesh et de 'Hol HaMo'ed le sont davantage, les Yom Tov encore plus et finalement les Shabbatot les surpassent. De même au niveau de l'endroit géographique, il existe différents degrés, comme ce que la Mishna (**Kélim 1**) nous l'enseigne : "Il y a dix saintetés. La terre d'Israël est plus sainte que les autres terres, Jérusalem l'est plus, le Mont du Temple davantage, etc." Également au niveau de l'homme, bien que tous les juifs fassent partie d'"une dynastie de pontifes et une nation sainte." (**Exode 19: 6**), cette dernière étant composée de différentes strates de craignant-D-ieu, de justes, de saints.

Imaginons maintenant se trouver à l'endroit le plus saint de tous, au moment le plus saint, en présence de Tsadikim et de Saints qui sont la crème de la crème de toute l'humanité, et qu'un homme ait le mérite de faire partie de ce cercle de personnes hors du commun, dont l'unique but est de faire la volonté de D-ieu dans la joie. Pouvons-nous concevoir le feu et

l'enthousiasme les habitant, lorsqu'ils servent D-ieu avec dévotion ? Lorsque l'homme contemple cela à l'approche du mois de Eloul, et réalise qu'il devra bientôt se préparer à ce pèlerinage sacré pour se présenter devant D-ieu à l'endroit le plus saint, au moment le plus saint, au sein de gens les plus saints, cela le poussera très vraisemblablement à une introspection rigoureuse de ses actions durant l'année passée, de laver son cœur de tout mauvais trait de caractère, pour ne pas que du Ciel on lui dise : "Qu'est-ce que tu as fait ici, avec tes péchés ?!"

Et quand vient le temps pour lui de partir avec un groupe de ses amis pour aller en pèlerinage, lorsqu'ils voient de loin la grande foule en liesse, louangeant et chantant à l'Éternel, entre autres "**Cantique des degrés. De David. Je suis dans la joie quand on me dit : "Nous irons dans la maison de l'Éternel."**" (**Psaumes 122: 1**) et quand les gens se rencontrent, se demandant les uns aux autres "Où allez-vous donc ?" Ils répondent : "Est-ce une question ?! Et ils continuent, déclarant d'une voix forte et avec grande joie "Bénit soit notre D-ieu, Qui nous a donné la vie et nous a fait vivre jusqu'au temps présent ! Que nous ayons eu le mérite, après maints efforts, d'être parvenu à accueillir notre Père au ciel, de nous asseoir à Sa table au temps de notre joie pour la fête qui s'approche ! Combien nous sommes nous tués dans l'étude de la Torah, dans le service divin pour mériter, durant la joie de Sim'hat Bet Hashoévah, de recevoir un esprit de pureté et un flux divin par lesquels nous mériterais l'année suivante d'une meilleure compréhension de la Torah et d'un accomplissement des Mitsvot avec un esprit plus clair et disposé. Nous mériterais d'un cœur pur, sensible à la compréhension de notions spirituelles, en permanence et non par intermittence. Nous mériterais de niveaux spirituels tels que décrits par le roi Salomon, s'extasiant dans son amour pour D-ieu : "**Que tu es belle, que tu es attrayante, mon amour, dans l'enivrement des caresses !**" (**Cantique des Cantiques 7: 7**), "mon âme s'était

>>>

>>>

pâmée pendant qu'il parlait" (ibid. 5: 6), "car je suis dolente d'amour." (ibid. 2: 5), "en te rencontrant dehors, je pourrais t'embrasser, sans que pour cela on me méprise." (ibid. 8: 1) — et puisque c'est ainsi, quelle est donc cette question : "Où allez-vous donc ?" — Lorsqu'ils entendirent de telles choses, de suite "L'un prête assistance à l'autre et chacun dit à son frère : 'Courage !'" (Isaïe 41: 6) Les prières, les chants et les louanges reprenaient de plus belle dans un enthousiasme fou et dans l'allégresse générale, car on ne peut comparer une Mitsvah accomplie par peu de gens à une Mitsvah accomplie par un grand public, du fait de la sanctification du Nom de D-ieu qui en découle qui est beaucoup plus grande dans un large public, et de l'amour de D-ieu qui brille et brûle dans le cœur de chacun beaucoup plus que ce qu'il brûlerait s'il y avait peu de personnes.

Et donc, ils voyagent ensemble pendant un moment jusqu'à ce qu'ils rencontrent un autre convoi venant à leur rencontre, et ainsi de suite, ils en rencontrent d'autres tous bien-aimés de D-ieu, tous faisant Sa volonté. Lors de leur voyage et qu'il est temps de prier, de lire le Shéma ou de mettre les Téfillin etc., chacun voit comment son prochain le fait dans la crainte et l'amour pur de D-ieu, comment il est méticuleux dans l'accomplissement des Mitsvot et comment les gens s'embrasent dans leur service divin. L'engouement général pour les Mitsvot fait naître dans le cœur de chacun, un désir profond de se rapprocher de D-ieu, alors que d'un cœur brisé, tous adressent une prière silencieuse à D-ieu : "Quand vais-je finalement mériter de servir l'Éternel comme eux le font avec dévotion ?" Et lorsqu'ils étudient la Torah, chaque parole prononcée ne l'est qu'en honneur de Son Nom, se distançant de tout sentiment d'orgueil, n'étant habités au contraire que par le vrai désir d'abnégation et de soumission totale à la volonté divine pour s'attacher à Lui. Leur nourriture, leur table n'est pas seulement l'exemple de l'autel,

mais un véritable autel ! Et leur repas ne sont pas considérés comme différentes sortes de sacrifices offerts à D-ieu et dont une partie est mangée par l'homme, mais bien comme un holocauste, dont la particularité est d'être consumé complètement en l'honneur de D-ieu.

Et puisque la Mitsvah du pélerinage se faisait justement en allant à pied et non de voyager sur une charrette, le voyage s'allongeait et prenait plusieurs semaines. Différents groupes de juifs se rencontraient en chemin, pour ensemble, plusieurs dizaines de milliers de Tsadikim, Sages et Saints continuer leur marche exaltante, alors que leurs pensées étaient attachées à D-ieu, étudiant Sa Torah et à l'accomplissement de Ses commandements. Le fruit de leurs pensées : "Quand mes actions atteindront ceux de mes ancêtres ?" Et dans leur quête de la vérité, alors qu'ils s'entretiennent de Torah, chacun met son ami sur la vérité, et comme il s'agit de Tsadikim sur lesquels repose la Shékhinah, bien sûr que la lumière jaillissait de leurs discussions pour trouver réponse à toutes leurs questions restées en suspens, plusieurs fois des réponses jamais entendues auparavant, chose qu'ils n'avaient pu atteindre lorsque seuls dans leur maison. Et ce faisant, leur amour pour D-ieu grandissait, car ils ressentaient la douceur de la Torah.

Si telle est la description de la première semaine du voyage, qu'en est-il de la 2e et 3e etc, alors que venant aux limites de Jérusalem, les juifs sont nombreux comme les étoiles du ciel ? Ils sont saints et purs, nettoyés de tout péché et de toute iniquité. Ces personnes sanctifiées et purifiées de toutes sortes de sanctification et de propreté, s'attardent dans la ville sainte de Jérusalem pour une certaine période de temps, car bien qu'ils n'aient pas la Mitsvah d'y être que pendant la fête de Souccot, pas plus, mais quel est celui qui ne voudrait pas être à Jérusalem depuis Rosh Hashanah et Yom Kippour, quand elle resplendissait

de toute sa majesté, la Torah rayonnait de Sion avec ses 481 synagogues et quatre-vingt mille jeunes Cohanim servant au Temple. Ne parlons pas des dix miracles constants se manifestant dans le Bet HaMikdash, à leur tête, le fil d'écarlate devenant blanc montrant que les fautes du peuple d'Israël avaient été expiées. Lorsque pendant la prière, alors qu'ils étaient serrés comme des sardines, venait le moment où ils devaient avouer leurs fautes en se prosternant, ils le faisaient à leur aise, alors que de chaque côté, une distance de quatre coudées les séparait de leur prochain, de manière à ce que personne n'entende leur confession. Ce spectacle grandiose ne laissait personne insensible, les coeurs de pierre se brisaient devant la splendeur de la Gloire divine laissant jaillir la flamme qui dormait de l'amour de D-ieu. Alors que tous se prosternent, ils expriment leurs souhaits les plus profonds : "D-ieu ! Donne-moi le mérite et gratifie-moi de faire partie de ceux qui marchent en avant et non en arrière !", c'est-à-dire, non seulement que mon attachement à Toi ne diminue jamais, mais qu'il augmente de jour en jour !

Et quand viendra le moment de rentrer à son foyer, il sera un homme changé. Complètement. Cette élévation spirituelle qu'il aura vécue, lui laissera une empreinte indélébile qui rejoindra sur toute sa famille, les renforçant dans le service divin jusqu'à Pâques où de nouveau, il ira en pélerinage, rechargeant ainsi ses batteries de crainte de D-ieu et ainsi de suite. Son service divin maintenant prend un tout autre visage, sa prière est pure, son étude approfondie, il prend soin de lui-même, mesure et pèse toutes ses actions, il est modéré, fait attention à toutes les paroles sortant de ses lèvres, tient ses promesses, ne s'entretient que de Torah et non de paroles futiles, et dit la vérité de tout son cœur.

(Continuation la semaine prochaine).

>>>

Alors que nous nous tenons dans les semaines de deuil de la destruction du Temple, nous raconterons un événement terrible survenu à cette époque, environ cinquante-deux ans après la destruction. Cette histoire est mentionnée dans les paroles de nos Sages de mémoire bénie et nous avons glané d'autres détails dans les Midrashim.

Plusieurs années après la destruction du Second Temple, alors que la ville de Jérusalem fut détruite et tout le peuple d'Israël subissait l'exil d'Édom, en l'an 3880, un groupe de juifs réussirent à convaincre l'empereur romain de leur permettre de reconstruire le Temple, qui serait sous son contrôle et son royaume. La bonne nouvelle a été reçue avec grande joie dans la Diaspora et beaucoup de monde commença à se rendre à Jérusalem pour assister à la construction du "troisième" Temple.

Le **Midrash Rabbah** (**Béréshit, parasha 54**) dit qu'à cette époque, existait un peuple appelé "koutim", qui étaient de grands ennemis des juifs vivant dans diverses villes de la Terre d'Israël et étaient très contrariés d'apprendre que les juifs avaient réussi à obtenir un permis pour construire le Temple. Ils allèrent chez le roi, fabriquant une histoire de toutes pièces, que si les juifs obtenaient celui-ci, ils se révolteraient contre le roi pour devenir un royaume autonome. Ils proposèrent au roi un plan — puisqu'il n'était pas convenable au roi de se rétracter de sa position après leur avoir octroyé ce permis, il lui fallait envoyer une lettre, expliquant que pour diverses raisons, il souhaitait que le Temple soit construit un peu plus loin de la zone demandée. Et puisque la Halakha stipule que le Temple ne peut être construit qu'à son emplacement exact, ils ne pourront pas le construire de toute façon.

Le roi séduit, envoya une lettre aux Sages d'Israël dans laquelle il ordonna la construction du Temple un peu plus loin de son emplacement exact, et ainsi fut annulée la reconstruction du Temple. Lorsque la lettre arriva, la nation tout entière se mit à pleurer et lentement, les pleurs se transformèrent en colère contre le roi et les responsables gouvernementaux

HISTOIRE POUR LE SHABBAT

qui les empêchaient de reconstruire le Temple, jusqu'à ce que quelques juifs fomentèrent une révolution contre eux. Lorsque les Sages d'Israël virent la dégringolade des événements qui pouvaient avoir comme fâcheuse conséquence la transgression du serment 'de ne pas se rebeller contre les nations du monde' (Voir **Midrash Leka'h Tov, Shir Hashirim 8: 4**), ils demandèrent au sage Rabbi Yéhoshou'a ben 'Hananiah de parler au peuple pour calmer les esprits.

Rabbi Yéhoshoua ben 'Hananiah se leva et en guise d'introduction, leur livra une magnifique parabole :

"Le lion, roi des animaux, mangeait une fois son repas quand soudain, un os se coinça dans sa gorge. Craignant de s'étouffer, il proclama que tout celui qui délogerait l'os de sa gorge recevrait une belle récompense. Lorsque l'oiseau 'Kora Mitsraa' entendit cela, il vola jusqu'à la demeure du lion et avec l'aide de son long bec, réussit à s'emparer de l'os. Le lion put finalement reprendre son souffle. L'oiseau demanda sa récompense. Le lion lui dit : "Sors et déclare que tu étais dans ma bouche et que tu es sorti vivant, c'est déjà là un très gros salaire !"

Le message que Rabbi Yéhoshoua ben 'Hananiah voulait faire passer était le suivant : "Nous sommes actuellement dans la bouche du lion, car cette nation (Rome) regorge de grands mécréants voulant nous dévorer vivants. C'est plus qu'il n'en faut, que nous ayons réussi à en sortir vivants et qu'ils nous ont pas fait trop de mal, mais que Dieu nous garde de se rebeller contre eux et d'outrepasser l'interdit de Dieu !" Ainsi le peuple se calma et accepta avec amour le décret du Saint, bénit soit-il.

Les agonies et les problèmes vécus par Klal Israël ne cessèrent pas pour autant. Le roi Hadrien qui haïssait Israël, décrétait de durs décrets sur

la religion, interdisait l'observance du Shabbat, la circoncision et la récitation du Shéma. Les mécréants romains métamorphosèrent Jérusalem en un centre de loisirs et d'idolâtrie et la momèrent Ælia Capitolina. Sur le Mont du Temple fut construite une maison de prière pour l'idolâtrie, tout cela énervant et angoissant profondément les juifs, jusqu'à ce que certains d'entre eux commencent à penser à une rébellion...

La même année (4880), un groupe de juifs s'organisa, et à leur tête, un homme fort du nom de Shimon Bar-Koziva (il s'agit de Bar Kokhba, que les Sages surnommèrent Bar Koziva - "celui qui a éventuellement déçu.") un homme saint et redoutable, dont le but premier de sa rébellion envers les Romains était de permettre au peuple d'Israël d'accomplir la Torah et les Mitsvot sans crainte de l'opresseur. Il enrôla des milliers de juifs pour faire parti de son armée, non sans avoir testé leur bravoure auparavant, par le biais de plusieurs épreuves difficiles qui devaient prouver si réellement ils étaient capables de faire la guerre, comme relaté dans le **Talmud de Jérusalem (Ta'anit 4: 5)**. Et donc, ils commencèrent à se battre contre les Romains avec courage et héroïsme, comme rapporté par le **Midrash (Ékha 2:2)**, qu'il montait sur le mur saisisait les grandes pierres que les Romains lui avaient jetées pour les relancer vers eux, tuant beaucoup d'entre eux ainsi. Joseph fils de Mattathias le Prêtre, dans son livre Josippon, décrit comment la taille de ces pierres était telle, que lorsqu'une d'entre elles était jetée sur une tête romaine, celle-ci était tranchée instantanément et propulsée à une distance d'une Parsa par la force de frappe ! Et toutes ces pierres, Bar-Koziva, les attrapait de ses deux mains ! Évidemment, que de temps à autre, il descendait également du mur pour tuer des milliers de soldats romains.

Rabbi Its'hak Abarbanel, dans son livre **Yéshou'ot Malko (2: 4)**, écrit que **'Hazel** ne parlèrent pas beaucoup de la bravoure et des actes héroïques de Bar Koziva, car il n'était pas autorisé à effectuer cette rébellion, comme expliqué ci-dessous, mais dans les livres Romains, il est dit que ses

>>>

>>>

pouvoirs étaient surhumains et que les nations avaient peur de lui quand elles apprirent à quel point il était fort. Bar Koziva poursuivit ses guerres jusqu'à ce qu'il conquiert une grande partie de la Terre d'Israël et s'approcha de Jérusalem, son intention étant de la conquérir, de renouveler la royauté en se proclamant roi, puis de construire le Temple.

Dans la **Guémara** (**Sanhédrin 93a**), il est raconté que son royaume dura 2 ans et demi, alors que dans les **Midrashim**, certains disent qu'il dura quinze ans : il conquit la grande ville de Betar, où il établit son royaume, bâtit un palais et se déclara roi d'Israël. Il émit également des pièces de monnaie spéciales, sur lesquelles il fit graver son nom, tel qu'expliqué dans la **Guémara** (**Bava Kamma 97b**). Les juifs de cette génération étaient très heureux de pouvoir observer la

Torah et les mitsvot sans entrave, et les **Sages** ont écrit (**Guémara Yévamot 72a ; Talmud de Jérusalem Shabbat 19: 2**) que beaucoup de juifs se firent circoncire ouvertement, sans avoir peur de représailles des Romains, et reprirent l'étude de la Torah et l'accomplissement des Mitsvot comme avant le décret.

Dans la **Guémara** (**Sanhédrin 88b**), il est dit que Bar Koziva a dit aux Sages de sa génération, être le Messie. Les Sages, connaissant fort bien le verset décrivant le Messie comme "**Animé ainsi de la crainte de D-ieu**" (**Isaïe 11: 3**), dans le sens que le Messie pourrait juger du bon ou mauvais comportement de la personne simplement par l'odeur de son vêtement, ne se générèrent pas de vérifier s'il possédait ce degré spirituelle unique en son genre. Quand ils virent qu'il n'avait pas cette aptitude, ils le condamnèrent à mort. C'était un

grand sacrifice de la part des Sages, qui savaient que s'ils tuaient Bar Koziva, les ennemis l'emporteraient et tueraient un grand nombre de juifs, mais avec tout cela, ils se rendaient compte que le danger de 'repousser la Fin' (de faire avancer le temps de la Délivrance) était beaucoup plus grand, car cela pouvait occasionner l'extermination totale des 'ennemis d'Israël' (pour utiliser un euphémisme). Par conséquent, ils choisirent le moindre mal et firent mourir Bar Koziva, sauvant le peuple entier d'une extermination certaine.

Néanmoins, puisque le processus de faire avancer la Délivrance avait été entamé par Bar Koziva en se rebellant contre les Romains, les conséquences amer de 'hâter la Fin' ne tarda pas à se faire sentir...

(la suite pour la semaine prochaine si D-ieu le veut.)

FONDAMENTAUX DE LA RELIGION

Traduit du livre "The Empty Wagon" - Le Wagon Vide
de Rabbi Yaakov Shapiro שליט"א

Le Rav de Satmar¹ tire ce même principe d'une source différente. La **Guémara** statue que si un hérétique écrit un Sefer Torah, nous le brûlons. C'est vrai — même si le sefer Torah est écrit sans une seule déviation de texte ou de style. Si la Torah a été écrite par un hérétique, nous prenons le Sefer Torah et nous le mettons au feu.

La **Guémara** dit que nous apprenons cela de la paracha de la Sotah.

Une partie du processus de la Sotah est que la femme boit de l'eau dans laquelle le Nom de Hachem a été dissous. La **Guémara** dit alors, que si nous sommes obligés de dissoudre le Nom de Hachem dans le processus de la Sotah, sûrement, alors, sommes nous obligés de brûler un Sefer Torah écrit par un hérétique.

Raisonnement a fortiori : Si pour faire la paix entre un homme et sa femme, la Torah nous a demandé d'effacer le Nom de Hachem qui était écrit en sainteté, ceux qui fomentent la jalousie, l'animosité et la dispute entre les juifs et leur Père céleste d'autant

plus.

Et à propos de ces gens, David dit : "À coup sûr, je déteste ceux qui te haïssent, j'ai en horreur ceux qui se dressent contre toi. Je leur ai voué une haine infinie, je les considère comme des ennemis."²

La **Guémara** compare l'acte de brûler une Sefer Torah écrit par un hérétique — un acte qui, à première vue, semblerait être de zèle et d'agression — pour apporter l'harmonie entre un homme et sa femme. Brûler le Sefer Torah qui a été écrit par un hérétique est une méthode permettant de créer l'harmonie entre Hachem et son peuple.

Imaginez un homme dont l'épouse est agressée et humiliée à plusieurs reprises par un certain voyou. Et imaginez le mari de cette femme se liant d'amitié avec l'assaillant, en disant à sa femme qu'il le faisait parce que *gadol hashalom* ("grande est la paix").³ Et puis imaginez cet homme invitant l'assaillant à un repas de Shabbat de temps en temps. Ou à la Bar Mitzvah de leur fils — parce qu'il veut être "en paix" avec lui.

1. Téshouvt Divré Yoël ('Hoshen Mishpat 131).

2. Shabbat 116a.

3. Yévamot 65a.

>>>

>>>

De toute évidence, cet homme n'a aucune idée de ce que signifie la paix. Se lier d'amitié avec l'ennemi de sa femme est un affront à sa dignité, va certainement nuire à leurs relations et peut difficilement être qualifié d'acte de paix.

4. Voir aussi **Yaarot Dévash** (vol. 1, n° 10), qui dit que quand **'Hazal** nous disent que *sinat 'Hinam* (haine sans fondement) causa la destruction du deuxième Bet HaMikdash, cela signifiait que les juifs de l'époque refusaient de protester contre les malfaiteurs. Cela a eu pour résultat que des sectes hérétiques — telles que les Tsédokim et d'autres — ont proliférés et infecté le public avec leurs idées anti-Torah. Permettre au public d'être

D'autre part, traquer l'assaillant et s'assurer qu'il finit en prison, aussi agressif et zélé que cet acte puisse paraître, est en réalité un acte de paix et d'harmonie.

Il en va de même pour ceux qui assaillent Hachem.⁴

influencé par ces sectes constituait de la *sinat 'Hinam*, car si quelqu'un se souciait vraiment de son semblable, il ne le laisserait pas être influencé par des idées hérétiques. En d'autres termes, lutter contre les hérétiques et les malfaiteurs ne constitue pas de la *sinat 'Hinam*; mais leur permettant de s'épanouir le fait.

LOIS DU LIVRE 'KAF HA'HAÏM'

Ces lois vous sont présentées à titre d'étude.
Pour la marche à suivre, veuillez consulter un Rav.

Suite des lois concernant les ablutions des mains -

1. Celui qui se touche ses pieds, même s'ils sont lavés et complètement propres, devra se laver les mains, car le mauvais esprit qui règne sur ceux-ci ne se déloge pas, même en les lavant (**Mor OuKétsi'a et le Yaffé LaLèv**).

2. En ce qui concerne les cheveux, il n'est pas nécessaire de se laver les mains s'il les a simplement touchés, car ils n'ont pas de saletés, à part s'il les a gratté ou touchés en profondeur.

3. Au sujet de celui qui se gratte la barbe, certains disent qu'il doit se laver les mains (**Roua'h 'Hadasha**), mais le **Kaf Ha'Haïm** n'est pas de cet avis, et tranche que la loi concernant la barbe est la même que celle concernant le visage, à savoir que celui qui la touche n'aura pas besoin de se laver les mains. C'est la coutume du monde de ne pas être strict à ce sujet.

OR HA'HAÏM HAKADOSH SUR LA PARASHA DE LA SEMAINE

L'Éternel parla ainsi à Moïse : "Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël ; après quoi tu seras réuni à tes pères." Et Moïse parla ainsi au peuple : "Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprêtent à combattre ; ils marcheront contre Madian, pour exercer sur lui la vindicte de l'Éternel." (Nombres 31: 1-3)

"D'après le sens de l'Écriture, il est clair que l'Éternel a ordonné à Moshé Rabbénou de se venger des Madianites, mais dans la réalité, nous ne voyons pas que Moshé Rabbénou soit sorti en guerre ?! Il nous faut aussi comprendre pourquoi le décès de Moshé Rabbénou de ce

monde-ci dépend de la guerre de Madian ?

En effet, l'intention de D-ieu, béni soit-Il, dans Son ordre de se venger des Madianites a deux volets : l'arrangement de tous les détails de la guerre, les modes de victoire et l'ordre de bataille, et l'autre la guerre elle-même, c'est-à-dire la vengeance et le fait de tuer les ennemis. Par conséquent, Moshé Rabbénou compris l'intention de D-ieu, béni soit-Il, à son égard, en l'occurrence qu'il s'occupe de la préparation de tous les détails concernant la future guerre, mais pas que lui-même soit impliqué directement dans la vengeance en tant que telle, comme semblerait-il du langage utilisé dans l'ordre donné, à savoir que D-ieu ne lui a pas dit : "Va et bats-toi contre Madian !"

Et en effet, il y a une autre raison pour laquelle Moshé Rabbénou a dirigé les préparatifs de la guerre, parce que les Enfants

>>>

d'Israël étaient tombés dans la faute avec les filles de Madijan, cela pourrait amener à ce que les anges accusateurs les critiquent pendant la guerre, et comme nous l'avons vu dans la faute du veau d'or, que même si l'Éternel a déjà tué tous ceux qui ont servi le veau d'or, néanmoins, Dieu ordonna que le Cohen Gadol ne pénètre pas avec ses habits en or dans le Saint des Saints, car cela pourrait rappeler la faute commise avec le veau d'or. Également dans notre cas, même que 24 000 juifs périront par l'épidémie qui éclata, il se pourrait encore qu'une accusation plane sur eux.

Il existait une autre crainte pour les juifs de tomber dans de mauvaises pensées au moment de la guerre. C'est pour cette raison que l'Éternel ordonna à Moshé Rabbénou de faire tous les préparatifs relatifs à la guerre et qu'il n'enrôle que des Tsadikim parfaits sur lesquelles aucune accusation ne pourrait être portée, et donc ne se souilleraient pas de

mauvaises pensées."

Cette dernière raison que nous donne le **Or Ha'Haïm HaKadosh** est reprise par les Décisionnaires pour interdire aujourd'hui aux enfants d'Israël de faire la guerre contre les nations du monde, et ce, en dehors de la raison nous astreignant par un grave serment, de ne pas se rebeller contre les nations, comme expliqué dans la **Guémara (Kétouvot 111a)**.

En fait, il y a une autre raison nous interdisant d'entrer en guerre, puisque les soldats doivent être des Tsadikim parfaits, préservés de tout péché et de toute iniquité, car chaque péché, même le plus léger, même une mauvaise pensée, peut provoquer une accusation contre les juifs, et les amener à la défaite. Et à plus forte raison qu'il est interdit aux mécréants et à ceux qui rejettent le joug divin de sortir en guerre, car par cela, ils causent la mort d'autres juifs, Dieu préserve.

Annonces

Les dépenses liées à la diffusion au Canada et en France de ce feuillet hebdomadaire de paroles de Torah grandissent. Nous recherchons activement des donateurs afin de couvrir les frais associés à la propagation de ses saintes paroles renforçant le grand public. Le don peut se faire à l'occasion d'une joie ou encore pour l'élévation de l'âme d'un proche et cetera...

Pour cela, s'il vous plaît vous adresser à nous par email à penseejuive613@gmail.com

Vous pouvez vous inscrire pour obtenir gratuitement le feuillet chaque semaine par email à penseejuive613@gmail.com

Évidemment, vous êtes libres de résilier votre abonnement à tout moment.

Bonne nouvelle : à la demande générale, vous pouvez maintenant télécharger les anciens feuillets, en les demandant au email penseejuive613@gmail.com

Merci infiniment !